

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



RAPPORT ANNUEL

2017



JANVIER 2018

Commission Electorale Nationale Indépendante
Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO
Site Web : www.ceni-madagascar.mg e-mail : communicationceni@gmail.com

Monsieur Le Président de la République,

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat,

Monsieur Le Président de L'Assemblée Nationale

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à la Loi 2015 – 020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre mon Rapport d'activités pour l'année 2017.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma très haute considération.

MOT DU PRESIDENT



En respect du prescrit de l'Art 62 de la Loi N° 2015 - 020 du 19 Octobre 2015, la CENI Madagascar établit toujours et rend public chaque année son rapport.

Sa motivation se base sur deux raisons majeures :

- le respect de la loi, et
- la transparence.

Effectivement, la CENI dans son quotidien, s'efforce le plus possible de respecter et de faire respecter la législation électorale.

Mais aussi, dans tout ce qu'elle entreprend, elle fait le nécessaire pour que la transparence soit assurée.

Toutes ces mesures sont prises dans un souci de crédibiliser le processus électoral pour que les élections à venir soient acceptées par tous.

En 2017, la CENI a beaucoup œuvré dans le cadre de son programme de travail défini au début de l'année. Des résultats concrets ont été obtenus.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous nos partenaires techniques et financiers sans qui nous n'aurions pas pu réussir.

Maintenant, à partir de toutes les bases qui ont été mises en place jusqu'ici et que nous allons encore améliorer cette année, nous pouvons croire à la réussite des scrutins à venir.

Cependant, nous sollicitons la maturité de tout le monde pour avoir une vision commune sur l'intérêt supérieur de la Nation et assurer ensemble une stabilité qui servira de levier de développement durable pour Madagascar.

Cher lecteur, sur la base de tout cela nous vous souhaitons bonne lecture !

Yves Herinirina RAKOTOMANANA

Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

S O M M A I R E

MOT DU PRESIDENT DE LA CENI

INTRODUCTION

CHAPITRE 1. CONTEXTE

CHAPITRE 2. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

CHAPITRE 3. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAENA	l'Association des Anciens de l'Ecole Nationale d'Administration
AE	Agent Electoral
AG	Assemblée Générale
AN	Assemblée Nationale
BRIDGE	Building Ressources In Democracy Governance and Elections (Bâtir des ressources pour la démocratie, la gouvernance et les genres)
BV	Bureaux de Vote
CA	Chef d'Antenne
CAA	Chef d'Arrondissement Administratif
CEC	Commission Electorale Communale
CED	Commission Electorale de District
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CENIT	Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition
CEP	Commission Electorale Provinciale
CER	Commission Electorale Régionale
CID	Chef de Centre Informatique de District
CIN	Carte d'Identité Nationale
CIR	Centre Informatique Régional
CNE	Conseil National Electoral
CNI	Carte Nationale d'Identité
CNTDI	Centre National de Traitement des Données Informatiques
CRCL	Commission de Révision du Cadre Légal
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DEPSEF	Direction des Etudes, de la Planification, du Suivi - Evaluation et de la Formation
DIREELCOM	Direction de l'Education Electorale et de la Communication
DOE	Direction des Opérations Electorales
DS	Direction de la Sécurité
DSI	Directions des Systèmes d'Information
ECES	Centre Européen d'Appui Electoral
ECF	Electoral Commission Forum
EISA	Electoral Insitute Of Southern Africa
FKT	Fokontany
FTM	Foibe Taontsarintanin'i Madagasikara
HCC	Haute Cour Constitutionnelle
IDEA	Institut pour la Démocratie et l'Assistance Electorale
INSTAT	Institut National de la Statistique
KMF-CNOE	<i>Komity Mpanaramaso ny Fifidianana</i> - Comité National de l'Observation des Elections
LE	Liste Electorale
MEETFP	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MINJUS	Ministère de la Justice
MINPOP	Ministère de la Population
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OGE	Organe chargé de la Gestion des Elections
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMAPI	Office Malgache de la Propriété Intellectuelle

OMDA	Office Malgache des Droits d’Auteur
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCED	Président de la Commission Electorale de District
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSH	Personne en Situation d’Handicap
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTP	Plan de Travail Pluriannuel
PV	Procès-Verbal
RALE	Révision Annuelle de la Liste Electorale
RECEF	Réseau des Compétences Electorales Francophones
RNM	Radio Nationale Malgache
SACEM	Soutien Au Cycle Electoral à Madagascar
SADC	South African Développement Community
SAJC	Service des Affaires Juridiques et Contentieux
SEA	Secrétariat Exécutif Adjoint
SEN	Secretariat Exécutif National
SGBD	Système de Gestion des Bases de Données
SIGLE	Système Intégré pour la Gestion de la Liste Electorale
SIIGFEP	Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques
SIREM	Système Intégré pour le Résultat des Elections à Madagascar
SPP	Secrétaire Permanent Provincial
SPR	Secrétaire Permanent Régional
TAA	Taux d'Accroissement Annuel
TAAM	Taux d’Accroissement Annuel Moyen
TdR	Termes de Référence
TIC	Technologie de l’Information et de la Communication
TPI	Tribunal de Première Instance
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNISA	University of Southern Africa

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des dispositions de la Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », qui stipule en son article 62 que « Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante doit présenter un rapport annuel d'activités comprenant un volet moral et un volet administratif et financier. Il présente ainsi les prévisions et les réalisations des activités menées par la CENI durant l'année 2017. En outre, le rapport permet de faire une évaluation des efforts entrepris pour pouvoir non seulement apprécier les performances mais aussi d'envisager les actions encore à entreprendre pour l'année suivante qui sera axée dans l'organisation des élections.

En application du même article de la Loi sur la CENI précitée, le rapport est adressé à toutes les institutions de l'Etat et au public. Par ailleurs, il sera également diffusé à travers les dispositifs mis en place par la CENI qui sont les différents cadres de concertation opérationnels depuis Mai 2016 ainsi qu'à travers les supports de communication existants.

Il convient toujours de rappeler que les objectifs dans le Plan de Travail Annuel de la CENI pour l'année 2017 sont de :

- (i) Mettre en place un cadre juridique cohérent et adéquat ;
- (ii) Assurer la fiabilité de la liste électorale ;
- (iii) Faciliter l'accès aux droits électoraux ;
- (iv) Elaborer une stratégie de sensibilisation et d'éducation électorales, ainsi qu'une stratégie de communication multicanale ;
- (v) Assurer l'indépendance, l'opérationnalité et le professionnalisme de la CENI et renforcer les capacités des acteurs

Le rapport comprend un volet moral, ainsi qu'un volet administratif et financier. Le premier volet consiste à faire une sorte de bilan exposant globalement les différentes réalisations dans les activités prioritaires identifiées et ce, en rapport avec les objectifs fixés ci-dessus. Depuis l'année 2017, les activités de la CENI sont regroupées dans trois (03) programmes au sein du Plan d'Action Sectoriel Prioritaire (PASP), soit :

- Programme 1 : Administration et coordination,
- Programme 2 : Mise en œuvre du processus électoral,
- Programme 3 : Education civique électorale et communication.

Les réalisations de 2017 pour chaque objectif, qui ont été auparavant présentées suivant neuf (09) principaux thèmes, sont réparties dans ces trois programmes. Ainsi le volet moral sera exposé comme suit.

*Pour le Programme Administration et coordination :

- (a) la mise en œuvre de la planification stratégique,
- (b) l'opérationnalisation des structures de la CENI,
- (c) le renforcement des capacités de la CENI avec ses démembrements,
- (d) la collaboration avec les parties prenantes aux élections, et
- (e) les relations internationales,

*Pour le Programme Mise en œuvre du processus électoral :

- (f) l'amélioration de l'encadrement juridique des élections,
- (g) la gestion des bases de données électorales,
- (h) les activités relatives aux opérations électorales, et
- (i) la sécurisation du processus électoral

*Pour le Programme Education civique électorale et communication :

(j) l'éducation et la sensibilisation électorales ainsi que la communication

Le deuxième volet aborde un bilan administratif et financier, suivi de l'analyse des ressources et des moyens mobilisés, tout en soulignant que ces activités rentrent dans le cadre des opérations pré-électorales.

L'analyse des réalisations fait ressortir les points forts avec les impacts positifs des résultats obtenus. Elle soulève également les difficultés rencontrées et les perspectives en vue d'améliorer la gestion et l'opérationnalité de la CENI afin d'assurer une bonne organisation des élections de 2018. Sur la base de ces analyses, il en est dégagé aussi des propositions et des recommandations.

Le contenu du rapport est structuré comme suit : après la partie introductive, le chapitre premier présente le contexte. Le chapitre 2 traite le volet moral et les impacts des réalisations. Le chapitre 3 développe le volet administratif et financier. Enfin, la conclusion et les recommandations ainsi que les annexes seront présentées en fin du rapport.

CHAPITRE I. CONTEXTE

Cette partie relate un bref rappel de l'évolution de la mise en place des différentes structures de la CENI depuis sa création en 2015 tant au niveau du siège qu'au niveau territorial ainsi que sa vision et ses missions.

1.1. EVOLUTION DES STRUCTURES DE LA CENI

Le décret d'application, n°2015-1459 du 28 octobre 2015 complété par le décret n°2015-1464 du 02 novembre 2015 a permis à la CENI de procéder par étape à la mise en place et à l'opérationnalisation de ses structures à commencer par la structure centrale.

Ainsi, après les élections des membres de son Bureau Permanent et la mise en place des nouvelles directions composant le Secrétariat Exécutif National (Voir Organigramme, visible sur le site internet de la CENI) ainsi que l'adoption en 2015 de son règlement intérieur, la CENI s'est attelée à la mise en place de ses démembrements. L'année 2016 a été consacrée par l'opérationnalisation des Commissions Electorales au niveau des 119 Districts. Par contre, dans l'optique de bien préparer le terrain en vue des élections de 2018, l'année 2017 a été consacrée à l'opérationnalisation des CER ou "Commissions Electorales Régionales". Dernièrement, vers la fin de l'année, les nominations des membres des "Commissions Electorales Communales" ou CEC ont été initiées et leurs opérationnalisations devront être effectives pendant la RALE 2017- 2018.

Enfin, il faut remarquer que les neuf (09) Commissaires Electoraux Nationaux membres du Bureau Permanent et représentant toutes les entités prévues aux dispositions de l'article 56 de la loi la régissant, en deçà des missions assignées, se chargent de coacher les démembrements. L'objectif est de rendre effective leur opérationnalisation allant de la Province au Fokontany vers le début de l'année 2018.

Figure 1: LES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT DE LA CENI



1.2. VISION ET MISSION DE LA CENI

La mission de la CENI au titre de son mandat 2015 – 2021 est d'assurer que les trois phases « pré-électorale », du « scrutin » et « postélectorale » se déroulent au mieux en toute transparence et sérénité. Les politiques et les stratégies adoptées pour mener à bien ces étapes ont été définies et mises en œuvre depuis 2016. Les actions et les démarches entreprises cadrent dans sa vision : « **Gouvernance électorale crédible et démocratique** ». Le Bureau Permanent est assisté par un Secrétariat Exécutif composé d'un Secrétaire Exécutif National, d'un Secrétaire Exécutif Adjoint, et de six directions.

Figure 2: LES PREMIERS RESPONSABLES AU NIVEAU DU SECRETARIAT EXECUTIF



Compte tenu du fait que l'année 2017 est à la veille des élections, l'opérationnalisation de ses structures, la sensibilisation et le lancement des opérations de réformes rentrant dans le cadre des préparatifs pour une bonne tenue des scrutins ont été les principales missions de l'année. Dans cette optique, trois axes stratégiques ont été fixés. Le premier axe est la consolidation des acquis démocratiques par la conception des propositions des nouveaux textes sur les élections, sur la base des recommandations issues des ateliers de consultations de 2016 ; l'intensification des opérations d'encadrement et d'améliorations des approches et méthodes de travail durant la révision de la liste annuelle de la liste électorale dans l'optique de fiabiliser davantage le fichier électoral et de mobiliser les intéressés et acteurs concernés. Le deuxième étant l'amélioration de la gouvernance électorale par la poursuite des travaux d'identification des bureaux de vote et de facilitation d'accès aux droits des électeurs ; la réalisation des activités de sensibilisation et d'éducation civiques-électorales telles que prévues dans les stratégies validées en 2016 et enfin le développement des NTIC au service des électeurs. Le dernier axe stratégique consiste à la valorisation de ses ressources par l'opérationnalisation des structures de la CENI, le renforcement de capacités de ses agents ainsi que le renforcement de son indépendance.

Conséquemment, tenant compte, d'une part, de ses missions à caractère stratégique et sensible, de l'imminence des échéanciers de 2018 et enfin, des actions définies dans les documents de stratégie et de planification, le Bureau Permanent de la CENI a adopté une démarche privilégiant " **la transparence** " et une posture "**d'ouverture**" pour assurer la crédibilité de toutes les opérations et les actions ainsi que l'inclusivité des acteurs. Ce choix cadre bien avec la vision qu'elle s'est fixée ainsi qu'avec les enjeux et les impératifs marqués par une nécessité impérieuse de sérénité et de paix.

CHAPITRE II. VOLET MORAL ET IMPACTS DES REALISATIONS

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION ET COORDINATION

2.1. MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

Le succès d'un processus électoral requiert la disponibilité de documents de planification stratégique. Ainsi la CENI, pour bien préparer l'organisation des futures échéances électorales, se doit d'être dotée d'un plan opérationnel soutenu par des chronogrammes et des budgets de programme bien établis avec des stratégies claires liées aux diverses opérations électorales et avec les ressources disponibles (humaines, matérielles et financières). A cet effet, à partir de l'année 2016, la CENI a mis en œuvre un Plan de Travail de Pluriannuel (PTP) appuyé par des Plans de Travail Annuel (PTA) et un système de pilotage et de suivi-évaluation de ses activités.

A titre de rappel, dans son PTP, la CENI a défini comme **vision** une : « **Gouvernance électorale crédible et démocratique** ». Ce PTP est constitué par trois axes stratégiques dont :

- Axe N°1 : Consolidation des acquis démocratiques,
- Axe N°2 : Amélioration de la gouvernance électorale,
- Axe N°3 : Education électorale et communication

2.1.1. Les réalisations en 2017

Parmi les activités prévues dans le PTA de l'année 2017 en matière de planification stratégique, la CENI a pu :

- mettre en œuvre le système de pilotage et de suivi-évaluation des activités mis en place depuis 2016. Pour cela, il a été réalisé :
 - l'élaboration des rapports d'activités périodiques (quadrimestriels) afin de bien suivre et d'évaluer progressivement les réalisations à mi-parcours, et d'anticiper des mesures à prendre en cas de problèmes ;
 - la présentation en public du bilan à mi-parcours du PTP de la CENI ;
 - la réactualisation du PTP relativement aux avancements des réalisations et à l'issue de la présentation de ce bilan ;
 - la présentation en public du rapport d'activités annuel à partir de ces rapports périodiques ;
 - la conception et l'élaboration du PTA 2018 ;
- mettre en œuvre un système de suivi de l'exécution du budget de programme 2017. En effet, sous l'encadrement du Ministère des Finances et du Budget, la CENI a pu :
 - finaliser son Plan d'Actions Sectorielles Prioritaires (PASP) qui couvre les années 2017 à 2020. Ce plan a permis l'inscription du budget de la CENI dans la Loi des Finances 2018 avec trois programmes prioritaires : (i) Administration et coordination, (ii) Mise en œuvre du processus électoral, et (iii) Education civique électorale et communication
 - définir son Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui couvre la même période. Actuellement, la CENI peut évaluer sa performance à l'aide des indicateurs définis dans ces deux documents ;
- renforcer les capacités des responsables des démembrements (PCER, PCED, SPR, CA, et CCID) en matière d'utilisation des outils de planification pour qu'ils puissent piloter les activités à leur niveau, et en particulier pour la conduite de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) 2017 - 2018.
- mettre en œuvre, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le Projet « Soutien Au Cycle Electoral à Madagascar (SACEM), 2017 – 2019 ». Les activités dans ce projet s'articulent autour des cinq (05) composantes suivantes :
 - Composante 1 : Appui à la fiabilisation et l'inclusivité de la liste électorale,
 - Composante 2 : Cadre légal,
 - Composante 3 : Communication, éducation civique et électorale,
 - Composante 4 : Appui aux opérations électorales, et
 - Composante 5 : Assistance technique

L'objectif du projet est de contribuer à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives en 2018 et ainsi créer un environnement propice pour la consolidation de la paix et de la

démocratie à Madagascar. Actuellement, le Comité de pilotage du projet est déjà mis en place et se réunit périodiquement pour suivre constamment l'avancement des réalisations, il reste à mettre en place le Comité technique. Les contributions des Partenaires Techniques et Financiers arrivent progressivement grâce aux négociations effectuées par la CENI et le PNUD.

Figure 3: EQUIPE TECHNIQUE DU SECRETARIAT EXECUTIF LORS DE L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 ET DU PTA 2018



2.1.2. Analyse des réalisations

➤ *Les Impacts positifs des résultats obtenus :*

La disponibilité des documents de planification stratégique (PTP, PTA) a permis de :

- Clarifier les objectifs de chaque action, et en estimer la pertinence,
- Assurer le pilotage et le suivi-évaluation des activités de la CENI à travers des chronogrammes définis et validés en Assemblée Générale,
- Eclairer et accompagner le Bureau Permanent de la CENI dans les prises de décisions basées sur des informations factuelles,
- Evaluer le progrès réalisé par rapport aux objectifs fixés en utilisant des indicateurs de performance,
- Appuyer la mise en œuvre des stratégies liées aux diverses opérations dans le processus électoral (Collecte périodique des informations en vue d'améliorer la RALE, Stratégies d'éducation et de sensibilisation électorales, Amélioration de l'encadrement juridique des élections, Plan de formation du personnel central et au niveau des démembrements, etc....),
- Appuyer l'élaboration, l'exécution, et le suivi-évaluation du Budget Programme de 2017,
- Mieux cibler et coordonner les interventions de l'Etat et des PTF dans le Projet SACEM,
- Appropriation des outils de planification par les démembrements dans l'exécution de leurs tâches et responsabilités.

➤ *Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités et les solutions adoptées pour les surmonter.*

Au niveau central, la maîtrise et l'utilisation des outils de planification sont encore à renforcer, surtout en matière de suivi-évaluation et définition des indicateurs. Il en est de même pour les responsables des démembrements, même après les formations. En effet, l'outil est nouveau pour eux, ce qui a entraîné parfois des difficultés dans le suivi et l'évaluation des activités à leur niveau

(retard des rapports d'activités, indisponibilité des indicateurs de suivi, etc....). Un encadrement permanent à l'aide d'une communication périodique a été effectué pour les accompagner dans le pilotage des activités à leur niveau.

Mais malgré sa nécessité pour avoir un bon rendement et une efficacité, à cause de l'insuffisance du budget, cette initiative n'a pu être effectuée qu'au niveau des régions.

➤ *Conclusion partielle, recommandations et perspectives*

Le Taux de réalisation des activités relatives à la Mise en œuvre de la planification stratégique est estimé à 90%. En conclusion, des appuis en vue des renforcements de capacité en matière de planification stratégique pour les cadres du Secrétariat Exécutif en général, de la part des Partenaires Techniques et Financiers internationaux, devront être envisagés dans la mise en œuvre du prochain cycle électoral pour permettre à la CENI d'avoir une bonne performance dans le pilotage des opérations liées au processus électoral.

2.2. OPERATIONNALISATION DES STRUCTURES DE LA CENI

2.2.1. Prévisions et réalisations en 2017

Au niveau central, pour bien harmoniser les relations avec les démembrements ainsi que la gestion financière de la CENI par rapport au budget alloué, trois services ont été créés en 2017. En effet, un Service chargé des Relations avec les Démembrements (SRD) rattaché au Secrétaire Exécutif National a été mis en place. De même la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF) a été dotée de deux services : le Service de la Programmation Budgétaire (SPB) et le Service de la Gestion Financière (SGF).

Suivant les dispositions des articles 89 et 90 de la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, la CENI est représentée :

- au niveau des provinces par les Commissions Electorales Provinciales (CEP) ;
- au niveau des régions par les Commissions Electorales Régionales (CER) ;
- au niveau des districts par les Commissions Electorales de District (CED) ;
- au niveau des communes par les Commissions Electorales Communales (CEC).

La Commission Electorale Nationale Indépendante peut mettre en place un Comité local ou désigner des Agents électoraux pour assurer l'exécution des travaux au niveau du *Fokontany* (cf Art 90 de la Loi n°2015 020 suscitée). Pour le moment, ce sont les Chefs de *Fokontany* qui sont désignés en tant qu'agents électoraux.

A titre de rappel, les membres des CEP et des CED ont été mis en place depuis Novembre 2015. Pour chaque niveau, ils sont au nombre de trois (03) et composés d'un Président, d'un Vice Président, et d'un Rapporteur. La Loi précitée stipule que chaque commission par niveau doit être appuyée par un Secrétariat Permanent dénommé respectivement : Secrétaire Permanent Provincial (SPP) au niveau des provinces, Secrétaire Permanent Régional (SPR) au niveau des régions, et Chef d'Antenne (CA) au niveau des districts. Ce sont des fonctionnaires du Cadre A ou du Cadre B (pour les Chefs d'antenne) de la Fonction Publique désignés par décision du Bureau Permanent de la CENI sur une liste proposée par les Ministères concernés. Il est aussi prévu que la CENI mettra à leur disposition le personnel technique nécessaire dont l'effectif sera déterminé par le Règlement Intérieur (cf Art 95, 98 et 101 de la Loi n°2015 020 suscitée). Pour l'année 2017, ce sont les Chefs de Centre Informatique Régional (Chef CIR) et les Chefs de Centre Informatique de District (Chef CID) qui sont mis en place depuis 2015.

Dans le PTA 2017 de la CENI, il a été prévu de mettre en place les CER, les CEC et les Chefs d'Antenne (CA) au niveau des districts. La mise en place des CA a été réalisée au mois d'Avril avec la collaboration du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; et celle des CER avec leurs secrétariats permanents régionaux respectifs a également été réalisée au mois de Mai.

Pour les CEC, depuis 2016, ce sont les Chefs d'Arrondissement Administratif qui ont été nommés en tant que membres. Les nominations des autres membres prévus par la Loi sont en cours depuis Décembre 2017.

2.2.2. Analyse des réalisations

➤ Les Impacts positifs des résultats obtenus

L'opérationnalisation de ces structures mises en place a permis de créer un dynamisme au sein de l'accomplissement de la mission confiée à l'organe de gestion des élections (OGE) qu'est la CENI. De plus cette mise en place a été soutenue par des renforcements de capacité des responsables centraux et au niveau des démembrements, et ces formations ont beaucoup facilité le partage des responsabilités dans la réalisation des activités spécifiques comme la collecte périodique des informations et la conduite de la RALE 2017 - 2018.

➤ Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités

Sur le plan technique, aucun problème majeur n'a été rencontré. Elle consistait à engager les procédures de nomination et de notification des membres et des secrétaires permanents ; ainsi qu'à faire le suivi de l'accomplissement des formalités obligatoires de prise de service de chacun,

en ce qui les concerne, et enfin à faire le suivi de la mise en place des bureaux permanents de chaque CER. Mais sur le plan administratif, c'est d'abord au niveau de la recherche du personnel adéquat avant les nominations et surtout au niveau de l'opérationnalité des personnes recrutées que l'on a rencontré des difficultés. Ce problème est repris et analysé en détail dans le troisième chapitre qui traite le volet administratif et financier.

➤ *Conclusion partielle, recommandations et perspectives*

Pour les CEC, la procédure de nomination vient d'être réalisée. Ce qui amène le taux de réalisation de ces activités à 98,7%. L'année prochaine sera consacrée au suivi de l'opérationnalité des démembrements en application des dispositions légales. Cependant, la mise en place des structures d'appui technique au niveau des communes urbaines à statut particulier doit être aussi envisagée, mais cela dépendra du budget disponible. Ces structures sont indispensables pour que la CENI puisse assurer le bon déroulement des échéances électorales de 2018.

2.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS

Le Secrétariat Exécutif de la CENI est constitué par un personnel composé de cadres et d'agents qui sont issus de différents domaines avec une disparité complexe en ce qui concerne leur niveau de compétences et leurs expériences. Il en est de même pour le personnel des démembrements dont un grand nombre sont nouvellement recrutés.

Depuis son institution en 2015, par souci d'économie et suivant les ressources budgétaires disponibles, les effectifs du personnel de la CENI et de ses démembrements ont été progressivement étoffés aussi bien au niveau des structures permanentes qu'au titre des structures déconcentrées siégeant par session (non permanentes). Pour l'année 2017, les membres des Commissions Electorales Régionales et des Chefs d'Antenne de District.

Le professionnalisme figure parmi les principes directeurs de la CENI afin qu'elle mène à bien ses missions. Par conséquent, et au vu des faits cités ci-dessus, cela requiert la mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités et d'opérationnalisation de la CENI et de ses démembrements. Les activités relatives à ce plan ne sont pas considérées comme des activités isolées, mais doivent participer à la vision globale de la CENI. Par ailleurs, la bonne réussite du processus électoral résulte de la capacité professionnelle et technique du personnel permanent et sessionnaire de la CENI dans la conduite des opérations électorales. La CENI a ainsi pour défi principal d'assurer un renforcement de capacités opérationnelles et spécifiques, pour son personnel aussi bien au niveau central que local.

Dans ce sens, durant l'année 2017, la CENI a, dans ce sens, accordé beaucoup d'importance aux questions de renforcement des capacités malgré le peu de moyens mis à sa disposition, et n'a pas ménagé ses efforts afin de donner à son personnel et ses démembrements la possibilité de se développer et de se perfectionner professionnellement par des formations. Pour ce faire, elle a renforcé sa collaboration avec différents partenaires afin de réaliser les activités prévues.

Ceci étant, le plan de renforcement de capacités prévu dans le Plan de Travail Annuel (TPA) de la CENI pour l'année 2017 a été divisé en deux grandes parties, dont primo le renforcement de capacités du personnel de la CENI et de ses démembrements et secundo le renforcement de capacité des parties prenantes aux élections. Cette dernière est reprise dans la section suivante de ce document.

2.3.1. Prévisions et réalisations en 2017

Les activités prévues pour les formations du personnel de la CENI et de ses démembrements pour l'année 2017 sont de plusieurs ordres.

✓ *Pour le personnel de la CENI les formations prévues sont les suivantes :*

1. Formation des acteurs budgétaires de la CENI et du personnel de la DAAF en matière d'exécution budgétaire, de gestion financière et de planification stratégique ;
2. Formation du personnel de la CENI en bureautique (Word, Excel, PowerPoint, MS Project, Internet);
3. Formation du personnel de la CENI en règles et pratiques protocolaires ;
4. Formation du personnel de la CENI en langue anglaise ;
5. Formation du personnel de la CENI en langue française ;
6. Formation du personnel de la DIREELCOM en matière de sensibilisation et d'éducation électorale ;
7. Formation du personnel de la DIREELCOM en matière de communication ;
8. Formation de quelques cadres de la CENI à l'Institut FORHOM France ;
9. Formation du personnel de la Documentation en gestion des documentations et des archives électoraux.

Les formations du personnel qui ne nécessitent pas de grandes dépenses sont toutes réalisées. Il en est de même pour les formations ayant des prévisions de financement soit dans le Budget de l'Etat, soit par l'appui des partenaires techniques et financiers à travers le Projet SACEM. C'est le cas de (i) la

formation des acteurs budgétaires de la CENI (SE, SEA, DEPSEF, DOE, DAAF, Comptables et opérateurs de saisie, Ordonnateurs Secondaires ou ORDSEC, Gestionnaires des Activités ou GAC des démembrements, personnel du Service de la Formation et de la Documentation ou SFD, du Service de la Planification et du Suivi-évaluation ou SPSE, et du personnel du Contrôle Financier) en matière d'exécution budgétaire et de gestion financière ainsi qu'en planification stratégique. Cette formation a été poursuivie par (ii) la formation du personnel de la DAAF en matière d'utilisation du Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques ou SIIGFP et finalement achevée par (iii) la formation en matière d'élaboration du Plan d'Action Sectoriel Prioritaire (PASP) et du Cadre des Dépenses à Moyens Terme (CDMT). Toutes ces séances de formations ont été organisées en étroite collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget et effectuées dans la salle de réunion de la CENI à Alarobia.

Deux autres formations à l'intention du personnel de la CENI ont également été accomplies et ne demandant pas de lourde charge. Il s'agit de la formation du personnel du Secrétariat Exécutif de la CENI en informatique. Depuis Mai 2017, une série de formations a été organisée en deux fois par semaine à raison de 2 à 3h par jour avec les techniciens de la DSI. Cette initiative avait pour but de former les participants à la manipulation des outils informatiques (bureautique, tableur, internet, etc.). Malheureusement, trois séances seulement ont pu être réalisées à cause de son chevauchement avec les sessions de formation des démembrements durant le mois de Juillet 2017.

La troisième séance de formation effectuée est celle dédiée au personnel en matière de règles et pratiques protocolaires, préparée et organisée en collaboration avec le Secrétaire Exécutif Adjoint (SEA). Cette formation est prévue être réalisée une fois par semaine pour une durée de 2h par séance. Les sessions ont été opérées successivement les 13, 19 et 26 octobre 2017 mais également interrompues à cause de la non disponibilité des responsables occupés pour les préparatifs et l'organisation du lancement de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE).

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Centre de documentation et de la tenue des archives de la CENI, le personnel du Service de la Formation et de la Documentation a bénéficié de deux sessions de formation. Premièrement, du 12 au 15 décembre 2017, ces derniers ont assisté aux séances de formation pratique en technique d'archivage aux « ARCHIVES NATIONALES » à Tsaralalàna. Et deuxièmement, du 18 au 29 décembre 2017, le même personnel a participé aux sessions de formation pratique et théorique à la "BIBLIOTHEQUE NATIONALE" afin d'acquérir les sciences de la théorie générale sur les sciences de l'information documentaire, la bibliothèque et la documentation, les technique et gestion documentaires, l'informatisation de la chaine documentaire, la numérisation et conservation et la gestion des documents administratifs.

✓ *Pour le personnel des démembrements, telles sont les formations prévues :*

1. Atelier de renforcement de capacités des démembrements en matière d'éducation civique électorale et de sensibilisation ;
2. Formation en matière de processus électoral pour les membres des CEP, CER, et CED avec leurs secrétariats permanents ;
3. Formation en matière d'exécution budgétaire, de gestion financière, de planification stratégique et de gestion du fichier électoral pour les membres des CEP, CER, et CED avec les membres de leur secrétariat permanent (SPP, SPR, CIR, CA, et CID) ;
4. Formation en matière de leadership, de coordination et supervision de la RALE 2017 - 2018 pour les Présidents des CEP et des CER ainsi que pour les SPR.

Parmi les formations prévues citées ci-dessus, seul le renforcement de capacités des démembrements en matière d'éducation civique électorale et de sensibilisation n'a pas été réalisé. Il est à noter que les formations en matières (i) de connaissance du processus électoral et (ii) d'exécution budgétaire, de gestion financière, de planification stratégique, et de gestion du fichier électoral ont été combinées en une seule formation. A cet effet, du 03 au 29 Juillet 2017, des ateliers de formations de six jours chacun dans les six Chefs-lieux de Province ont été organisés dans le cadre du Projet SACEM.

Par ailleurs, avant le lancement de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) 2017-2018, les 22 PCER et les 22 SPR ont assisté à une session de formation organisée à la CENI centrale à Antananarivo, sur le leadership, la coordination et supervision des activités relatives à la RALE 2017-2018 du 15 au 17 Novembre 2017.

Figure 4: LES MEMBRES DES CER AVEC LEUR SECRETARIAT PERMANENT LORS DE LA FORMATION EN LEADERSHIP ET EN COORDINATION DE LA RALE (Novembre 2017)



2.3.2. Analyse des réalisations

❖ En ce qui concerne les formations pour le personnel de la CENI centrale :

➤ *Les impacts positifs des résultats obtenus*

Les sessions de formation ont permis à chaque bénéficiaire d'acquérir de nouvelles connaissances afin d'assurer leur professionnalisation.

Bien que sans financement, les formations en informatique et en matière de règles et pratiques protocolaires ont été commencées. Les activités relatives à : la formation en langues étrangères (française et anglaise) ; la formation du personnel de la DIREELCOM en matière de sensibilisation et d'éducation électorale ; la formation du personnel de la DIREELCOM en matière de communication ; et la formation de quelques cadres de la CENI à l'Institut FORHOM (France) n'ont pas pu être réalisées, car les ressources nécessaires pour leur réalisation n'étaient pas disponibles.

Les formations en matière d'exécution budgétaire, de gestion financière et de planification stratégique ont permis de : (a) familiariser les acteurs budgétaires à la nouvelle procédure d'exécution budgétaire et de gestion financière, et (b) élaborer le Plan d'Actions Sectorielles Prioritaires (PASP) et le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la CENI. Compte tenu de l'importance de cette formation les participants ont fait remarquer l'insuffisance de sa durée.

➤ *Les points faibles :*

Le manque et/ou l'insuffisance de moyens financiers qui est un facteur de blocage dans la réalisation des activités inscrites.

➤ *Les perspectives pour l'année suivante :*

La poursuite des deux séries de formation du personnel de la CENI qui n'ont pas été accomplies jusqu'à leur terme (formation en informatique et en matière de règles et pratiques protocolaires) mérite d'être envisagée pour l'année 2018. Les formations en matière de sensibilisation et d'éducation électorale, ainsi qu'en communication sont déjà prévues dans le PTA 2018 dans le cadre du Projet SACEM. Il faut donner de l'importance à la formation en langues étrangères, dans

ce sens que pour cette année 2018, la CENI sera l'organisateur du Séminaire International du Réseau de compétences électorales francophones (RECEF) à Madagascar.

❖ En ce qui concerne le renforcement des capacités des démembrements :

➤ *Les impacts positifs des résultats obtenus*

La première série de formations a permis aux responsables auprès des démembrements :

- de se familiariser avec les responsables centraux et entre les responsables au niveau des autres démembrements,
- de partager la même vision avec la structure centrale dans l'accomplissement de la mission confiée à l'organe de gestion des élections (OGE) qu'est la CENI ;
- de remettre à niveau leur maîtrise du processus électoral,
- de rectifier les mauvaises pratiques acquises par la routine et d'adopter des nouvelles façons de faire plus performantes et conformes à la loi et règlements en vigueur,
- de développer leur capacité de mobilisation des acteurs et partenaires dans le processus électoral,
- de cultiver l'esprit d'équipe et le respect mutuel entre les membres et la hiérarchie,
- de prendre conscience de l'importance de leur mission.

La tenue de cette formation dynamique a encouragé et motivé les responsables au niveau des démembrements. D'ailleurs, un intérêt particulier a été manifesté par rapport aux thèmes « collecte périodique des informations pour préparer la RALE 2017-2018 », et « l'exécution budgétaire et la gestion financière ». Une parfaite cohérence de cette formation au PTA 2017 est constatée pour un résultat positif des prochaines opérations.

Le deuxième atelier de formation leur a permis de se familiariser avec :

- Les généralités sur le Leadership afin de développer leur capacité de l'appliquer dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Les notions sur l'encadrement juridique des élections ;
- La technique d'élaboration de la monographie électorale ;
- Le processus de la RALE ;
- L'Organisation et coordination de la RALE au niveau des CER ;
- Le Processus de planification et coordination des activités ainsi que le reporting ;
- Les techniques de mobilisation des acteurs dans le processus électoral.

Les séries de formation destinées aux démembrements combinées en une seule session de six jours ont évité à la CENI d'engager des charges exorbitantes et des aller et venus fréquents pour les démembrements.

Figure 5: FORMATION DES RESPONSABLES DES DEMEMBREMENTS DANS LA PROVINCE DE TOAMASINA.



➤ *Les points faibles*

Compte-tenu de l'importance des thèmes traités lors des formations, les participants ont fait remarquer l'insuffisance du temps, afin de pouvoir mieux se pencher sur les pratiques et de démultiplier les cas et les partages et de mieux gérer le décalage entre le contenu de la formation et les réalités sur terrain. Des réflexions tournant autour de l'opérationnalisation des démembrements compte-tenu de la précarité de leur environnement et outils de travail ont été aussi évoquées.

L'organisation de formations surtout au niveau des démembrements nécessite des moyens financiers très importants difficiles à trouver, la disparité des niveaux de connaissances au sein des responsables des démembrements n'est pas facile à gérer dans la conduite des formations, la mise en cohérence du chronogramme de la CENI avec ceux des Partenaires est parfois non maîtrisable et a nécessité le report fréquent des activités. Les membres des démembrements ont évoqué leur intérêt pour les thèmes traités et ont élucidé quelques points qui leur semblaient ambigus dans l'exercice de leur fonction.

➤ *Conclusion partielle, recommandations et perspectives :*

Compte tenu de ces réalisations, le taux de réalisation en matière de renforcement des capacités de la CENI et de ses démembrements est estimé à 85%. Les activités non réalisées sont en général celles qui n'ont pas eu de financement. L'année 2018 sera consacrée à la recherche de financement des activités restantes et à leur réalisation. Mais comme ce sera une année d'élections, ces formations seront combinées à celles nécessaires dans le cadre de l'organisation des élections.

2.4. COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS

Il est important de mentionner que la CENI ne travaille pas seule dans la réalisation de sa mission d'organisateur et de gestionnaire des élections ; elle est appuyée par les partenaires œuvrant directement ou indirectement pendant le processus électoral. Ils sont appelés « les parties prenantes aux élections ». La réussite du processus électoral dépend également de l'implication active et avec professionnalisme des parties prenantes. Ainsi, beaucoup d'activités ont été prévues et réalisées en collaboration avec ces parties prenantes aux élections. Ces activités peuvent être présentées en deux parties : (i) le renforcement des capacités des parties prenantes aux élections et (ii) les cadres de concertation.

2.4.1. Prévisions et réalisations en 2017

A. Le renforcement des capacités des parties prenantes aux élections

Les activités de renforcement des capacités ne se cantonnent pas seulement au personnel de la CENI et de ses démembrements mais incluent aussi les parties prenantes aux élections, notamment les Organisations de la Société Civile (OSC), les organisations des médias et les partis politiques. Pour l'année 2017, la CENI a prévu divers ateliers de renforcement des capacités à l'intention des parties prenantes, dont ci-après :

- Relance des ateliers de formation des OSC sur l'Enregistrement des électeurs, l'Education électorale, l'Observation électorale, le Contentieux électoral, la Prévention des risques électoraux, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Protocole de MAPUTO), les mêmes ateliers ayant été opérés dans les trois autres Provinces (Fianarantsoa, Toliara et Toamasina) l'année précédente;
- Atelier de formation sur le processus électoral ;
- Atelier de renforcement des capacités des groupes de jeunes, de femmes, des OSC et des médias en matière de sensibilisation et d'éducation électorale ;
- Atelier de renforcement des capacités des autorités religieuses et coutumières en matière de sensibilisation et d'éducation électorale ;
- Atelier d'information et de formation des jeunes Scouts malgaches sur le processus électoral.

B. Les cadres de concertation :

Souhaitant toujours améliorer la confiance des acteurs et des partenaires envers la CENI, au titre de l'année 2017, cette dernière a continué de mobiliser les dispositifs pérennes appelés « cadres de concertation » mis en place en 2016. Le principe est d'associer les différents acteurs dans un souci d'inclusivité et de promouvoir la transparence dans la gestion du processus électoral.

Il faut rappeler que ces dispositifs ont permis à la fois d'informer, de sensibiliser, de se concerter ou d'échanger ainsi que de mobiliser ces acteurs pour participer à toutes les activités relatives au processus électoral. La CENI, convaincue qu'elle ne peut atteindre ses objectifs sans la collaboration de tous les acteurs et selon leurs domaines de compétences respectifs, a envisagé de continuer la mobilisation de ces acteurs dans une démarche inclusive et transparente. A cet effet, des réunions périodiques mensuelles de ces cadres de concertation par acteur (OSC, Médias, Partis politiques, et Administration) ont été réalisées durant l'année 2017.

En outre, la CENI a décidé de délocaliser lesdits cadres de concertation au niveau des 119 districts. Actuellement ces cadres sont tous opérationnels et se réunissent périodiquement sous la supervision du Président de la CED et du Chargé d'éducation qui est le Chef d'Antenne de district. Le principe est d'associer les différents acteurs dans un souci d'inclusivité et de promouvoir la transparence dans la gestion du processus électoral. Le but étant d'instaurer la confiance entre acteurs, d'avoir l'adhésion et l'appropriation du processus de toutes les parties prenantes aussi bien au niveau national qu'au niveau local gages d'efficacité

2.4.2. Analyse des réalisations

A. Le renforcement des capacités des parties prenantes aux élections

➤ *Impacts positifs des résultats obtenus*

Le 24 février 2017, 34 associations de femmes et 35 associations de jeunes ont assisté à un atelier dénommé « Atelier de sensibilisation des jeunes et des femmes à leur devoir de citoyen et à l'inscription sur la liste électorale » pour une journée à la salle de réunion de la CENI à Alarobia. Cet atelier a été financé par l'Association des Anciens de l'Ecole Nationale de l'Administration (AAENA) dans le cadre de leur collaboration avec l'Ambassade de France. L'atelier a abouti à identifier les grandes orientations d'une campagne nationale orientée vers les jeunes, ainsi qu'une campagne parallèle plus axée envers les femmes. Il a permis également d'identifier les relais à cette campagne nationale et de les fédérer.

➤ *Les points faibles*

Par la lettre N°1097 en date du 07 Novembre 2016 adressée à Madame la Représentante Spéciale de la Présidente de l'Union Africaine, la CENI a fait savoir son intérêt et son souhait pour la poursuite du programme de formation soutenue par l'Union Africaine au profit des OSC et des démembrements de la CENI dans les autres Provinces restantes, notamment Antananarivo, Antsiranana et Mahajanga. Cette activité est ainsi prévue dans le PTA 2017 de la CENI. Mais ces ateliers restants n'ont pas pu être réalisés faute de financement.

➤ *Conclusion partielle et perspectives pour l'année suivante*

Compte tenu des problèmes évoqués ci-dessus, le taux de réalisation de ces activités est estimé à 40%. Le développement d'un partenariat pour des formations nécessitant l'intervention et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ou d'Instituts de formation spécialisés et d'assistance technique est fortement souhaité en vue d'atteindre l'objectif qui est le professionnalisme de la CENI. En outre, à l'issue de l'adoption et la publication des nouveaux textes régissant les prochaines élections, la CENI prévoit des ateliers de vulgarisation et de formations en faveur des parties prenantes, pour la compréhension commune de ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

B. Les cadres de concertation :

➤ *Impacts positifs des résultats obtenus*

Si les cadres de concertation au niveau national ont suivi leur bonhomme de chemin avec des débats et des discussions de plus en plus intenses marquant ainsi l'intérêt des acteurs encore plus grand au processus électoral, ceux délocalisés ont rassemblé périodiquement des participants très critiques, avides d'informations fiables et pertinentes relatives à la gestion du processus électoral.

Que ce soit au niveau national ou surtout au niveau délocalisé, le déroulement des débats qui suivent toujours des présentations sur PowerPoint a été une grande opportunité d'éclaircissement de certains soucis et craintes par rapport aux échéances électorales de 2018. Font partie des questionnements insistants, entre autres, les sujets suivants :

- ✓ L'éventualité de l'organisation d'un référendum constitutionnel avant les présidentielles avec comme centre de discussion les dispositions de l'article 47 de la constitution ;
- ✓ La date des élections présidentielles ;
- ✓ L'inclusivité quant aux candidatures pour ceux qui sont qualifiés potentiels ;
- ✓ L'indépendance de la CENI vis-à-vis du gouvernement et de la communauté internationale ;
- ✓ La neutralité de la CENI ;
- ✓ L'effectivité de la réforme de l'encadrement juridique des élections et surtout la prise en considération des recommandations du comité de réflexion dans le projet de code électoral

Comme autres impacts positifs, il est mis en exergue que le cadre de concertation, étant une plateforme d'échanges et de partage, a permis non seulement d'identifier et de discuter à temps de sujets dits sensibles, mais a aussi favorisé la démarche inclusive, participative et transparente préconisée par la CENI, aux fins de recouvrer la confiance des acteurs de la compétition électorale et de l'opinion publique, en mobilisant toutes les parties prenantes du processus électoral (les partis politiques, les organisations de la société civile, et les institutions publiques, et les forces vives locales). Il a permis ainsi la mise au même niveau d'information de tous les acteurs et aussi d'anticiper des débats qui risqueraient d'envenimer l'atmosphère durant la période électorale.

Figure 6: CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS



➤ Les difficultés rencontrées

Des obstacles ont entravé parfois ces activités dans quelques localités. Sur le plan organisationnel, les responsables au niveau de certaines CED ont fait remarquer qu'à chaque réunion du Cadre de concertation, il faut prévoir des « Fagnengana » (motivations) pour les Ampanjaka et les Notables car la coutume dans ces localités l'exige alors qu'il n'y a pas de budget prévu pour cela. On peut citer aussi entre autres, l'épidémie de la peste urbaine qui a sévi durant le dernier trimestre de l'année 2017 et qui a interdit formellement l'organisation de tout rassemblement de personnes y compris les cadres de concertation dans certaines localités. Par ailleurs, au début, notamment au niveau central, les politiciens ont été réticents. Néanmoins, ils ont finalement rejoint ces cadres

➤ Conclusion partielle et perspectives pour l'année suivante

Le taux de réalisation est estimé à 100%, car non seulement, tous les acteurs ont été touchés, mais cette initiative a aussi été mise en place au niveau des 119 districts. La pérennisation de ces cadres de concertation est recommandée pour maintenir l'enthousiasme des acteurs par rapport à ces activités. La promotion de la transparence dans la gestion du processus électoral gagnera aussi en intensité dans la poursuite de ces plateformes d'échanges, de partage et surtout de mobilisation des acteurs. Par ailleurs, l'extension de ces cadres de concertation en les organisant jusqu'au niveau des Fokontany serait encore plus pertinente à l'instar de ceux organisés dans quatre Fokontany lors du lancement officiel de la RALE 2017-2018 qui s'est déroulé à Mahajanga au mois de décembre 2017.

2.5. LES RELATIONS INTERNATIONALES

2.5.1. Prévisions et réalisations en 2017

Tenant compte du contexte politique malgache, intensifier et développer les partenariats avec les acteurs publics ou privés, nationaux et internationaux ainsi que les PTFs pour assurer l'organisation et la gestion d'élections crédibles et acceptées reste de mise.

Ainsi, dans ce sens, la CENI a, d'une part, participé aux différentes activités internationales en mobilisant ses compétences dans le but de renforcer sa place au sein des réseaux de compétence des organes chargés de la gestion des élections. D'autre part, elle a participé, en partenariat avec ses pairs, aux différents ateliers et formations pour être en phase avec les principes de travail et les méthodes d'approche en matière de gestion du processus électoral. Enfin, au niveau national, elle a renforcé les dialogues auprès des partenaires techniques et financiers, soit à travers le dispositif commun du Comité de Pilotage (COFIL) réunissant tous les PTF intervenant dans le processus électoral dans le cadre du projet SACEM ou "Soutien Au Cycle Electoral à Madagascar", soit à travers le canal bilatéral.

Figure 7: REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET SACEM



2.5.1.1. Assistance électorale

Dans le cadre de son PTA 2017, les relations de partenariat entre la CENI et les Partenaires Techniques et Financiers ont permis de réaliser les activités prévues et qui sont la suite logique des actions entreprises en 2016 :

- Le PNUD, sur la base d'un document de projet intitulé « Appui aux activités pré-électorales et aux acteurs politiques », a soutenu un pack d'activités conséquent de la CENI :
 - ✓ Le projet a visé en premier lieu la poursuite des travaux de conception des projets de loi sur le cadre juridique des élections. A cet effet, il a apporté son appui technique et financier à la réalisation des travaux de la " Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache", érigée par le Décret n° 2017-200 du 28 Mars 2017. La reprographie des rapports et les actions de communication et d'information ont été appuyées par le SACEM.
 - ✓ Ensuite, pour mettre en œuvre le plan de communication interne et externe (avec les parties prenantes au processus électoral) et le plan de sensibilisation et d'éducation

électorale, il a doté les deux services de la Direction de la Communication, de sensibilisation et d'éducation électorale de nouveaux matériels de pointe.

- ✓ En outre, afin de renforcer les savoir faire des membres des CER nouvellement nommés, les formations de renforcement de capacités organisées en juin et juillet ont été faites avec l'appui financier également du fonds SACEM.
 - ✓ Par ailleurs, dans le but toujours de performer et sécuriser le fichier électoral ainsi que de concrétiser l'accès des électeurs aux informations, le projet a permis d'appuyer la Direction du Système d'Information (DSI) par la deuxième vague de dotation de matériels adéquats pour opérationnaliser le système et de papiers listing pour l'impression des listes électorales issues de la dernière RALE à utiliser avant les élections de 2018 (liste après arrêtage provisoire et arrêtage définitif).
 - ✓ Et enfin, le projet a contribué à la poursuite des activités de campagne de sensibilisation des électeurs dans le cadre de la RALE 2017 – 2018 et à l'opération conjointe de délivrance de jugement supplétif, de carte nationale d'identité et de basculement des bénéficiaires dans la liste électorale en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation. Face à l'immobilisme de nombreux acteurs et le taux élevé de désintéressement de la population aux affaires électorales, le PNUD a contribué au financement d'autres activités de sensibilisation telles que celles rentrant dans le cadre du lancement officiel de la RALE à Majunga du 29 au 1er décembre, la pose des grandes affiches au niveau des 22 chefs lieux de région, la production des kits de visibilité (tee-shirt, banderoles, ...).
- L'ECES, en partenariat avec CFI-médias, a sollicité la contribution de la CENI à la formation des journalistes des radios reconnus (publics et privés) en matière de sensibilisation sur le processus et d'éducation civique électorale. Des mini-cadres de concertation de proximité au niveau des communes ont pu être organisés. Les mêmes dispositifs d'échanges ont été vulgarisés durant les activités de lancement officiel de la RALE à Majunga. Quatre mini-cadres de concertation au niveau des Fokontany ont été organisé avec succès. Ces dispositifs sont prévus être poursuivis et à consolider en 2018 en partenariat avec la coalition des radios et les réseaux de partenaire-média.
 - Lors de la participation la 5ème Assemblée Générale des membres du RECEF à Cotonou au Bénin, la place qu'occupe la CENI dans les réseaux de compétences des OGE a été confortée. En effet, le Président de la CENI a été élu pour assurer la vice-présidence. La CENI accueillera du 20 au 22 mars 2018 prochain la 6ème Assemblée Générale et le 6ème séminaire international d'échanges.
 - Suite à l'invitation de ses pairs ou des pays partenaires, la CENI a participé, soit en tant qu'observateur, ou en tant que participant aux opérations de préparatifs de référendum ou d'élections présidentielles, aux ateliers ou forum annuel des OGE (Ankara/Turquie, Kigali/Rwanda, Pretoria/Afrique du Sud).
 - Dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, les demandes d'appui auprès des pays et organismes internationaux ont été poursuivies pour appuyer le processus en cours. Ces tractations ont porté leurs fruits, soit par la contribution de ces pays ou organismes partenaires directement dans le basket fund, soit par le biais de la coopération bilatérale. La France, le Japon, la Norvège et les Etats-Unis ont officialisé leurs appuis au SACEM. L'Union Européenne a appuyé aussi la Société civile, acteur principal à la promotion de la campagne de sensibilisation et d'éducation électorale en veillant à harmoniser leurs appuis financiers aux axes stratégiques d'intervention et aux priorités de la CENI.
 - L'OIF a aussi contribué à l'appui de la CENI en mettant à disposition ses compétences en assurant l'audit externe du fichier électoral. Une deuxième mission est prévue en avril 2018 pour un second audit après la RALE 2017-2018 en y associant cette fois-ci les partis politiques et la société civile. Cette démarche est faite en réponse à la demande de la CENI qui privilégie l'approche inclusive et la transparence.
 - Le Ministère de la Jeunesse et la CENI ont signé une convention de coopération dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation électorale pour unir leurs forces par la mobilisation des jeunes pairs éducateurs au niveau des 22 régions et par la fédération de leurs actions. L'objectif est de contribuer à l'augmentation des taux de participation des jeunes aux

affaires électorales, à la conscientisation des jeunes à leurs responsabilités pour le renforcement de la démocratie. D'autres signatures de conventions de partenariat sont en gestation, non seulement avec les ministères mais aussi avec la société civile (tels par exemple les ministères de l'éducation nationale et celui de la formation professionnelle, l'INSTAT, le mouvement Rohy, ...).

- La multiplication des collaborations entre l'ENAM, les services territoriaux déconcentrés (STD) et la CENI en mettant à la disposition de cette dernière des dispositifs et matériels de travail pour ses activités de concertation, d'information et de formation. Des exemples types de partenariat public-public efficaces qui valorisent les uns et les autres (gagnant/ gagnant). Ce sont, par exemple, les appuis aux démembrements de la CENI lors de l'organisation des cadres de concertation au niveau des districts (CED) en autorisant l'occupation des bâtiments publics et la mise à la disposition des mobiliers nécessaires, la facilitation à l'accès aux médias, ...

2.5.1.2. Renforcement des compétences en expertise et en gouvernance électorale

Face au contexte politique et aux exigences des acteurs et des électeurs, les agents et responsables de la CENI doivent être au fait des modernités et des nouveautés ainsi que des technicités respectant les normes internationales. Ainsi, la participation aux ateliers de formation et d'échanges d'expériences sont nécessaires pour renforcer leurs capacités.

La CENI de Madagascar a été présente aux événements suivants :

- participation au programme Exécutif pour les commissaires du 27 août au 01 septembre à Pretoria sur invitation de l'ECF-SADC et l'UNISA ;
- participation de la CENI à l'Atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux à Praia au Cap Vert du 20 au 25 novembre 2017 ;
- participation sous financement du Service de la Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au cycle de formation F128 à l'Institut FORHOM à la Rochelle du 08 au 11 novembre 2017 ;
- participation des responsables et acteurs budgétaires de la CENI aux différents ateliers de formation organisés par le Ministère des finances en matière de gestion et d'exécution budgétaire.

2.5.2. Analyse des réalisations

Le développement et la poursuite des recherches de partenariat sous le leadership de la CENI ont eu des impacts positifs sur la mise en œuvre des activités. Toutefois, il faut signaler certaines difficultés qui restent persistantes.

➤ Les Impacts positifs des résultats obtenus

- ✓ La disponibilité à chaque début d'exercice budgétaire des documents de stratégie (PTA, Document de stratégie sectoriel, PMO, ...) a été un atout pour la CENI dans sa démarche de négociation et d'arbitrage. En effet, l'affirmation du leadership de la CENI durant les négociations et la mise en œuvre de ses activités dans le PTP et le PTA 2017 ont été appréciées par les parties prenantes, car la visibilité, gage de confiance et de crédibilité de la CENI, a été perceptible. Le développement et la mise en place des dispositifs de concertation, d'information et d'échanges a facilité les relations et la répartition des responsabilités entre les parties.
- ✓ Fort de son expérience des deux années d'existence (2015-2016), la confiance des bailleurs et des acteurs sur la CENI et ses responsables dirigés par son Président est maintenue. A travers leurs représentations diplomatiques, les pays partenaires ont manifesté leur volonté d'appuyer la CENI dans sa démarche de recherche d'inclusivité et de stabilité. La conséquence en est que les partenaires techniques et financiers ont été à l'écoute et ont prodigué leurs appuis/conseils.

➤ Les difficultés rencontrées durant la réalisation des activités

- ✓ le degré d'appropriation au sein de l'environnement politique mais aussi et surtout au sein des Partenaires Techniques et Financiers s'est nettement amélioré. Cet acquis fragile

demande beaucoup d'investissement, de renforcement et de développement des dialogues politiques pour instaurer un environnement serein et stable, gage de visibilité et de confiance mutuelle.

- ✓ l'inconscience et l'immobilisme ainsi que les résistances aux changements des acteurs quant à leur manière de faire ne facilitent pas l'harmonisation et la fédération des actions à entreprendre, bien que la CENI dispose de cadre référentiel d'intervention et de dispositif de concertation (PTP, PTA, COPIL, Cadre de concertation,...);
- ✓ la préservation des intérêts des uns et des autres pour veiller à leurs visibilités reste un des blocages pour une bonne coordination et d'instauration d'une synergie d'actions autour des priorités de la CENI telles que fixées dans ses documents stratégiques.
- ✓ le manque de visibilité et de volonté politique de l'Etat en matière de processus électoral freine les motivations et engagements des acteurs en matière d'appui et d'intégration au processus électoral entraînant, d'une part, un gap de financement nécessaire, et d'autre part, à l'engagement et prise de responsabilité à la mise en œuvre des actions.

➤ Conclusion partielle et perspectives pour l'année suivante

Le taux de réalisation de ces activités est estimé à 72%. La participation de la CENI aux activités de l'ECF/SADC fera l'objet d'une étude particulière. De même la recherche de partenariat pour la participation à des formations extérieures en vue du renforcement de capacités se poursuivra l'année prochaine.

PROGRAMME 2 : MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL

2.6. AMELIORATION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS

2.6.1. Prévisions et réalisations en 2017

En matière d'encadrement juridique des élections, le PTA de la CENI au titre de l'année 2017 a prévu la réalisation des activités suivantes :

- Publication et large diffusion des résultats des ateliers de concertation relatifs à la révision du cadre légal qui ont été organisés en 2016 ;
- Suivi de la procédure d'élaboration et d'adoption des avants projets de textes se rapportant aux élections ;
- Organisation d'ateliers de concertation pour l'élaboration des codes d'éthique et de bonne conduite ;
- Edition et diffusion de recueil des nouveaux textes régissant les élections ;

La publication et la large diffusion des résultats des ateliers de concertation ont été réalisées sans difficultés. En effet, ont été destinataires des versions physiques du rapport y afférents, toutes les Institutions de la République. Outre la multiplication et la diffusion des deux documents constituant le rapport, à savoir : le « Document stratégique pour une amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache » et le recueil des « Recommandations des ateliers de consultation nationale sur la révision du cadre juridique des élections à Madagascar », des cadres de concertations par acteurs ont également été réalisés pour la présentation publique dudit rapport. Le premier document » renferme :

- la synthèse des consultations nationales,
- l'analyse effectuée par les consultants (national et international), et
- les démarches proposées pour une réforme du droit positif électoral malagasy.

Le deuxième document présente les propositions formulées issues des différents ateliers tels qu'elles ont été exprimées lors de l'atelier national de consolidation, en ce sens que ces propositions peuvent être contradictoires entre elles ou résultants de consensus (proposition brute).

A l'issue de la transmission du rapport aux instances compétentes, une Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache a été érigée par le Décret n°2017-200 du 28 Mars 2017. Les missions de ladite commission sont de :

- étudier les améliorations à apporter à l'encadrement juridique du processus électoral,
- analyser et exploiter les études effectuées dans le domaine des élections, notamment celles dans le « Document stratégique pour une amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache »,
- formuler des recommandations en ce sens, afin que les nouveaux textes législatifs et réglementaires régissant les élections soient soumis aux deux Chambres parlementaires avant la fin de leur deuxième session pour l'année 2017.

Les articles 3 et 4 du Décret précité dispose que la Commission est composée par :

- Le Président de la CENI ou son représentant qui en assure la présidence ;
- un représentant de chacune des entités suivantes : la CENI, le MID, le MINJUS, le MFB, le CSI, le BIANCO, et le SAMIFIN ;
- Sur invitation de la CENI, peuvent assister aux travaux de la commission, les représentants de la Société Civile et les représentants des Partis politiques.
- En application des dispositions de l'article 4 du même Décret, ces dits représentants, au nombre de trois pour chaque catégorie, ont été élus et désignés par leurs pairs au cours du cadre de concertation périodique par acteur organisé par la CENI. Ils ont siégé au sein de la commission et ont participé activement à ses séances de travail.

Le Projet SACEM a mis à la disposition de la Commission, deux Experts consultants qui ont soutenu la conduite des travaux de la Commission par leurs expériences méthodologiques et scientifiques. La Commission a travaillé depuis le 24 Avril 2017 jusqu'à la fin du mois de Juin 2017.

Les travaux de cette Commission ont débouché sur un rapport finalisé le 29 Juin 2017 et transmis officiellement au Premier Ministre, Chef du Gouvernement le 18 Juillet 2017. Les axes d'étude de la Commission ont couvert tout le cycle électoral, c'est à dire les périodes : préélectorale, électorale et postélectorale. A cet effet, le contenu des propositions consolidées dans le Rapport soumis auprès du Gouvernement s'articule autour des quatre volets ci-après.

****Pour la période préélectorale :***

- (a) Volet N°1 : Amélioration du cadre institutionnel du processus électoral dont les recommandations sont axées sur deux principaux thèmes (Thème N°1 : *la stabilité du cadre juridique des élections* ; Thème N°2 : *la consolidation du cadre institutionnel des élections*).
- (b) Volet N°2 : Renforcement de l'effectivité du droit de vote et de l'éligibilité dans le droit électoral dont les recommandations pour ce volet sont aussi orientées sur deux principaux thèmes (Thème N°1 : *la qualité d'électeur* ; Thème N°2 : *les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité*)

****Pour la période électorale :***

- (c) Volet N°3 : Renforcement de la qualité des opérations électorales dont les recommandations pour ce volet ont porté sur deux principaux thèmes (Thème N°1 : *le but d'avoir une liste électorale exhaustive et fiable* ; Thème N°2 : *avoir une campagne électorale garantissant l'égalité et l'équité entre les candidats*).

****Pour la période postélectorale :***

- (d) Volet N°4 : Mise en place d'un contentieux électoral transparent et compris par les citoyens dont le but pour ce volet est de pouvoir : i)- alléger la procédure et amplifier les activités d'Information Education et Communication pour permettre leur appropriation par les citoyens, ii)- instituer une passerelle procédurale entre le juge électoral et le juge pénal, et iii)- différencier, spécifier et améliorer la procédure contentieuse pour chaque étape du processus électoral notamment en matière de délai.

Le Gouvernement a déjà transmis ce Rapport au « Comité Interministériel Chargé de la Révision de l'encadrement juridique du processus électoral malgache » institué par le Décret N° 2017 – 201 du 28/03/2017, lequel est chargé de l'élaboration des avant-projets de textes législatifs et réglementaires se rapportant à l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral. Ledit comité remettra à son tour son rapport auprès du Gouvernement, aux fins d'adoption des projets de loi à soumettre aux deux Chambres parlementaires durant leur deuxième session de l'année 2017.

2.6.2. Analyse des réalisations

➤ *Les Impacts positifs des résultats obtenus*

Il a été relevé que les séances de travail de la Commission Consultative de Réflexion et de Proposition ainsi que, la collaboration de toutes les entités représentées ont été très fructueuses et très animées. La participation des représentants des Partis politiques et de l'Organisation des Sociétés Civiles aux travaux de la Commission Consultative de Réflexion et de Proposition, en tant qu'observateurs, a reflété la volonté et la conviction de la CENI de garantir la transparence de ses méthodes de travail. La réalisation de ces activités n'a posé aucune difficulté majeure pour la CENI que ce soit sur le plan technique, que sur le plan financier. Le calendrier de mise en œuvre a été bien respecté. Il est à noter que les activités ont été réalisées en partenariat avec le PNUD. La mise à disposition à temps des experts et des matériels pour ce faire constitue un des facteurs

déterminants de la réussite desdites activités. Il en est de même de l'aisance de collaboration avec toutes les entités ayant eu des représentants au sein de la commission

Figure 8: REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE REFLEXION ET DE PROPOSITION SUR L'AMELIORATION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL



➤ *Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités et les solutions adoptées pour surmonter les difficultés*

- Il a été difficile de mobiliser les acteurs. Au début, la plupart des parties prenantes ont attaché moins d'importance à la démarche entreprise après les ateliers à cause du manque de confiance envers la CENI. Ainsi, il a fallu renforcer la plateforme de concertation entre la CENI et les différents acteurs dans le processus électoral, afin d'enrichir la relation et la confiance envers la CENI et voir ensemble la démarche à entreprendre. Néanmoins, les négociations ainsi que l'implication mutuelle de la CENI et du PNUD dans certaines étapes des activités ont permis de surmonter les difficultés dans l'organisation des ateliers.

Pour les autres activités que sont :

- l'organisation d'ateliers de concertation pour l'élaboration des codes d'éthique et de bonne conduite, et l'édition et la diffusion de recueil de textes, l'hypothèse de réalisation est l'adoption des nouveaux textes constituant l'arsenal juridique des élections, sans laquelle les travaux réalisés dans le domaine seraient vains. Sur le plan technique, l'élaboration des codes d'éthique et de bonne conduite ainsi que l'édition de recueils de textes ont été paralysées par le défaut de disponibilité des nouvelles dispositions légales. Sur le plan financier, les financements desdites activités ont été maintenus dans le plan de financement du programme SACEM. Vu l'importance de ces deux activités, leur report après réalisation de l'hypothèse est envisagé.
- *Conclusion partielle, recommandations et perspectives*
En matière d'amélioration de l'encadrement juridique des élections, les activités confiées à la CENI ont été achevées à 100%. Les activités restantes comme l'élaboration des codes de conduites et les manuels de procédures contentieuses sont en attente de la sortie des nouveaux textes législatifs et réglementaires. Les initiatives prises et citées ci-dessus doivent être soutenues par le suivi des procédures d'adoption des nouveaux textes législatifs et réglementaires au niveau du Gouvernement et des Chambres Parlementaires. La réussite de cette action dépend aussi de la contribution de toutes les parties prenantes dans le suivi de la suite que les autorités compétentes vont y réserver. A l'issue de l'adoption des nouvelles dispositions légales, des chantiers de vulgarisation de ces dernières sont nécessaires.

2.7. GESTION DES BASES DE DONNEES ELECTORALES

2.7.1. Prévisions et réalisations

La gestion mûrie et logique de la liste électorale ainsi que la gestion irréprochable du traitement des résultats de tous les scrutins figurent parmi la politique générale de la CENI. La centralisation et la disponibilité en temps réel des données électorales acceptées par tous, sont les défis majeurs de la CENI. Ces défis sont caractérisés par :

- ✓ L'existence des bases de données électorales fiables, crédibles et transparentes,
- ✓ Le développement en son sein d'une application sûre pour la gestion de la liste électorale,
- ✓ Le développement des applications nécessaires au traitement des résultats des divers types d'élections,
- ✓ Le développement des applications afférentes à l'exploitation des réseaux informatiques de la CENI et de ses Démembrement par le biais des installations de la fibre optique, de différents moyens de télécommunications, du FTP VPN etc...
- ✓ L'amélioration de la gestion du parc informatique.

La CENI s'attache spécialement dans ses activités prioritaires à :

- ✓ Améliorer l'exploitation et l'utilisation rationnelle et optimale des moyens informatiques,
- ✓ Assurer la cohérence, la fiabilité et la disponibilité des données électorales en temps réels,
- ✓ Avoir une disponibilité permanente des ressources humaines, matérielles et informatiques mises à sa disposition,
- ✓ Maintenir en excellent état les infrastructures informatiques exploitées pour faire fonctionner convenablement la CENI à tous les niveaux.
- ✓ Améliorer ses systèmes d'information par le développement de toutes les applications pour :
 - la gestion rationnelle des diverses listes électorales « grand électeur, électeur en général »,
 - la gestion et le traitement des résultats de toutes les élections dont présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales et communales.

En effet, toutes les applications sont conçues et développées, et demeurent les propriétés intellectuelles de la CENI, bien qu'aucun Département Ministériel ne soit compétent actuellement pour prendre en charge la sollicitation de la CENI. Les données de la CENI dans la base sont consolidées et conservées au niveau du CNTDI par le biais des logiciels développés grâce à :

- ✓ l'implémentation du copyright dans les codes sources du SIGLE « Système Intégré pour la Gestion de la Liste Electorale » et du SIREM « Système Intégré pour le traitement des Résultats de Elections à Madagascar »,
- ✓ La migration de l'ancienne Base de Données vers un nouveau Système de Gestion de Base de Données (SGBD) « ORACLE »

2.7.2. Analyse des réalisations

➤ *Impacts positifs des résultats obtenus*

La migration de la base de données dans le nouveau Système de Gestion de Base de Données (SGBD) Oracle est effective et opérationnelle au mois de décembre 2016 et suite au renforcement de capacités des techniciens de la DSI à Antananarivo, des CID des 119 Districts et des CIR des 22 Régions, dans les six Provinces de Madagascar durant le quatrième trimestre de l'année 2016 avec l'appui essentiel du PNUD. Les applications de la gestion des bases de données de la liste électorale et de la gestion du traitement des résultats pour tous types d'élections à Madagascar sont mises à jour périodiquement. Actuellement, les applications relatives au traitement des résultats des élections présidentielles et communales sont déjà réalisées et sont en phase de test pour leur validation.

L'ACQUISITION ET L'UTILISATION D'UNE CONNEXION SECURISEE :

La CENI, de par ses activités et ses relations de travail, est dotée d'une connexion internet fiable par l'installation d'une fibre optique, sécurisée par sa configuration interne. L'intranet, un réseau interne de la CENI, est opérationnel au niveau du siège de la CENI et de ses Démembrements dans les 6 Provinces, des 22 Régions et des 119 Districts. L'implémentation de copyright dans les codes sources est déjà réalisée au niveau de la CENI. Compte tenu de l'utilisation de plus de 2.000 ordinateurs et serveurs de diverses versions et du coût des licences d'exploitation et des antivirus, la CENI a opté pour l'utilisation des applications classiques dont des logiciels libres.

LA R A L E 2016-2017

La finalisation de la révision annuelle de la liste électorale au titre de l'année 2016-2017, couronnée par l'augmentation du taux d'inscription sur la liste électorale à 6,33 %, démontre l'effort effectué avec zèle des Commissaires Electoraux Nationaux et Territoriaux, des Démembrements et du Secrétariat Exécutif de la CENI par l'intermédiaire de ses Directions et de ses Services, pour arriver à cet excellent résultat.

Par ailleurs, la vérification sur l'application « Consultation sur Site Web » est opérationnelle depuis le mois d'octobre 2017. Le développement et la mise en ligne de l'application « consultation de la liste électorale nationale sur le Site Web de la CENI » permettent aux électeurs de vérifier non seulement leur inscription sur la liste et de rectifier les erreurs éventuelles, mais aussi de constater leur non inscription dans la liste électorale.

AUDITS DE LA LISTE ELECTORALE 2016 – 2017

Des audits de la liste électorale 2016 – 2017 ont été effectués respectivement par :

- ✓ L'Expert de l'Union Africaine (U.A) au mois de juin 2017,
- ✓ L'Expert de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F), en octobre et novembre 2017,
- ✓ Un audit interne de la DSI avec les 119 CID, durant le mois d'août 2017.

**Figure 9: CEREMONIE DE PRESENTATION OFFICIELLE DES RESULTATS DE L'AUDIT EXTERNE
DU FICHIER ELECTORAL PAR L'OIF**



© ceni_madagascar2017

L'Audit interne effectué par la DSI et les CID des 119 Districts, l'Audit de l'Expert International de l'Union Africaine et l'Audit de l'Expert International de l'OIF sont accomplis et la mise à jour du nouveau Système de Gestion de Bases de Données Electorales après RALE 2016 – 2017 pour les 9.222.918 électeurs a été effective à 100%.

LE LOGICIEL DE TRAITEMENT DES RESULTATS ELECTORAUX

Bien que les types et les dates des élections ne soient pas encore connus, la conception et le développement sous Oracle du logiciel de traitement des résultats électoraux dont les élections présidentielles 1^{er} et 2^{ème} tours ainsi que les élections communales, sont réalisés à 95% et actuellement en phase de test. Certes, la finalisation des applications est fonction de sa validation par l'Assemblée Générale du Bureau permanent de la CENI.

LA MISE A JOUR DU SITE WEB DE LA CENI

L'amélioration du site web de la CENI, consiste à la refonte du design pour être compatible en "*responsive et mobile design*". Cette opération facilite la consultation des électeurs à partir de tous les types de matériels NTIC y compris toutes les tablettes : iPhone, iPad, Samsung, Huawei etc...

LES LOGICIELS POUR LA GESTION DU PERSONNEL ET LA GESTION DES MATERIELS DE LA CENI

La conception et le développement du logiciel relatif à la gestion du personnel de la CENI est à 90% de sa réalisation. L'application, souple d'utilisation, est actuellement en cours de test et sera opérationnelle incessamment. La Direction et le Service en charge des ressources humaines sur les : congé, absence, permission, état civil, diplôme, solde, etc. ..., vont profiter de sa fiabilité.

CONNEXION POUR LES CENTRES INFORMATIQUES DES 119 DISTRICTS

La connexion avec les opérateurs pour les Centres Informatiques des 119 Districts est effective à 50%. Les CED sont dotées annuellement de crédit de fonctionnement et les CID figurent parmi leurs services bénéficiaires. En plus, durant les RALE, les 119 CID sont dotés de crédit par la CENI, pour leurs clés 4G.

➤ Les difficultés rencontrées et les mesures prises pour surmonter les difficultés

Pour l'impression de la liste électorale, les problèmes reposent sur :

- ✓ Les pannes des imprimantes matricielles Tally 6218, 6820, affectées dans les CIR. Elles ont subi les frais de l'insuffisance du courant (ampérage) et de la tension instable (sous-tension et surtension) de la JIRAMA ainsi que du délestage,
- ✓ L'absence de papier listing,
- ✓ L'inexistence de ruban pour les imprimantes matricielles Tally 6218 et Tally 6820.

La CENI a adopté les solutions ci-après pour l'impression des listes électorales :

- ✓ Le déliassage du papier listing 5+0 à 1+0 par le biais de tout le personnel de la CENI,
- ✓ La collaboration du personnel de la DSI du Ministère des Finances et du Budget pour imprimer les listes électorales des quelques Districts,
- ✓ La participation active du personnel du CNTDI de la CENI,
- ✓ La contribution des Chefs de Centre Informatique Régional (CIR) et des Chefs de Centre Informatique District (CID) au niveau des Chefs lieux des Régions où les imprimantes sont disponibles et opérationnelles.
- ✓ La récupération et la centralisation des rubans disponibles des Centres Informatiques des 22 Régions au CNTDI.
- ✓ La répartition et le transport des papiers listings 1+0 et des rubans récupérés aux Centres Informatiques des Régions par le personnel de la DSI de la CENI.

Une partie de l'acheminement des listes électorales imprimées vers les districts pour la RALE 2016 – 2017 a été effectuée par le Service Logistique Electorale de la CENI. Par contre les listes électorales imprimées au niveau des CIR ont été confiées et transportées par les Chefs CID eux-mêmes vers leur District respectif. La traçabilité des procédures, par la prise en compte des contestations, des réclamations et des corrections, relatives à la RALE 2016 – 2017, est effective.

Il est à remarquer que le nombre d'électeurs inscrits après la clôture provisoire a augmenté. Malgré l'arrivée tardive de la liste électorale provisoire rectifiée ou corrigée dans les localités des Districts de la Région de SAVA, il a été constaté une augmentation du nombre d'électeur inscrits après la clôture provisoire. L'arrêtage définitif de la liste électorale RALE 2016-2017 a été réalisé le 15 avril 2017 et la liste électorale a été acheminée et disponible dans les Fokontany par le biais des Démembrements dont les PCED, les CED et les CID. Pour la liste électorale des grands électeurs, les noms des autorités dans les localités avec leurs informations respectives sont transmis à la CENI pour être vérifiés et repérés dans la Base de Données.

La mise en œuvre de l'application de la gestion du personnel de la CENI a coïncidé avec la période de la RALE, ce qui justifie sa réalisation tardive.

➤ Conclusion, recommandations et perspectives

De tout ce qui précède, le taux de réalisation de ces activités est estimé à 85,8%. Après les constats et les analyses, des recommandations issues de ces différents audits ont été émises aux diverses autorités de la CENI, à savoir :

- ✓ La mise en place de serveur miroir pour les backups des données,
- ✓ La mise en place d'un serveur miroir hors local pour les backups des données,
- ✓ L'aménagement aux normes de sécurité de la salle CNTDI de la CENI dont :
 - Mettre en place une protection contre les incendies et acquérir des extincteurs,
 - Déplacer les matériels non utilisés vers le magasin de stockage,
 - Réaménager les goulottes et les canaux,
- ✓ L'aménagement d'une salle adéquate pour les serveurs de données,
- ✓ L'interconnexion permanente des 119 CID au CNTDI en réseau informatique,
- ✓ Le renforcement de la formation civique et électorale des électeurs par la société civile et les partis politiques,
- ✓ L'amélioration du système d'enregistrement de l'état civil par l'informatisation de l'état civil et de la carte nationale d'identité,
- ✓ Le rapprochement des électeurs des bureaux de vote,
- ✓ La stratégie de sensibilisation pour cibler les jeunes et avoir un accès facile à la vérification dans la liste électorale par sa mise en ligne entre autres,
- ✓ La réduction des électeurs par bureau de vote,
- ✓ La visite des centres informatiques en charge des élections des pays amis.

L'extension de la connexion permanente, à tous les démembrements des Provinces, des Régions, des Districts et des Communes nécessaire au bon fonctionnement de la CENI, recommandée par l'U.A et l'OIF, suite aux Audits effectués par leur soin en 2017 est en cours d'étude.

En ce qui concerne la cartographie électorale, c'est un outil nécessaire aux décideurs pour faciliter la prise de décisions. Sa réalisation dépendra de la disponibilité des données géographiques et des informations dans tous les bureaux de vote existants et nouveaux sur : le nombre de la population active (fonctionnaires, femmes, jeunes etc...), l'accessibilité, l'environnement en général, les us et coutumes, le mode de vie en général de la population, les différentes religions ainsi que l'inventaire des bureaux administratifs, des organisations non gouvernementales existantes dans les localités respectives. En effet le développement d'une telle application exige des informations précises. Les collectes sont en cours et les CED assistées par les CID ont été mobilisées à récupérer et à transmettre les informations recueillies dans un délai court au CNTDI. Toutefois, un contact auprès du Foiben-Taontsarintanin'i Madagasikara (FTM) s'avère opportun pour avoir les données géographiques des bureaux de vote en vue de la finalisation de la conception et de la numérisation des données recueillies.

2.8. LES ACTIVITES RELATIVES AUX OPERATIONS ELECTORALES

En 2017, les activités relatives aux opérations électorales mises en œuvre par la CENI ont porté sur les activités qui se rapportent à : (i) la fiabilisation de la liste électorale, (ii) l'amélioration de la gouvernance électorale à travers des études sur les bureaux de vote et l'amélioration de la logistique électorale. Compte tenu de la spécificité de ces opérations, le plan pour cette section diffère de celui des autres sections précédentes.

2.8.1. La fiabilisation de la liste électorale

La fiabilisation de la liste électorale est constituée par les cinq points suivants :

- ✓ La finalisation de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) de la session 2016 – 2017 ;
- ✓ L'audit du fichier électoral ;
- ✓ La Collecte périodique des informations pour les besoins de la RALE 2017 – 2018
- ✓ La systématisation de l'enregistrement des nouvelles cartes nationales d'identité (CNI) faisant corps à l'opération Jugement supplétif d'acte de naissance (JSAN) ;
- ✓ La mise en œuvre de la RALE 2017 – 2018.

Cette section présentera et analysera ainsi les réalisations pour ces différents points.

2.8.1.1. La finalisation de la RALE de la session 2016 – 2017.

➤ Prévisions et Réalisations

✓ Description des réalisations

Bien avant la clôture provisoire de la liste électorale 2017, la CENI s'est attelée à renforcer les dispositifs de suivi des activités de ses démembrements relativement aux travaux de révision. Le suivi portait ainsi sur la mise en œuvre du plan de contingence par District pour l'amélioration du fichier électoral. Chaque District qui s'est fixé des objectifs a été ainsi accompagné, appuyé, réorienté, ou encore encouragé selon le cas, suivant les indicateurs du tableau de bord.

Cette stratégie a été accompagnée d'une approche de proximité. Ainsi, des missions de suivi ont été réalisées à l'endroit des CED qui n'ont pu enregistrer qu'un taux d'augmentation inférieur ou égal à 2% à la date du 05 janvier 2017 (68 Districts). A travers lesdites missions, la CENI a pu toucher non seulement les acteurs directs de la RALE mais aussi les acteurs stratégiques de la révision. Elle a ainsi ciblé directement tous les intervenants des différents niveaux (Fokontany, Arrondissement et District). Elle a de ce fait renforcé l'encadrement technique de ces intervenants directs et saisi les opportunités pour impliquer davantage tous les autres acteurs dans le dessein d'atteindre les objectifs initialement fixés.

Etant donné que la stratégie comportait également des focus « femme » et « jeunes » les opérations de suivi ont également porté sur les activités y afférentes. Il en était de même des activités en lien aux objectifs prédéfinis pour le taux d'exactitude de la liste électorale. Enfin, ladite stratégie a été accompagnée d'une campagne nationale de communication et de sensibilisation en vue de l'inscription sur la liste électorale.

Il est important de noter que le suivi devait se porter essentiellement sur le plan opérationnel mis en œuvre. Le mode opératoire de la révision de la liste électorale s'est entre autres, basé sur les dispositions de l'article 27 du Code électoral pour mettre en application le principe d'enrôlement d'office. La systématisation de l'enrôlement des nouveaux titulaires de carte nationale d'identité d'une période donnée a été ainsi le principal domaine d'application de ces dispositions légales.

Le volet informatique a d'emblée été optimisé à travers le développement d'une nouvelle application « SIGLE » pour la gestion de la liste électorale et ce, par suite de l'acquisition du SGBD

Oracle. Des améliorations par la mise à jour du logiciel ont été apportées au fur et à mesure pour le besoin de la RALE 2016 – 2017. A la suite de l'amélioration apportée à l'application de la gestion de la base de données de la liste électorale, le déploiement de ladite application aux 119 CID, a été effective bien avant le début de la RALE et son exploitation au niveau de chaque CID a fait l'objet d'un suivi permanent. Ainsi, la CENI a pu mettre en évidence la concordance entre les électeurs inscrits dans les carnets de recensement des Chefs Fokontany et les données saisies dans la base de données des CID pendant toutes les périodes considérées. Parallèlement à la remontée des données émanant des CED concernant les opérations physiques de recensement, les Chefs CID envoient hebdomadairement leur base de données pour être consolidée périodiquement au CNTDI. Le nombre des électeurs, avec son évolution, a été transmis aux autorités compétentes de la CENI au moins toutes les semaines.

✓ Impression des additions et des retranchements après arrêta provisoire

Considération faite des dispositions légales prescrivant le dépôt de la liste électorale au niveau des Fokontany, la CENI a procédé à **l'impression des listes** une fois les travaux de recensement clôturés le 31 janvier 2017. La liste des additions et des retranchements des électeurs a été imprimée au niveau de la CENI. Ladite liste a été par la suite acheminée vers les 119 Districts. Le dépôt de cette liste au niveau de chaque Fokontany a été assuré par les CED par l'intermédiaire des Commissions Electorales Communales.

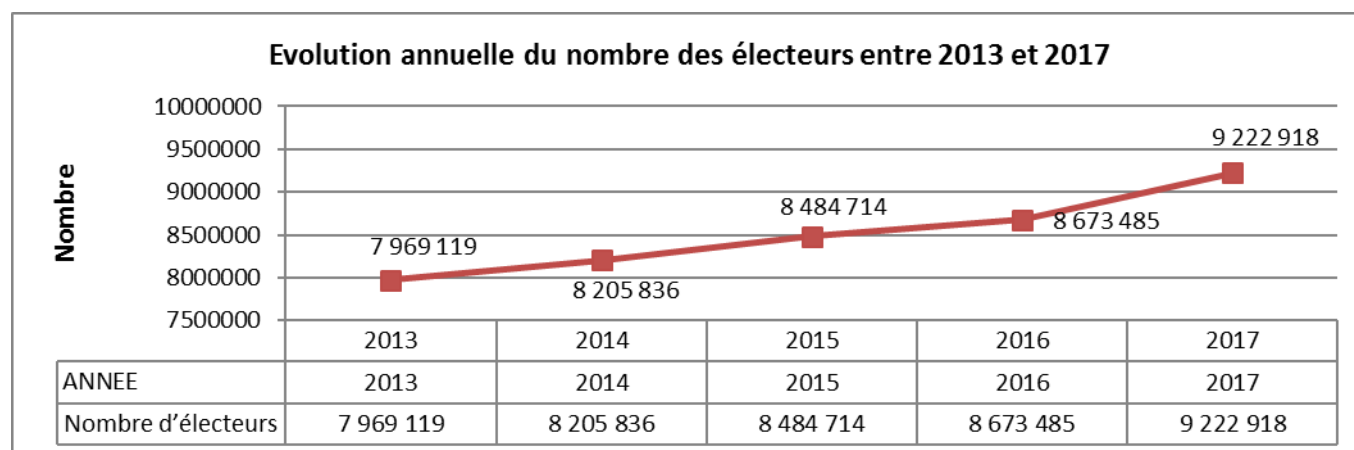
✓ La clôture définitive de la liste électorale

Il importe de rappeler qu'en son article 30, le Code Electoral prescrit la clôture définitive de la liste électorale le 15 avril de l'année considérée. La CENI devait ainsi mettre en œuvre tous les dispositifs opérationnels pour que les listes électorales soient physiquement disponibles au niveau de chaque commission chargée d'arrêter la liste électorale.

➤ Impacts positifs des résultats obtenus

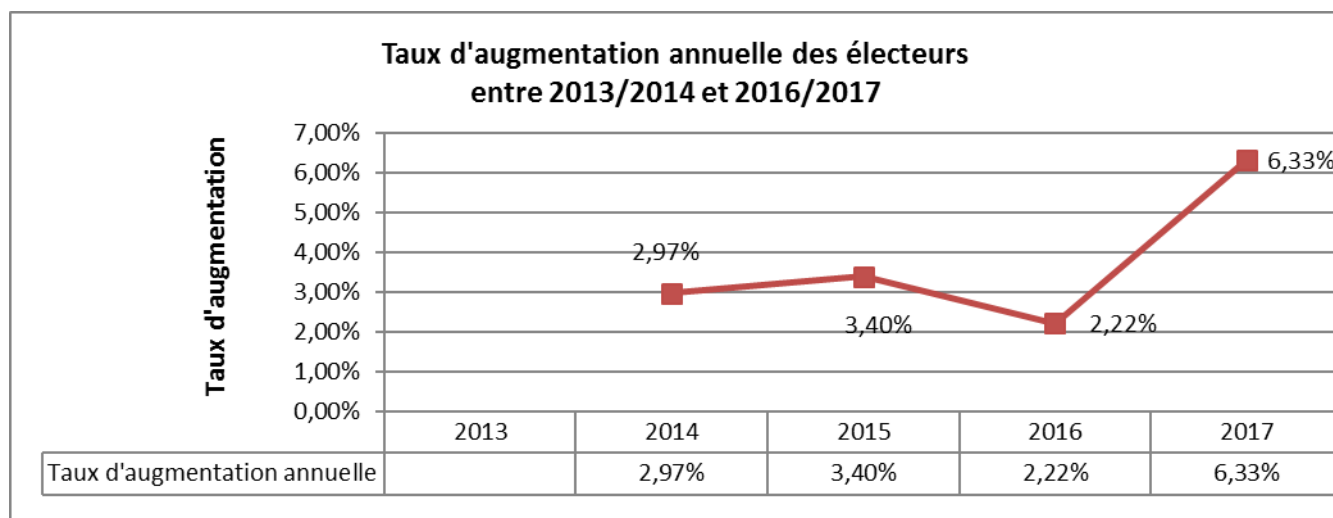
Soustraction faite du nombre des retranchements sur le fichier électoral, la CENI a enregistré une augmentation nette de 549.433 nouveaux électeurs inscrits lors de la RALE 2016-2017. Ce qui a amené le nombre des électeurs au niveau national à **9 222 918**, comme le montre le Graphique 1 ci-dessous.

Graphique 1: EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DES ELECTEURS A MADAGASCAR



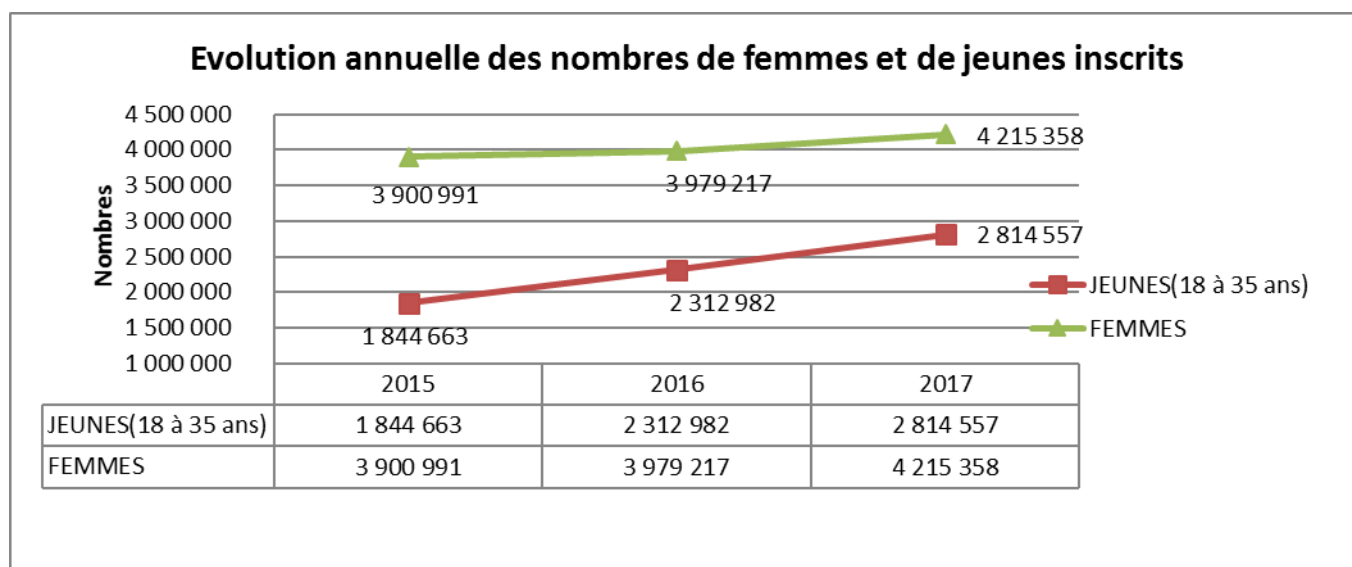
Le graphique permet de constater les grands efforts effectués lors de la RALE 2016 - 2017. En effet, si les taux d'augmentation avant 2016 - 2017 étaient moins de 3,5%, il est de **6,33%** entre la RALE 2015-2016 et 2016-2017, comme le montre le Graphique 2 ci-après.

**Graphique 2: EVOLUTION DU TAUX D'AUGMENTATION ANNUELLE DES ELECTEURS A MADAGASCAR
ENTRE 2013 - 2014 ET 2016 - 2017**



Par rapport aux objectifs fixés concernant l'inscription des femmes et des jeunes, le Graphique 3 ci-après illustre aussi une augmentation en nombre pour ces catégories d'électeurs.

Graphique 3: EVOLUTION ANNUELLE DES NOMBRES DE FEMMES ET DE JEUNES INSCRITS



Cependant, le pourcentage des jeunes dans la liste électorale n'a cessé d'augmenter entre 2015 et 2017 pour atteindre plus de 30%, contrairement à celui des femmes qui n'a jamais dépassé les 46%, comme le montre le Tableau 1 ci- dessous.

**Tableau 1: EVOLUTION DES POURCENTAGES DES JEUNES ET DES FEMMES DANS LA LISTE ELECTORALE ENTRE LA RALE
2014/2015 ET 2016/2017**

SESSION		2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre d'électeurs		8 484 714	8 673 485	9 222 918
JEUNES (18 à 35 ans)	Nombre	1 844 663	2 312 982	2 814 557
	%	21,74%	26,67%	30,52%
FEMMES	Nombre	3 900 991	3 979 217	4 215 358
	%	45,98%	45,88%	45,71%

Présentation du fichier électoral

Une séance publique de présentation du fichier électoral a été organisée le 16 mai 2017 en vue d'éclairer le public sur la situation de la démographie électorale malagasy, des modalités pratiques (opérationnelles, informatiques et techniques) de gestion du fichier électoral et de la révision de la liste électorale d'une part et d'autre part des résultats de la RALE 2017.

En outre, la cérémonie de présentation du fichier électoral ainsi organisée a été mise à profit par la CENI pour publier la liste des démembrements méritants lors de cette session de la RALE 2016-2017, et remettre des récompenses au profit de ceux-ci. Il s'agit des :

- 16 premiers Fokontany au niveau national,
- 8 premières Communes au niveau national,
- premiers District dans chaque Province
- et des 5 premiers Districts au niveau national.

Les résultats concernant les cinq premiers Districts au niveau national sont présentés dans le Tableau 2 ci-après.

Tableau 2: TAUX D'AUGMENTATION DES ELECTEURS POUR LES CINQ PREMIERS DISTRICTS

DISTRICT	ELECTEURS EN 2016	ELECTEURS EN 2017	TAUX D'AUGMENTATION (%)	RANG
IHOSY	85 530	100 891	17,96	1 ^{er}
AMBOVOMBE	110 027	128 490	16,78	2 ^{ème}
TSIHOMBE	42 648	49 412	15,86	3 ^{ème}
BELOHA ANDROY	37 388	43 232	15,63	4 ^{ème}
BEROROHA	17 788	20 006	12,47	5 ^{ème}

La stratégie ainsi mise en œuvre a engendré dès le début du processus de révision une certaine prise de responsabilité au niveau des acteurs directs de la RALE. Le contingentement suivi du concours de meilleurs démembrements a en effet constitué une source de motivation et d'impulsion à l'endroit des divers intervenants directs (CED, CID, Fokontany...).

➤ Difficultés rencontrées

Sur le plan logistique, aucun ruban ni papier listing n'a été livré au CNTDI malgré les commandes. La CENI a dû recourir au personnel technique du Ministère des Finances et du Budget pour l'impression des listes de 40 Districts. Pour les 79 autres Districts, les papiers listings 2+0 de réserve à la CENI ont été déliassés en 1+0 pour être réutilisés au CNTDI et redéployés dans les Chefs-lieux des Régions. Les rubans de réserves des CIR et des CID ont été acheminés au CNTDI pour être dispatchés au MFB, au CNTDI et réacheminés aux Régions concernées. Consécutivement à cette solution alternative adoptée, le plan d'acheminement des listes électorales vers les CED a également été ajusté.

A l'issue de ces travaux, la liste électorale arrêtée a été déposée au niveau des Fokontany. Il y a lieu de mentionner pourtant que compte tenu des contraintes ci-dessus évoquées, la CENI a pu honorer ses obligations légales concernant le dépôt de la liste électorale au niveau de tous les Fokontany. De plus, les CED qui ont disposé de papier listing supplémentaire et du consommable nécessaire ont pu garder un extrait de la liste électorale à leur niveau.

Au delà des résultats directs de la mise en œuvre de cette stratégie, les acquis et les divers points à améliorer ont été intégrés dans les sessions de formation qui se sont tenues au mois de juillet 2017 au profit des démembrements.

➤ Perspectives

La CENI demeure soucieuse de la qualité du fichier électoral actuel et affiche ainsi sa ferme volonté de fiabiliser ce dernier à travers la continuation de l'audit de celui-ci.

2.8.1.2. L'audit du fichier électoral

Consciente des enjeux de la liste électorale, la CENI a procédé à des travaux d'audit interne une fois l'arrêté définitif achevé. De même, elle a fait appel à ses partenaires techniques pour l'appuyer à fiabiliser davantage le fichier électoral au moyen d'un audit externe.

Dans un premier temps les travaux d'audit interne ont débuté par des procédés informatiques en vue de détecter les éventuelles anomalies dans le fichier. Lesdits travaux ont été confiés aux techniciens du (CNTDI). De l'exploitation de la base de données nationale est ainsi née un certain nombre de points à améliorer qui se rapportent généralement à des erreurs matérielles de transcription des informations et à des inscriptions multiples.

Par ailleurs, les problèmes liés à la situation administrative des Fokontany, considérés comme circonscription de recensement des électeurs ont été mis en évidence dans le cadre de cet audit interne. Cette situation concerne les Districts dont le nombre des Fokontany composant les communes du ressort ne correspond pas à celui enregistré au niveau de la base de données du Ministère de l'Intérieur ni à celle exploitée par la CENI. Des cas isolés d'erreur de rattachement du Fokontany, par rapport à la commune ont aussi été répertoriés et ont ainsi provoqué des difficultés quant à l'affectation exacte des électeurs. D'une manière générale, ces problèmes concernent les Région Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana, outre les cas sporadiques identifiés dans les autres régions. Les travaux d'audit interne ont par la suite été menés au moyen de descente au niveau des Districts où des problèmes majeurs ont été identifiés.

Dans un deuxième temps, le processus d'audit externe du fichier a été enclenché suite à l'accord de financement obtenu du PNUD, à travers le projet SACEM. Une équipe d'experts internationaux a de ce fait procédé à l'audit externe du fichier électoral malgache et les premiers jets des résultats de leur travail ont été présentés publiquement.

Les recommandations suite aux travaux d'audit tant interne qu'externe ont été déjà présentées dans la section 2.7. ci-dessus. Elles ont été prises en compte dans les divers chantiers concernés et traitées dans le cadre des travaux d'intersession, ou lors de la session de révision de la liste en cours.

2.8.1.3. Collecte périodique des informations en vue de la RALE 2017 – 2018

➤ Prévisions et réalisations

En vertu de l'article 26 du code électoral qui prescrit l'obligation de recueillir toutes les informations susceptibles de modifier la liste électorale en dehors de la période de révision, la CENI a procédé à la collecte périodique des informations pour la préparation de la RALE 2017-2018.

Il y a pourtant lieu de noter que la mise en application de ces dispositions tient en considération le principe de gel de la liste électorale. C'est à dire que la liste arrêtée le 15 avril 2017 doit rester inchangée jusqu'à l'ouverture de la session de révision ; mais les informations recueillies doivent être mises en réserve pour alimenter la base de données électorales en période légale de révision.

De ce qui précède, la CENI a ainsi saisi cette opportunité pour déployer davantage d'efforts en vue de la fiabilisation du fichier électoral. En ce qui concerne les additions qui seront prises en compte lors de l'ouverture de la RALE, il s'agit :

- ✓ de la liste des nouveaux titulaires de la carte nationale d'identité. Cette liste est recueillie directement par les agents opérationnels (Fokontany) auprès des Arrondissements administratifs d'un côté et la récapitulation par District est, de l'autre côté, collectée par les Chefs d'antenne (agent d'appui technique de la CENI) au niveau du District ou de la Préfecture.

- ✓ de la liste des habitants qui changent de domicile et/ou d'adresse. Ce type d'information est enregistré au niveau des Fokontany. Les activités consistent donc à porter dans le registre tous les mouvements migratoires des citoyens en âge de voter ou qui le seront à partir du 1^e décembre de l'année en cours.
- ✓ le cas échéant, la liste des individus qui seraient rétablis dans leurs droits civils et politiques (après épuisement des peines privatives de liberté ou suite à une décision de justice).

Pour ce qui est des retranchements, il s'agit :

- ✓ de la liste de électeurs déjà inscrits mais qui suite à une décision de justice, sont condamnés à des peines privatives de liberté. Cette liste est établie par les tribunaux et doit être communiquée à l'administration électorale pour constituer le casier électoral.
- ✓ de la liste des électeurs décédés. Cette dernière est recueillie par les agents opérationnels auprès du service de l'état civil des communes ou du service de santé de District ou à travers le registre de la population tenu au niveau du Fokontany.
- ✓ le cas échéant, la liste des interdits et les aliénés internés.

Sur le plan opérationnel, des outils d'enregistrement et des fournitures ont été mis à la disposition des agents électoraux qui opèrent au niveau des Fokontany sur toute l'étendue du territoire national. Pour faciliter l'exploitation de ces informations dès l'ouverture de la session de révision de la liste électorale, la texture des outils d'enregistrement a été établie de manière à retracer les informations obligatoires pour l'enrôlement des électeurs. Les résultats des travaux de collecte des informations ont été communiqués périodiquement aux Commissions Electorales de District (CED) et ont été traités au niveau du Centre Informatique du District concerné. Ces informations ont été centralisées pour constituer une base de données spécifiquement conçue à cet effet.

Pour ce qui est de la réalisation effective du programme, certaines CED ont mis en application ce dispositif dès le mois de juin 2017. Celles-ci ont déjà expérimenté ce processus en 2016 et disposent ainsi d'un certain acquis. Il s'agit des CED d'Ambohidratrimo, de Faratsiho, de Soavinandriana, d'Ihoso et d'Andramasina. Cette dernière se distingue par un essai d'informatisation de la gestion de la base de données de la CNI au niveau du District.

Pourtant, dans un souci d'uniformisation et pour préserver l'unicité du pilotage de ce programme, il a été lancé officiellement au mois de juillet, au moyen de l'Instruction n°602/CENI du 08 juin 2017 destinée aux acteurs directs de cette activité. Suivant les dispositions de cette instruction, les travaux de collecte proprement devaient débuter au mois de juillet 2017 et devaient être clôturés le 10 novembre 2017. Concernant la périodicité de la remontée des données, les résultats des travaux devaient être communiqués tous les deux mois au niveau de la Commission Electorale de District. Pour mieux assurer l'encadrement technique, la mise en œuvre des activités y afférentes a été traitée sous forme de thématique dans le cadre des différentes sessions de formation qui ont été organisées au niveau des six Provinces, au mois de juillet dernier sur appui financier du PNUD, à travers le projet SACEM. En outre des documents d'encadrement ont été mis à leur disposition. Il est à signaler que s'agissant des activités entreprises en dehors de la session de la RALE, la CENI a mobilisé les structures d'appui technique permanentes pour l'exécution matérielle des travaux. Tous les niveaux ont été ainsi mobilisés : Agents électoraux (Chefs de Fokontany), Chefs d'Antenne, Chefs de Centre Informatique de District, Secrétaires permanents régionaux et Secrétaires permanents provinciaux.

➤ Impacts positifs des résultats obtenus

Le résultat final de la collecte périodique, enregistré à la date du 15 novembre 2017 se résume comme suit :

Tableau 3: RESULTATS DE LA COLLECTE PERIODIQUE DE 2017

COLLECTE PERIODIQUE		VALIDATION ET BASCULEMENT DANS LA BASE					
Additions	Retraitements	Liste des additions et retraits imprimés aux CID		Validation par CLRE		BASCULEMENT DANS LA BASE	
		Additions	Retraitements	Additions	Retraitements	Additions	Retraitements
139 893	21 268	87 119	4 473	56 392	5 692	72 475	2 009

Considération faite de ce résultat, des mesures appropriées ont été prises pour le traitement des informations qui n'ont pas été transmises à la CED avant la date butoir fixée initialement. Telles mesures ont été conçues de manière à assurer le basculement sans faille de toutes les informations collectées dans la base de données électorale pendant la RALE 2017-2018.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce chantier a été optimisée par la CENI pour mieux assurer la conduite du processus en général. Elle s'est ainsi dotée d'un paramètre de base pour avoir une estimation fiable sur l'évolution du fichier électoral, tant en nombre d'exhaustivité que d'exactitude. La fixation des objectifs par région et par District, en ce qui concerne le plan local de mise en œuvre de la RALE a été déterminée, entre autres, par rapport aux résultats de ces activités. La planification logistique a également tenu compte de ces résultats pour la RALE en vue de la répartition des divers outils d'enrôlement des électeurs.

- ✓ Certaines activités répertoriées dans les documents de planification ont en outre été réalisées de facto, corollairement et consécutivement à la mise en œuvre de la collecte périodique des informations sur les électeurs. D'ailleurs, ces activités convergent toutes, vers un même et seul objectif, à savoir « fiabiliser la liste électorale ». Il s'agit des activités suivantes : (i) contribution à l'identification des personnes en âge de voter dépourvues de CNI) et (ii) renforcement du contrôle des conditions requises pour être électeur, gestion du mouvement migratoire).
- ✓ Evaluation du fonctionnement des structures d'appui récemment mises en œuvre. En effet, étant donné que le chantier a été réalisé en dehors de la période légale de révision de la liste électorale, les démembrements (CEP, CED, CEC) ne pouvaient être mobilisés. Il fallait ainsi opérationnaliser

- ✓ les structures d'appui, dont essentiellement les antennes implantées au niveau du District. Les résultats intermédiaires et finaux des travaux de collecte d'informations constituaient un indicateur de vérification de cette opérationnalisation.

➤ Problèmes rencontrés

En cours de réalisation, la CENI s'est heurtée à un ensemble de problèmes liés principalement au dysfonctionnement de certains mécanismes administratifs. L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du chantier relatif à la collecte périodique des informations hors session faisait ressortir que seuls trois (03) tribunaux de première instance sur l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire communiquent la liste des condamnés à l'administration. Cette situation n'a connu aucun changement jusqu'à la clôture des travaux de collecte des informations (15 novembre 2017). La saisine du Ministère en charge de la justice pour la redynamisation du mécanisme (Lettre n° 855/CENI/SE/DOE/SOPE du 13 juillet 2017) n'a été suivie d'effet depuis.

2.8.1.4. La systématisation de l'enregistrement des nouvelles CNI faisant corps à l'opération Jugement supplétif d'acte de naissance dans le cadre de l'opération "carte nationale d'identité"

➤ Prévisions et Réalisations

Considération faite des données statistiques actuellement disponibles concernant la démographie électorale malgache, la CENI n'a pas fait abstraction de l'importance des citoyens en âge de voter mais dépourvus de CNI faute d'acte de naissance. En 2015, environ **1.500.000** personnes dépourvues de la carte nationale d'identité ont été identifiées suivant les résultats de l'audit du fichier électoral malagasy, effectué par une ONG, dénommée TOLOTSOA. Cette proportion représente environ **12%** de la population en âge de voter.

La CENI a ainsi engagé les démarches nécessaires pour apporter sa contribution à l'amélioration de cette situation. Dans un premier temps, l'appui à l'opération de jugements supplétifs d'acte de naissance en vue de faciliter l'acquisition de la CNI par les citoyens concernés a été priorisé dans le document de projet signé en 2016 pour la mise en œuvre du SACEM.

Par la suite, dès la publication de la loi n° 2016-060 du 02 février 2017, relative à l'opération de jugements supplétifs, habilitant les Chefs de District à tenir des audiences foraines pour servir à l'opération de délivrance de la Carte Nationale, la CENI a affiché sa volonté de s'engager davantage dans la fiabilisation de la liste électorale. D'ailleurs, ladite loi met en relief son objectif, essentiellement électoral, dans son exposé des motifs.

Par ailleurs, malgré les résultats considérables de la RALE 2017-2018, le déficit du fichier électoral demeurerait très important. Par rapport au nombre total de la population qui est de l'ordre de 23.659.177 (source INSTAT 2016), les 9.222.918 d'électeurs inscrits (Source CNTDI-CENI) ne représentent qu'un **taux d'exhaustivité d'environ 78%**.

L'objectif fixé par le Ministère de l'Intérieur est d'atteindre cette année **450.000 à 1.000.000** de personnes adultes dépourvues de CNI. L'enrôlement de ces bénéficiaires de l'opération équivaldrait à lui-seul à un taux d'augmentation de **5% à 9,5%** du nombre des électeurs inscrits.

La CENI est intervenue à travers les agents électoraux et les chefs de centres informatiques de District, les Chefs d'Antenne et chaque CED. Pour ce faire, tous les sites d'intervention des représentants de l'Etat ont été couverts par les agents opérationnels relevant de la CENI. De plus certains Districts ont même fait intervenir directement les agents de la CENI pour garantir l'enrôlement des nouvelles CNI.

Au niveau de la base, les agents électoraux ont été outillés de manière à assurer l'enregistrement manuel des informations sur ceux qui auront acquis la qualité d'électeur.

Concrètement, les interventions de la CENI dans ce chantier ont commencé dès le lancement officiel du programme qui s'est tenu dans le District d'Ambovombe le 17 novembre 2017. Depuis, la CENI a mis en marche le mécanisme d'enregistrement des nouvelles CNI d'une part et d'autre part a assuré spécifiquement l'encadrement de ses démembrements relevant du ressort des Districts qui ont pris l'initiative de réaliser l'opération le lendemain du lancement officiel et tout au long du mois de ce décembre. Il y a lieu de noter que ledit suivi a été aussi renforcé à travers les séances de travail du groupe de travail technique institué depuis la phase préparatoire du projet. Ce groupe a été mis en place pour constituer une plateforme incluant les différentes entités intervenant dans ce chantier. Il s'agit du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Finances, du Ministère de la Justice, de l'Imprimerie Nationale, du PNUD et de la CENI.

Par ailleurs, en conformité aux prescriptions de l'Instruction sur le cadrage général de la réalisation de l'opération CNI, la liste des bénéficiaires de l'opération a été communiquée par les Districts aux démembrements de la CENI. A la date du 27 décembre de cette année, le Ministère a enregistré 21859 nouvelles cartes délivrées.

Il importe enfin de mentionner que, mis à part les quelques Districts qui ont débuté l'opération avant le 1^{er} décembre, la grande partie des circonscriptions administratives l'ont réalisée au cours de ce mois. De ce fait, la tenue des audiences foraines et les opérations de délivrance de CNI ont coïncidé avec la période légale de révision de la liste électorale, les agents électoraux ont procédé en application des dispositions légales habilitant l'administration électorale à faire enregistrer d'office les électeurs (Article 27 du Code Electoral).

La Commission Locale de Recensement des Electeurs devait dans ce sens intervenir pour le contrôle et la validation du recensement ainsi opéré. Les modalités pratiques de réalisation de cette opération ont été insérées dans le guide de procédures conçu pour la mise en œuvre de la RALE.

Le financement du programme est assuré par le projet SACEM et il porte sur :

- ✓ l'acquisition des imprimés et fournitures destinés aux agents opérationnels au niveau des Fokontany.
- ✓ la communication et la sensibilisation ;

Néanmoins, la prise en charge des frais de mission des agents opérationnels (Chefs de Fokontany) et le suivi-évaluation du programme qui ont été prévus initialement dans le budget ont été abandonnés dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, un volet sensibilisation et communication est prévu dans la mise en œuvre de l'opération JSAN et RALE. Et en application des recommandations de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation qui dicte, entre autres, la couverture complète du territoire en matière de sensibilisation et éducation civique électorale, l'implication et la contribution des tous les acteurs et parties prenantes aux élections sont essentielles. Ainsi, dans ce cadre, une ligne de crédit spécifique a été allouée au projet. Les *Tableaux 17, 18 et 19* dans l'Annexe N°4 nous renseignent sur la dénomination des OSC sélectionnées et leur zone de couverture, à l'issue des procédures de mise en concurrence engagées par le PNUD, à travers le projet SACEM.

➤ Problèmes rencontrés

Dans le cadre de ce programme, la CENI ne peut qu'intervenir en aval des activités qui sont du ressort légal du Ministère de l'Intérieur. Les activités de la CENI n'ont lieu qu'une fois les opérations de délivrance de la carte d'identité achevées.

Or, par le biais du suivi effectué par le groupe de travail technique cité plus haut, la réalisation du programme se heurte à certain nombre de contraintes qui sont d'ordre budgétaire ou sécuritaire. De ce fait, certains Districts n'ont pas pu opérer depuis le lancement officiel jusqu'au jour de la publication des résultats mentionnés supra ?

De ce qui précède, le Ministère n'a opéré que :

- ✓ une dizaine de jours avant le début de la révision annuelle de la liste électorale ;

- ✓ un mois en pleine période de révision de la liste électorale.

Au regard des objectifs de la CENI concernant la fiabilisation de la liste électorale au moyen de l'amélioration du taux d'exhaustivité, le résultat intermédiaire publié à un mois de la fin de la période de révision est préoccupant.

L'enjeu majeur pour l'administration électorale malagasy réside dans le fait qu'elle ne dispose plus que d'une seule session de révision annuelle de la liste électorale avant la tenue des plus proches consultations électorales.

Certes, la CENI disposera d'une période de trois mois après l'arrêtage provisoire de la liste électorale pour pouvoir enrôler les omis mais le temps matériel de réalisation du programme demeure tributaire des diverses contraintes, notamment l'ouverture du crédit pour le prochain exercice budgétaire.

2.8.1.5. La mise en œuvre de la RALE 2017 – 2018

➤ Prévisions et réalisations

A titre de rappel, sur le plan juridique la RALE est prévue par les textes suivants :

- La Constitution (Art.5)
- La Loi organique N° 2012-005 du 22 mars 2012 portant code électoral (article 26)
- Loi N° 2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ». Et selon les dispositions de l'article 26 du Code Electoral, la révision de la liste électorale s'effectue pendant la période allant du 1er décembre de l'année en cours au 15 avril de l'année suivante.

Comme la RALE 2017-2018 est la dernière avant la tenue des élections prévues en 2018, ainsi elle revêt une importance particulière. Par ailleurs la CENI a prévu d'atteindre le cap de 10 000 000 d'électeurs inscrits durant cette session. Et pour ce faire, elle a opté, pour la mise en œuvre de la révision annuelle, de combiner les trois principales composantes suivantes :

*Composante 1: les travaux préparatoires (collectes périodiques des informations pour la révision annuelle de la liste électorale, audit du fichier) ;

*Composante 2: l'inscription des nouveaux titulaires de nouvelles CNI à l'issue de l'opération JS/CNI;

*Composante 3: les opérations classiques d'addition, de retranchement, de dédoublement, et d'inscription des omis.

L'objectif global est d'établir une liste électorale fiable, laquelle reflète l'inclusivité et la consensualité de toutes les parties prenantes aux élections, et répondant en même temps à l'exigence des standards et normes nationaux et internationaux. Tandis que les objectifs spécifiques sont les :

- ✓ Inscription sur la liste électorale de tous les citoyens malagasy sans distinction de sexe, âgés de 18 ans révolus, titulaires de la CNI et jouissant de leurs droits civils et politiques (taux d'exhaustivité de la liste électorale de l'ordre de 90% au moins)
- ✓ Exactitude de tous les renseignements concernant chaque électeur inscrit sur la liste électorale (taux d'exactitude de la liste électorale de l'ordre de 97% au moins)

Les modalités de mise en œuvre de la RALE 2017-2018 sont synthétisées dans le Tableau 4 ci-après :

Tableau 4: MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA RALE 2016 - 2017

NIVEAU	INTERVENANTS		ATTRIBUTIONS
	STRUCTURE NON PERMANENTE	STRUCTURE D'APPUI	
PROVINCE	Commission Electorale Provinciale (CEP)	Secrétariat Permanent Provincial (SPP)	Coordination et suivi des activités des démembrements au niveau provincial
REGION	Commission Electorale Régionale (CER)	-Secrétariat Permanent Régional (SPP) -Chef CIR	-Coordination et suivi des activités des démembrements au niveau régional
DISTRICT	Commission Electorale de District (CED)	-Chef d'Antenne (Chargé d'Education civique électorale) -Chef CID	-Coordination et suivi des activités des démembrements au niveau district -Clôtures provisoire et définitive de la liste électorale
COMMUNE	Commission Electorale Communale (CEC) (MISE EN PLACE PARTIELLEMENT)	CAA	-Coordination et suivi des activités des démembrements au niveau des communes -Relais entre CED et CLRE
FOKONTANY	CLRE	Agent Electoral	-Mise à jour de la liste électorale/validation des travaux des AE (CLRE)

De prime abord, il convient de noter que les activités concernant la liste électorale citées plus haut ont été toutes entreprises pour la fiabilisation du fichier électoral en général et pour le besoin de la RALE 2017-2018 en particulier. De cette évidence résulte l'une des particularités de ladite RALE : la prise en compte des travaux effectués en dehors de la révision et le basculement des données de la base de réserve vers le fichier électoral proprement dit. C'est ainsi que la CENI a fixé comme axes prioritaires de la mise en œuvre de la RALE 2017-2018, les activités suivantes.

- ✓ L'inscription d'office des électeurs omis lors des dernières révisions de la liste électorale (session 2016-2017 et antérieures) visait l'intégration dans la liste électorale des personnes qui ont déjà voté lors des élections antérieures (notamment l'élection présidentielle de 2013), mais dont les noms ont été effacés involontairement.
- ✓ L'audit du fichier électoral tendait à en détecter les anomalies et à en dégager des propositions de mesures concrètes pour améliorer notamment le taux d'exactitude de la liste électorale.
- ✓ L'enrôlement d'office des bénéficiaires de Cartes nationales d'identité à l'issue de l'opération « jugements supplétifs d'actes de naissance et de carte nationales d'identité » permet la facilitation de l'inscription de ces citoyens sur la liste électorale par l'allègement du circuit d'enregistrement des électeurs.
- ✓ La radiation des inscriptions multiples dans le cadre de la consolidation des fichiers visait l'assainissement de la liste électorale.

La conduite des travaux sur la RALE a été donc déterminée par ces différents paramètres et l'orientation stratégique résultait du contexte mentionné dans le présent rapport ultérieurement. Ainsi, la CENI a consolidé les acquis de l'approche par contingence adoptée lors de la dernière session de révision. La fixation des objectifs à atteindre a été laissée à la seule appréciation de chaque CER et CED, la CENI n'ayant intervenu que pour indiquer les orientations générales en matière.

Des outils de travail standardisés ont ainsi été mis à la disposition de ces démembrements pour avoir une visibilité sur la réalisation des activités d'une part, et pour assurer l'unicité d'autre part. Les

CER et CED ont ainsi élaboré leur plan stratégique et plan de mise en œuvre suivant le canevas prédéfini.

Force est ensuite de rappeler que compte tenu de la complexité des travaux à entreprendre et considération faite des particularités de la RALE 2017-2018 évoquées ci-dessus, la CENI s'est efforcée de renforcer les dispositifs d'encadrement. C'est ainsi que l'Instruction sur le cadrage général de la mise en œuvre de la RALE a été publiée bien avant l'ouverture de la session (Instruction n° 1334/CENI du 10 novembre 2017 sur la RALE). Il en allait de même de l'Instruction portant spécifiquement sur la mise en place des structures de base, laquelle a été notifiée aux démembrements (Instruction n° 1330/CENI du 10 novembre 2017 sur la nomination des agents électoraux et la mise en place de la CLRE).

De plus, pour assurer la continuité des travaux d'intersession avec ceux propres à la période légale de la RALE, les démembrements ont été convoqués en session dès le 15 novembre 2017. Cette mesure leur a ouvert la voie à la nomination des agents électoraux et à la mise en place de la CLRE avant que la période de révision ne soit ouverte.

De surcroît, les orientations stratégiques et l'ensemble des dispositifs opérationnels ont été confinés dans un document d'encadrement unique qu'est le "Guide de procédures de la RALE 2017-2018". Ce document a été mis à la disposition de tous les intervenants antérieurement à l'ouverture de la révision et son contenu a été développé aux différents acteurs participant aux cadres de concertation organisés au niveau central et territorial.

Dans le même ordre d'idée, la CENI a accompagné la responsabilisation de ses démembrements par le contingentement d'une approche de proximité. En effet, un encadrement spécifique, à travers des descentes sur terrain a été entrepris. C'est ainsi que les membres du bureau permanent et ceux du secrétariat exécutif ont dirigé des séances de travail au niveau des Districts cibles. Ces derniers ont été priorisés par rapport aux critères ci-après :

- ✓ les CED n'ayant obtenu qu'un taux d'augmentation inférieur ou égal à 4%, lors de la dernière RALE;
- ✓ les CED qui n'ont pas été couvertes par ce dispositif d'encadrement lors de la dernière RALE;
- ✓ les CED dont le Président et/ou tous les membres venaient d'être désignés.

La conduite des séances de travail pour l'encadrement technique des acteurs a par contre été rendue systématique à l'endroit des CED de la capitale et des Districts à forte densité de population au niveau de la Région de l'Analamanga.

Sur le plan de la logistique, les outils et fournitures destinés au recensement au niveau de la base ont été tous disponibles auprès des agents électoraux avant le lancement officiel de la RALE. Dans le cadre de cette session, la CENI a pris en compte l'existence d'un nombre important de Fokontany dont la situation administrative demeure incertaine. Les cahiers d'enregistrement ont été mis à la disposition de ces localités pour que le recensement soit effectif à leur niveau.

Par ailleurs, étant entendu que la CENI compte honorer ses obligations légales quant au dépôt de la liste au niveau des Fokontany après l'arrêtage provisoire de celle-ci, les imprimés (papiers listing) et les matériels d'impression ainsi que les consommables correspondants, ayant fait l'objet d'une requête de financement auprès du projet SACEM ont déjà été livrés. A l'issue de ces travaux, la CENI a enregistré comme résultat intermédiaire, une augmentation de 3,02% à la date du 28 décembre 2017.

Il y a lieu de mentionner que ce résultat est constitué essentiellement des informations collectées en dehors de la session de révision mais qui, après contrôle et validation au niveau de la CLRE (période 1^{er} -20 décembre 2017) ont été traitées en priorité. Il importe de noter que cette première étape a fait l'objet d'un suivi particulier en ce qu'elle conditionne l'authenticité des opérations effectuées et renforce la transparence du processus.

Enfin, la mise en œuvre du plan opérationnel devait être accompagnée de l'opérationnalisation de toutes les structures. Le cas des communes urbaines de première catégorie (Communes situées au

chef-lieu de Province et celle d'Antsirabe I, ainsi que les Districts à statut particulier) et le cas spécifique de la ville d'Antananarivo étant composée de six (06) Districts a ainsi été traité spécifiquement de manière à ce que la CEC au niveau de ces communes puisse exercer convenablement les attributions qui leur sont dévolues. D'une manière générale, la situation qui prévaut dans ces communes se présente comme suit:

- ✓ Impossibilité de mettre en place en parallèle des CED et des CEC à un même niveau (au niveau des Districts) ;
- ✓ L'inexistence d'une structure relais entre les Fokontany et les CED pose un problème d'ordre opérationnel.

La solution adoptée consistait ainsi à:

- ✓ Attribuer officiellement aux CED les fonctions normalement dévolues aux CEC dans ces Districts, cumulativement avec leurs attributions de CED ;
- ✓ Mettre en place des Structures d'appui au niveau des arrondissements administratifs de ces Districts pour se charger des attributions normalement dévolues aux CEC et servir de relais entre les Fokontany et les CED.
- ✓ Entériner au moyen d'une délibération par l'Assemblée générale de la CENI la mise en place de ces structures.

➤ Problèmes rencontrés et mesures prises :

Comme il est mentionné plus haut, la révision de la liste électorale se fait au niveau des Fokontany. Compte tenu de l'existence de certains Fokontany dont la situation administrative demeure incertaine, la CENI a pris la précaution tendant à assurer l'enrôlement effectif des électeurs identifiés dans les localités concernées en mettant à la disposition des agents territorialement compétents les outils de recensement nécessaires et suffisants. Or, force est de mentionner que certains Districts se voient encore créer des Fokontany au moyen d'acte réglementaire, quelques jours avant le début de la RALE 2017-2018 (Arrêtés de création de Fokontany publiés au mois d'octobre et novembre 2017).

Sur le plan opérationnel, cette situation provoque un certain bouleversement. Au regard des électeurs inscrits ou à enrôler habitant ces localités, elle pouvait influencer leur attitude de par leur sentiment d'appartenance au nouveau Fokontany qu'ils considèrent désormais le leur. Au final, ils pouvaient soit, ne pas être inscrits dans la liste électorale du Fokontany-mère ni dans celle qu'ils supposent avoir une existence administrative. En définitive cette situation influe sur le processus de révision en général.

En outre, force est de rappeler que la réussite du processus de révision de la liste électorale en général dépend considérablement de l'opérationnalité des structures d'intervention à tous les niveaux. Le moindre dysfonctionnement d'une quelconque structure provoque des impacts néfastes au processus.

La situation de la commission électorale communale constituait une préoccupation majeure pour la CENI. En effet, ce démembrement est primordial en tant que structure-relais entre les agents électoraux et la CED ainsi que dans son rôle d'encadrement technique et de coordination à l'égard des agents électoraux. Or, n'étant pas encore mise en place effectivement, toutes les attributions de chaque CEC ont été confiées depuis à des agents dont le profil est jugé adéquat pour mener à bien cette mission (ils sont généralement des agents dépendant de l'Administration territoriale). Il s'avère pourtant qu'un certain nombre de Communes sont dépourvues de ces agents et nombreux sont ceux qui ont compétence pour exercer dans deux ou plusieurs communes. Par conséquent, le cumul de fonctions provoque un dysfonctionnement du système.

Face à ce problème, la CENI a pris l'initiative de mettre en place toutes les CEC (composées de trois membres par Commune) avant le début de la RALE. Par ailleurs, le problème lié à la structure au niveau communal s'est manifesté d'une autre manière pour ce qui concerne les communes urbaines de première catégorie. Pour assurer l'opérationnalité des démembrements au niveau de ces démembrements, la solution adoptée a été la mise en place de la structure d'appui mentionnée supra.

2.8.2. Etudes sur les Bureaux de vote

➤ *Prévisions et réalisations*

La gestion et l'administration des bureaux de vote ont été identifiées parmi les domaines d'application privilégiés de la gouvernance électorale et ce, considération faite des diverses problématiques liées à l'exercice du droit de vote et des pistes d'amélioration de la gouvernance électorale à Madagascar. Inexorablement, la structure administrative de base, c'est-à-dire le Fokontany, la liste électorale et les bureaux de vote forment un tout indissociable. Le code électoral prescrit que la liste électorale est établie au niveau de chaque Fokontany.

De même, il va de soi que le bureau de vote soit implanté au niveau de chaque Fokontany. La moindre incohérence dans cette triptyque entraîne un dysfonctionnement du système, tant dans le processus d'enrôlement des électeurs que dans l'exercice du droit de vote.

Les activités relatives à la normalisation des bureaux de vote se rapportent inévitablement à l'exercice du droit de vote et revêtent ainsi une dimension opérationnelle. Des incohérences ou des discordances par rapport aux paramètres de base ont été constatées d'une manière générale. Nombreux sont, effet, les Fokontany qui ont été créés sans qu'ils ne soient répertoriés au niveau national. De même, le décalage entre le nombre des Fokontany réglementairement créés et les bureaux de vote est fort considérable.

De plus, les critères appliqués pour la création et l'emplacement des bureaux de vote varient suivant des circonstances les plus diverses. Dans la base de données utilisée lors des dernières élections, on peut recenser des bureaux de vote avec moins de cent (100) électeurs inscrits. Les distances entre les bureaux de vote d'un centre de vote donné sont également irrationnelles. D'ailleurs, nombreux sont les bureaux de vote qui, à défaut de bâtiment public, sont implantés dans des bâtiments privés, voire des maisons d'habitation (environ 700 bureaux de vote).

En 2016, la CENI a d'une part décidé, de prendre comme critère de base, l'éclatement de ceux comportant plus de mille (1000) électeurs pour la rationalisation des bureaux de vote. La base de données renferme **1653** bureaux de vote ayant plus de 1000 électeurs à l'issue de la révision annuelle de la liste électorale de 2017.

Par rapport aux corrélations évidentes entre la liste électorale et les bureaux de vote, les études et perspectives dans ce domaine devaient être maximisées avant la clôture définitive de la liste électorale au mois d'avril 2018. Ainsi l'exercice 2017 était une année déterminante pour mettre en œuvre les dispositifs opérationnels sur les études qui devaient être réalisées sur l'état des lieux concernant les bureaux de vote et les perspectives d'amélioration y correspondant.

La CENI a ordonné à ses démembrements de se pencher sur la normalisation de la situation à travers l'instruction n°974/17/CENI du 18 août 2017. Les travaux à réaliser consistaient à mener des études approfondies sur :

- ✓ la cohérence entre le nombre et la dénomination des Fokontany avec ceux des bureaux de vote ;
- ✓ l'existence réglementaire de chaque Fokontany ;
- ✓ la collecte d'informations sur les distances entre les Fokontany, et généralement les informations susceptibles de constituer un obstacle à l'exercice du droit de vote ;
- ✓ l'identification des Fokontany nécessitant la création de nouveau(x) bureau(x) de vote ;
- ✓ l'identification des bureaux de vote nécessitant un éclatement et
- ✓ l'identification des locaux pouvant abriter des bureaux de vote.

Pour renforcer le dispositif, une séance de regroupement des responsables régionaux a été organisée à Antananarivo au mois de novembre 2017. A titre de rappel, la création et la détermination de l'emplacement des bureaux de vote Madagascar, relèvent de la compétence de la CENI, à travers les Commissions Electorales Régionales (CER) suivant les dispositions de l'article 65 du Code Electoral.

Les problèmes liés aux bureaux de vote ont été traités dans le cadre de cette séance de formations destinée aux Commissions Electorales Régionales (Présidents de la CER et Secrétaires Permanents Régionaux). Mises à part les autres principales orientations stratégiques de la CENI, indiquées auxdits responsables, celle en rapport au nouveau paramètre de base pour la création des bureaux de vote a été internalisée lors de cette session.

La CENI a en effet, réduit le seuil de création systématique de bureau de vote par rapport au nombre d'électeurs inscrits dans les divers centres de vote. Les bureaux de vote qui enregistrent plus de neuf cent électeurs (**900**) seront ainsi éclatés. Cette mesure a été prise pour actualiser le dispositif par rapport à la projection sur l'amélioration du fichier électoral et pour renforcer davantage la facilitation de l'accès au droit de vote. Actuellement, cette question concerne **2736** bureaux de vote.

Les CER devaient ainsi procéder à l'identification des Fokontany nécessitant la création de nouveau(x) bureau(x) de vote, à l'identification des bureaux de vote nécessitant un éclatement et à l'identification des locaux pouvant abriter des bureaux de vote. Ces études ont été également menées suivant les paramètres liés au centre de vote.

Succinctement l'étude sur les bureaux de vote se résume dans le Tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5: SITUATION DES DEMANDES DE CREATION OU D'ECLATEMENT

DISTRICTS CONCERNES	21
COMMUNES CONCERNEES	149
BV EXISTANTS	20 076
DEMANDE DE NOUVELLES CREATIONS DE BV	284
BV A ECLATER :	
- Demande	228
- Plus de 900 électeurs sans demande	2736
PREVISION NOMBRE BV (moyenne pour les éclatements : 2 BV)	23.600

➤ Les impacts positifs

La CENI a récemment mis en place les CER. Les activités ainsi rapportées ont pu permettre à la CENI d'une part, de les responsabiliser, et d'autre part, d'évaluer leur opérationnalité. Les résultats de cette activité constituent des éléments de base pour l'élaboration de la cartographie des bureaux de vote (Sous-activité n°341 du PTA). Enfin, l'exploitation desdits résultats facilitera aussi les procédés de mise en œuvre de la prochaine révision de la liste électoral quant notamment à l'affectation des "lecteurs dans les bureaux de vote appropriés.

➤ Problèmes rencontrés

- ✓ Pour mener ces études, les responsables territoriaux de la CENI n'ont bénéficié d'aucun appui financier ni logistique. Cette situation a influé beaucoup sur le respect du timing qui leur a été indiqué.
- ✓ Les études et les décisions concernant la création et l'emplacement des bureaux de vote se font et se prennent à travers la situation du Fokontany. Nombreux sont les Fokontany dont la situation administrative, par rapport à leur existence ou leur commune de rattachement demeure incertaine. Or, malgré la suspension de toute création de Fokontany, certains Districts ont publié des arrêtés portant création de Fokontany. Le problème sur les erreurs de rattachement du Fokontany à la commune reste entier.
- ✓ Le recensement des données géographiques pour la cartographie électorale

Pour améliorer la gouvernance électorale et pour des raisons d'ordre opérationnel, la réalisation d'une cartographie électorale, est pour la CENI d'une importance capitale. Malgré l'intégration des activités y afférentes dans le PTA 2017. Le programme n'a pas bénéficié des ressources nécessaires pour sa réalisation effective.

Amélioration du système d'administration des bureaux de vote

➤ Prévisions et réalisations

Outre l'étude sur la normalisation et la localisation des bureaux de vote, les activités correspondant à « l'Amélioration du système d'administration des bureaux de vote » a été entamée en 2017. (SA352 du PTA : Identification des centres de vote cibles). En effet, la CENI a identifié certaines modalités pratiques pour la mise en œuvre de cette activité qui répond aux exigences de l'amélioration de la gouvernance électorale.

Dans ce sens, des démarches en vue de l'identification des personnes en situation de handicap (PSH), ou d'associations de PSH ont déjà été entreprises. Ces démarches tendent non seulement à identifier les zones à forte présence de PSH mais aussi à localiser les centres de vote et/ou bureaux de vote dans lesquels les PSH identifiées peuvent exercer leurs droits.

Les mesures de facilitation projetées étant identifiées, la CENI devait porter un regard sur le financement du projet. Ainsi, l'aménagement des bureaux de vote pour les PSH a été intégré dans l'avant-projet de budget relatif à l'organisation des prochaines élections soumis au Ministère des Finances et du Budget au mois d'Aout dernier.

➤ Les impacts positifs

Ce chantier a visé un double objectif : répertorier les électeurs PSH pour assurer leur inscription sur la liste électorale d'un côté et leur faciliter par la suite, l'accès à l'exercice et à la jouissance des droits civils et politiques. Une fois ces activités réalisées, la CENI est en mesure d'adapter son plan logistique opérationnel pour l'effectivité du projet le jour de tenue de l'élection.

➤ Difficultés rencontrées

La réalisation de ces activités ouvre un autre chantier à l'endroit de la CENI dans la mesure où, la liste électorale publiée ne devrait comporter que les éléments d'informations génériques. Insérer des signes distinctifs par rapport aux PSH revient à cultiver une culture de discrimination.

2.8.3. Amélioration de la logistique électorale

Les activités relatives à la logistique électorale sont constituées par : (i) la réception des fournitures, des imprimés et des matériels nécessaires à l'organisation des élections, (ii) leur conservation, et (iii) leur acheminement jusqu'à leur destination (démembrements, bureaux de vote). Les principales tâches à accomplir sont de :

- ✓ Etudier et déterminer les besoins de la CENI en équipements et fournitures nécessaires à l'exécution de ses missions d'organisation et de supervision des élections ;
- ✓ Identifier les besoins électoraux en matériels, imprimés et fournitures nécessaires au bon fonctionnement des bureaux de vote ;
- ✓ Etablir le tableau de répartition desdits matériels, imprimés et fournitures électoraux aux utilisateurs à tous les niveaux (Région, District, Commune, Centre de vote, Bureau de vote) ;
- ✓ Contrôler et faire le suivi de l'acquisition (contrôle qualité et quantité) et l'acheminement desdits matériels, imprimés et fournitures électoraux jusqu'aux bureaux de vote ;
- ✓ Gérer et mettre à jour la situation des stocks en matériels, imprimés et fournitures électoraux ;
- ✓ Répartir et assurer l'acheminement de ces documents électoraux vers tous les échelons.

➤ Prévisions et réalisations

Du premier au quatrième trimestre de l'année 2017, la planification des opérations liées à la logistique électorale a été prévue comme suit :

Premier trimestre 2017 :

- ✓ Préparatif de l'impression de la liste des additions et des retranchements en vue de l'arrêtage provisoire de la liste électorale le 31 janvier 2018 et l'arrêtage définitif le 15 avril 2018,

- ✓ Collecte des informations auprès des CED concernant la situation réelle des urnes,
- ✓ Mise à jour du plan opérationnel d'acheminement à travers les informations obtenues auprès des CED afin de planifier les moyens de transport adéquats pour l'envoi des colis,
- ✓ Condamnation des documents et imprimés hors d'usage lors des différents scrutins antérieurs,
- ✓ Déliassage des papiers listing 5+0 en 1+0 pour l'impression de la liste électorale,
- ✓ Organisation de l'impression de la liste électorale et colisage des listes imprimées, et
- ✓ Envoi des colis vers les démembrements, dont certains ont nécessité l'accompagnement par des convois comme les CED de : Farafangana, Vangaindrano, Midongy du Sud, Befotaka du Sud, Toamasina, Brickaville, Faratsiho, Vatomandry, Mahanoro, Miarinarivo, Soavinandriana, Mananara Nord, Amabatondrazaka, Andramasina et Manjakandriana.

Deuxième trimestre 2017 :

- ✓ Mise à jour périodique des inventaires des matériels électoraux,
- ✓ Organisation et pilotage à vue de l'impression de la liste dans certaines régions,
- ✓ Préparation organisationnelle et logistique des collectes périodiques des informations pour la préparation de la RALE 2017 - 2018,
- ✓ Colisage et répartition des fournitures destinées à ces collectes, et
- ✓ Envoi des imprimés et fournitures vers les 119 districts.

Troisième trimestre 2017 :

- ✓ Inventaire des matériels et imprimés électoraux dans le magasin d'entreposage de la CENI après la condamnation des documents hors d'usage,
- ✓ Mise à jour de la comptabilité des matières des matériels électoraux (urnes, etc....)
- ✓ Etablissement des plans de déploiement dans le cadre de la RALE et de l'Opération JSAN, et
- ✓ Concertation sur les modalités opérationnelles de la réalisation du plan de déploiement et sur les TDR des transporteurs entre les responsables des opérations logistiques du Projet SACEM et celui de la CENI.

Quatrième trimestre 2017 :

- ✓ Préparation des colisages des imprimés destinés à l'opération JSAN,
- ✓ Recrutement des agents de manutentions,
- ✓ Répartition et colisage des imprimés et documents pour l'opération JSAN,
- ✓ Envoi des imprimés destinés à la RALE 2017 - 2018 vers les 119 districts,
- ✓ Envoi des imprimés et fournitures destinés à l'opération JSAN par prestataires contractés vers les 119 Districts,
- ✓ Envoi des kits de sensibilisation pour la RALE 2017 - 2018, et
- ✓ Suivi des envois par téléphone et par mail.

De par la mise en œuvre de ces tâches, les opérations liées à ces activités ont pu débuter à temps. Les imprimés et fournitures qui ont été utilisés dans le cadre de la Collecte périodique des informations pour la RALE ont tous été livrés au niveau des CED suivant le calendrier prévisionnel (dernière livraison 26 juillet 2017). Et puisque ceux destinés à l'opération JSAN ont été confiés à des prestataires suivant les contrats établis par le Projet SACEM, alors les travaux de conditionnement étaient assurés par la CENI qui se chargeait également du suivi périodique de l'envoi et de l'acheminement. A travers ledit suivi, la CENI n'a enregistré aucune réclamation, ni de problème majeur quant à la mise à disposition des matériels et fournitures auprès des destinataires.

Pour ce qui est de la RALE 2017 - 2018, le conditionnement et l'envoi des fournitures et imprimés ont été finalisés bien avant le commencement des travaux (31 Octobre 2017). Ipso facto, lesdits imprimés et fournitures ont tous été disponibles dès l'ouverture de celle-ci. Hormis le cas des Districts dont la voie aérienne demeure la seule voie d'accès, la CENI a utilisé les moyens de transport terrestre en commun pour assurer leur acheminement.

➤ Difficultés rencontrées et mesures prises

Les difficultés rencontrées lors de la réalisation des travaux sont constituées essentiellement par les problèmes d'ordre : infrastructurel, organisationnel et l'insuffisance des moyens.

✓ *Sur le plan infrastructurel* : l'organisation des opérations logistiques électorales requiert des moyens et matériels considérables ainsi que des ressources humaines qualifiées. La mise en œuvre des dispositifs sur la coordination en amont concernant la commande et l'acquisition des besoins est également essentielle. Cependant, la CENI ne dispose pas de locaux spacieux et adéquats pour entreposer et maintenir en bon état les imprimés et matériels. Par conséquent, la répartition et le colisage des documents et des imprimés électoraux, et tant d'autres travaux de conditionnement ont toujours souffert.

✓ *Sur le plan organisationnel* : La livraison tardive et partielle des matériels et fournitures par les fournisseurs a causé parfois certains retards sur l'envoi et le commencement des travaux d'acheminement. A cet effet, des solutions alternatives ont été mises en application pour mettre à disposition à temps au niveau des destinataires les outils nécessaires. Par ailleurs, des incohérences sont constatées souvent sur les nombres des bénéficiaires au niveau national et au niveau local. Comme le cas par exemple des nombres de Fokontany qui sont constamment en augmentation au niveau des districts contrairement aux données obtenues au niveau du Ministère de l'Intérieur. Lors de la mise en œuvre de la RALE, la CENI a donc mis à la disposition des Fokontany des imprimés et des fournitures supplémentaires pour permettre aux agents électoraux d'assurer l'effectivité du recensement et ce, malgré les précautions prises.

✓ *Problèmes relatifs aux moyens* : Les travaux d'inventaire des matériels électoraux ont souvent souffert à cause de l'insuffisance des moyens. A titre d'exemple, pour le cas des urnes, la quasi-totalité des CED les ont gardées au niveau des CEC après les élections communales de 2015. Or les inventaires au niveau de ces communes sont très complexes et nécessitent des moyens techniques et financiers pour la CENI centrale et les CED. Ainsi, la CENI ne pouvait que se fier aux pièces d'inventaire produites par les démembrements et cela entraîne la non fiabilité des informations. De même, pour l'envoi des fournitures et matériels vers les CED, le recours aux taxis brousses a requis d'autres moyens de transport pour le dépôt des colis au niveau des différentes destinations ; et la CENI ne dispose pas de véhicules ou de carburants alloués pour la réalisation de ces opérations. En outre, les crédits de communication ne sont pas toujours suffisants pour assurer l'encadrement des envois par taxi brousse. Il se trouve que les interlocuteurs, en l'occurrence les chauffeurs et les guichetiers, sont majoritairement abonnés à d'autres opérateurs (Orange et/ou Airtel) qui ne sont pas en flotte avec celui de la CENI (Telma).

➤ Recommandations

Pour assurer le bon déroulement des opérations liées à la logistique électorale, il est vivement souhaité à ce que des moyens financiers soient déployés pour les différents travaux de manutention (chargements et déchargements, entreposages, transferts vers d'autres bâtiments, etc....). L'organisation d'une formation pour le personnel sur la logistique électorale et sur les standards internationaux en logistique électorale est aussi indispensable.

2.8.4. Conclusion partielle, recommandations et perspectives pour les activités relatives aux opérations électorales

La réussite de tout processus électoral est liée à la planification des activités relatives aux opérations électorales. C'est ainsi que la CENI a déployé des efforts considérables pour la mise en œuvre de la stratégie et des dispositifs opérationnels sur l'amélioration du fichier électoral, compte tenu des enjeux desdites élections. Des résultats palpables ont été enregistrés tels que : l'accroissement de l'inscription sur la liste électorale avec un taux d'augmentation annuelle de **6,33%** lors de la RALE 2016 - 2017 contrairement à 2,2% pour celle de 2015 - 2016 ; l'amélioration de l'exhaustivité de la liste électorale avec un taux d'exhaustivité de **78%** (par rapport à la norme internationale de 90%) ; et l'amélioration de l'exactitude des informations dans la liste électorale avec un taux d'exactitude de **90%** (par rapport à la norme internationale de 97%). La CENI a également focalisé ses efforts à des actions

tendant à assurer l'exercice du droit de vote. C'est dans cette optique que des analyses approfondies ont été réalisées par rapport à la situation des bureaux de vote. Concernant la logistique électorale, la complexité et le caractère transversal de ce domaine se sont manifestés à travers les réalisations de l'année 2017 et les problèmes rencontrés. Cependant les conceptions, les commandes, les productions, les livraisons et les déploiements des équipements et imprimés nécessaires ont été réalisés avec succès. La maîtrise de ces étapes peut amener à affirmer que le taux de réalisation des activités relatives aux opérations électorales en 2017 est à **85 %**.

En outre, il est important de noter que, certaines activités prévues dans le PTA 2017 n'ont jamais été mises en œuvre, considération faite de leur interdépendance avec d'autres activités. Le cas des activités liées à la distribution des cartes d'électeurs et la conception de nouveaux formats d'imprimés illustre mieux cette situation. Toute amélioration dans ce domaine est tributaire des dispositions légales.

Enfin, les réalisations en matière d'opérations électorales au titre de l'année 2017 ont conduit la CENI à orienter davantage ses perspectives d'amélioration vers des activités plus pragmatiques et opérationnelles pour mieux assurer l'organisation des élections de 2018. Si la CENI a prévu de mettre en œuvre un plan opérationnel logistique cette année 2017, elle devrait disposer d'éléments précis sur la réalisation effective de ce plan en 2018 (identifier les locaux à louer, leur frais de location réels, etc...). Si seules des études ont été faites par rapport aux bureaux de vote en 2017, lesdites études devraient se traduire en action à travers la publication des actes de création et de fixation de l'emplacement des bureaux de vote en 2018.

2.9. SECURISATION DU PROCESSUS ELECTORAL

En tant qu'organe très stratégique pour la promotion d'un environnement sécurisé durant le processus électoral, la CENI a besoin d'un niveau maximal de sécurité dans l'accomplissement de sa mission. C'est la raison pour laquelle une Direction de la Sécurité figure dans l'organigramme de la CENI. Elle est responsable de la défense et de la sécurité de cette Institution, il s'agit de la sécurité des membres du Bureau Permanent, du bon déroulement des activités au sein du Secrétariat Exécutif, des matériels, et des infrastructures.

2.9.1. Prévisions et réalisations en 2017

Les principales activités de la Direction de la Sécurité de la CENI consistent à :

- ✓ Assurer la sécurité du Président et tous les Membres de la CENI
- ✓ Assurer la sécurité des sites de la CENI
- ✓ Assurer la sécurité des matériels utilisés lors du processus électoral pouvant faire l'objet de transport à partir ou à destination du siège de la CENI
- ✓ Former et coordonner les activités du personnel assurant la sécurité des services au sein de la CENI

Des éléments de sécurité sont affectés auprès de chaque Commissaire Electoral pour assurer leur sécurité à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Ces éléments assurent aussi toutes les missions effectuées par les membres du Bureau Permanent et ceux du Secrétariat Exécutif auprès des Démembrements et sur toute l'étendue du territoire national. Une Brigade d'intervention rapide pouvant intervenir sur les sites où se déroulent des faits pouvant porter atteinte à la vie des membres de la CENI a été également mise en place et opérationnelle depuis cette année 2017. Les éléments de sécurité ont également assuré la sécurisation des différents événements (ateliers, cérémonie officielle...) organisés par la CENI occasionnant des rassemblements de personnes).

2.9.2. Analyse des réalisations

➤ *Les impacts positifs des résultats obtenus*

L'adaptation pour la surveillance des sites des bureaux et des points sensibles de la CENI s'est bien déroulée malgré l'insuffisance de moyens disponibles.

➤ *Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités et les solutions adoptées pour surmonter les difficultés*

Les moyens mis à la disposition de la Direction chargée de la sécurité sont dérisoires alors que la sécurité a besoin de moyens performants et opérationnels. L'insuffisance est à déplorer, tant en ressources humaines qu'en ressources matérielles.

➤ *Conclusion partielle, recommandations et perspectives*

Faute des moyens mis à la disposition de la CENI en matière de sécurité, le taux de réalisation des activités est estimé à 60%. Le personnel de la Direction chargée de la sécurité a besoin de formations et de renforcement de capacités pour améliorer leur performance en sécurité. En effet, la plupart d'eux sont des éléments issus des différents corps militaires et des forces de l'ordre, non encore spécialisés mais affectés seulement au sein de la CENI en vertu de l'article 41 de la Loi 2015-020 précitée. Afin de renforcer les capacités d'intervention du personnel de sécurité de la CENI, il est opportun d'organiser une formation en matière de Gardes du corps, en tirs, ainsi que des séances d'actualisation de leurs connaissances et leurs pratiques sur la manipulation des matériels de sécurité. Ces activités sont prévues dans le PTA 2018 de la CENI, mais nécessite une budgétisation conséquente.

PROGRAMME 3 : EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET COMMUNICATION

2.10. COMMUNICATION, EDUCATION ET SENSIBILISATION ELECTORALES

2.10.1. Prévisions et réalisations en 2017

Le contexte de l'année 2017 est marqué, d'un côté, par l'augmentation significative du taux d'inscription des électeurs qui est matérialisée sur la liste électorale arrêtée définitivement le 15 avril 2017. Les activités relatives aux volets éducation, sensibilisation et communication ont été menées en appui à celles afférentes aux opérations électorales et ont contribué ainsi à l'atteinte de ce résultat. De l'autre côté, ce contexte est également marqué par les enjeux qui entourent l'année électorale 2018 dont les activités y liées ont commencé par la préparation et la réalisation de la RALE 2017-2018. Cette dernière est en fait, rappelons-le, de surcroît, la dernière avant la principale échéance électorale en vue qui va se dérouler en 2018. En outre, la stratégie nationale d'éducation civique électorale et celle de la communication institutionnelle de la CENI ont été élaborées vers la fin de l'année 2016 et les prévisions d'activités dans le PTA 2017 ont été focalisées sur leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le contexte propre à l'éducation civique électorale et la sensibilisation à Madagascar est caractérisé par les faits suivants : la diminution progressive du taux de participation aux scrutins, le nombre considérable d'électeurs qui manque toujours à l'enrôlement. Dans un autre sens, le souci dans l'atteinte des objectifs de la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI est celui de redonner à la population une confiance envers le système démocratique par l'entremise d'un processus électoral juste, transparent et crédible, et surtout d'atteindre sa vision de « Gouvernance Electorale Crédible et Démocratique ». Tenant compte des différentes problématiques relatives à ces contextes, la CENI a programmé les deux grandes activités suivantes dans son PTA 2017 :

- la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation, et
- la mise en œuvre de la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI

En termes de réalisations, elles peuvent être partagées en deux parties :

A. Mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation

(i) Mise en place et opérationnalisation des chargés d'éducation

Afin d'assurer le suivi et la supervision de toutes les activités de la campagne d'éducation civique électorale et de sensibilisation, la CENI a mis en place un chargé d'éducation au niveau de chaque district. Ce rôle est confié aux 119 Chefs d'Antennes. Leurs missions se résument, entre autres, comme suit :

- Assurer que la population de toutes les localités du district soit informée.
- Assurer un maillage des activités de la CENI en général et celles relatives à l'éducation civique électorale et de sensibilisation en particulier dans chaque district,
- Appuyer les acteurs et les parties prenantes à définir et à réaliser des types d'intervention dans chaque localité,
- Coordonner et animer les cadres de concertation au niveau des districts et en assurer l'effectivité régulière,
- Identifier tous les acteurs et les forces vives parties prenantes aux élections au niveau de chaque localité.

(ii) Signature de conventions de partenariat

Considérant le résultat de la dernière RALE qui annonce un faible taux d'inscription des jeunes sur la liste électorale, la CENI a développé un partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. A cet effet, une convention de partenariat entre les deux entités a été signée le 14 octobre 2017 dans le

but de sensibiliser les jeunes d'une part, et d'autre part, de les mobiliser dans la réalisation des activités entrant dans la campagne d'éducation civique électorale et de sensibilisation.

Figure 10: CEREMONIE OFFICIELLE LORS DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CENI ET LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



En outre, parmi les axes stratégiques de la stratégie d'éducation civique électorale et de sensibilisation figure **la permanence** de cette activité. Dans ce cadre, un processus d'élaboration d'un protocole d'accord tripartite est actuellement en cours entre la CENI, le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et le Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (MEETFP). Ce processus est mené à travers, respectivement, la Direction de l'Education Electorale et de la Communication (DIREELCOM) pour la CENI, la Direction de l'Office de l'Education de Masse et du Civisme (OEMC) pour le MEN et la Direction de Etablissements (DE) pour le MEETFP. Ce document qui a pour objet l'intégration du volet éducation civique électorale dans les programmes scolaires est actuellement à un stade très avancé et va être incessamment soumis à la séance de signature.

(iii) Lancement officiel de la RALE 2017-2018

Le lancement officiel de la RALE session 2017 – 2018 a été organisé à Mahajanga le 1er décembre 2017. La ville de Mahajanga a été choisie pour l'organisation de cet événement national dans la mesure où elle fait partie des Provinces dont le taux de participation des jeunes et des femmes est relativement faible.

Les activités ci-après ont été réalisées dans le cadre de ce lancement :

- Les 29 et 30 novembre dans la matinée, des campagnes de sensibilisation de proximité ont été organisées au niveau de quatre Fokontany avec les Jeunes Pairs Educateurs (JPE) et les jeunes du Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) de Mahajanga. Le JPE et le CCJ sont des plateformes de jeunes sous l'encadrement des Directions Régionales de la Jeunesse et présentes au niveau des 119 maisons des jeunes éparpillées dans toute l'île.
- Chaque après-midi de ces deux journées, des mini-cadres de concertation au niveau de quatre autres Fokontany et un cadre de concertation multi-acteurs ont été organisés à la Maison de la culture de Mahajanga. Si le cadre de concertation multi acteurs a été, comme d'habitude, mis sous la conduite des Commissaires Electoraux Nationaux, les mini cadres de concertation ont été, par contre, animés par des journalistes locaux ayant reçu récemment une formation spécifique par un projet financé par le CFI.
- Le 1^{er} décembre dans la matinée, une grande caravane à travers la ville a été organisée et a prévu en passant un point d'inscription où les électeurs du Fokontany pouvaient s'inscrire sur la liste électorale. Lors de la cérémonie de lancement officiel dans l'après-

midi, la série de discours des autorités, en l'occurrence celui du Président de la CENI, a été accompagnée par un grand spectacle artistique de sensibilisation.

- Pour donner un éclat et impact d'envergure nationale à ce lancement officiel, à part des professionnels des médias sur place, des journalistes des médias privés de la Capitale ont été associés et ont fait le déplacement d'Antananarivo à Mahajanga pour couvrir et diffuser à travers l'île cet événement. Des émissions à la radio nationale ont été mises à profit pour, non seulement transmettre les informations relatives au déroulement des activités prévues le jour « J » de l'événement, mais aussi pour mener une campagne de sensibilisation des électeurs à prendre conscience de l'importance de la RALE et de s'inscrire sur la liste électorale.

Figure 11: CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA RALE A MAHAJANGA. 1er Décembre 2017



(iv) Fonds d'appui au fonctionnement des OSC

Des campagnes de sensibilisation entrant dans le cadre de la RALE 2017-2018 d'une part et aussi de l'opération Jugement Supplétif d'Acte de Naissance, d'autre part, sont en cours. Elles sont réalisées par des OSC et financées par le projet SACEM en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

B. Mise en œuvre de la stratégie globale de communication de la CENI

(i) Mise en œuvre du plan de communication interne

Le plan de communication interne est un élément indispensable à la mise en œuvre effective de la stratégie globale de communication institutionnelle. En effet, il permet à chaque intervenant de connaître son rôle communicationnel au sein de, son entité source mais renforce également la cohésion entre les différentes entités et le sentiment d'appartenance à l'intérieur de chaque entité.

Afin de rendre plus fluide la circulation des informations au sein de la CENI, une séance d'appropriation du plan de communication interne de la CENI a été organisée. Divers outils ont été utilisés pour assurer sa mise en œuvre et que tout le monde soit mis sur le même niveau d'information. Il s'agit entre autres de : l'organisation d'un team building périodique, l'envoi de différentes correspondances vers les démembrements de la CENI, la collecte quotidienne des informations relatives aux élections, l'élaboration et l'envoi de la revue de presse quotidienne, la mise en place de bacs d'infos contenant les informations nécessaires et les journaux quotidiens, la dotation d'adresses électroniques professionnelles pour le personnel du siège et les démembrements, etc.

(ii) Mise en œuvre de la communication externe

Dans le cadre de la communication externe de la CENI, et en vue de la professionnalisation du personnel, l'équipe de la communication au sein de la CENI a été dotée de plusieurs matériels de communication (appareil photo, ordinateurs de montage, casques professionnels, disques durs externes, etc...). Pour leur permettre de suivre les informations transmises par les médias, une activité de monitoring des médias est également effectuée chaque jour, dont l'analyse est envoyée aux instances décisionnelles de la CENI avec des propositions de réactions.

Les outils courants de communication comme les conférences de presse, les communiqués de presse et les points de presse prévus dans l'agenda relatif aux activités de communication de la CENI ont été bien utilisés. De même, la production et la diffusion de l'émission bihebdomadaire « *Olom-pirenena aho* », la conception des maquettes, la production de kits de visibilité, la correspondance électronique et téléphonique, ainsi que la dynamisation du site web de la CENI et des réseaux sociaux ont fait partie des activités de communication réalisées durant l'année 2017.

Concernant la collaboration de la CENI avec les médias, l'intervention des journalistes animateurs dans les mini cadres de concertations organisés dans quatre (04) Fokontany de Mahajanga lors du lancement de la RALE 2017-2018 l'a prouvée une fois de plus. Elle a manifesté d'une part, la volonté des médias à s'impliquer dans le processus électoral et d'autre part, celle de la CENI à accorder une importance particulière du rôle que devrait jouer ces derniers dans la campagne d'information, d'éducation et de sensibilisation électorales des citoyens. En outre, dans le souci de couverture nationale de l'événement de lancement, une dizaine de journalistes de la capitale ont accepté l'invitation de la CENI à venir à Mahajanga et ont participé activement à la réussite de cet événement lui donnant ainsi une envergure nationale.

Par ailleurs, une forte intervention des membres du Bureau Permanent dans les émissions phares radio télévisées (Don-dresaka sur TV Plus, Alalino sur Kolo TV, etc) ainsi que leurs diverses interventions dans les journaux parlés et télévisés démontrent une ouverture de la CENI afin d'assurer une bonne transparence de la mise en œuvre du processus électoral.

2.10.2. Analyse des réalisations

➤ Les Impacts positifs des résultats obtenus

L'organisation des cadres de concertation au niveau National et au niveau des 119 Districts s'inscrit dans une démarche inclusive et transparente. Elle a permis à la CENI, à la fois d'informer, de sensibiliser, de se concerter ou d'échanger ainsi que de mobiliser les acteurs. Elles sont également un moyen de sensibiliser les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités par rapport au processus électoral.

La mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation a permis de démarrer les activités entrant dans la campagne d'éducation civique électorale et de sensibilisation dans le cadre de la préparation de la prochaine échéance électorale majeure de 2018.

La signature du Protocole d'accord entre la CENI et le MJS qui a été tenue le 14 Novembre 2017 avait pour but d'impliquer activement et effectivement les jeunes dans le processus électoral. Ainsi, lors du lancement officiel de la RALE à Mahajanga, la participation active des Jeunes Pairs Educateurs (JPE) et des jeunes du Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) a donné une touche particulière à cet événement. En effet, ces jeunes qui sont sous l'encadrement de la direction régionale du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ont effectué des descentes dans les quartiers sensibilisant et mobilisant aussi bien des jeunes comme eux mais aussi des citoyens adultes rencontrés à leur passage ou même approchés jusqu'au sein de leurs foyers.

Par ailleurs, les séances de renforcement de capacités en matière d'éducation civique électorale qui ont été effectuées pour les démembrements ont permis de les professionnaliser davantage.

La mise en œuvre de sa stratégie globale de communication institutionnelle a permis à la CENI de renforcer, non seulement sa visibilité, mais aussi la crédibilité de la gestion du processus électoral et de mettre en avant la transparence de ses activités vis-à-vis des acteurs et des parties prenantes aux élections. Cette stratégie, en accord avec sa vision «Gouvernance électorale crédible et démocratique », propose des balises pour la soutenir dans ses efforts de communiquer, d'une seule et même voix, les messages institutionnels.

Enfin, l'acquisition tout dernièrement des matériels de communication en qualité et nombre satisfaisant est un bon point qui va permettre de renforcer davantage le professionnalisme de l'unité chargée de la communication

➤ *Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités*

La réalisation de ces activités a été soumise à beaucoup de contraintes. Il s'agit entre autres des :

- ✓ Chamboulement des activités à cause de l'épidémie de la peste,
- ✓ Insuffisance en nombre de l'abonnement en journaux,
- ✓ Insuffisance des Kits de visibilité et des supports imprimés et audio visuels,
- ✓ Insuffisance en nombre et en qualité des matériels de communication disponibles, avant les récentes acquisitions
- ✓ Retard des productions des supports à cause de la complexité du recrutement des agences pour les prestations de service,
- ✓ Problèmes d'opérationnalité des adresses électroniques professionnelles,
- ✓ Absence de financement pour certaines activités en l'occurrence celle du « sms broadcasting »,
- ✓ Non retransmission en direct de la cérémonie officielle de lancement de la RALE.

➤ *Les solutions adoptées pour surmonter les difficultés*

Dans la plupart des cas, pour assurer le bon déroulement des activités, des moyens du bord ont été déployés pour résoudre les problèmes, mais cette initiative engage souvent des dépenses supplémentaires. En outre, les chronogrammes ont été souvent aménagés.

➤ *Conclusion partielle, recommandations et perspectives*

Bien que la CENI n'a pas toujours disposé de moyens de communication adéquats en termes de nombre et de qualité, les activités d'éducation, de sensibilisation et de communication ont été réalisées. Le taux de réalisation par rapport au PTA est estimé à 73%. L'acquisition récemment des matériels de communication est donc importante, et va surement améliorer la performance en termes de couverture, de montage, de production et de diffusion d'articles et d'émissions. Par ailleurs, des séances de renforcement de capacités sont nécessaires et indispensables en matière d'éducation civique et électorale et de communication pour que les agents de la CENI acquièrent plus de professionnalisme.

CHAPITRE III. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

3.1. Gestion financière, budgétaire et administrative :

3.1.1. Gestion financière et budgétaire

3.1.1.1. Prévisions budgétaires :

Les prévisions définitives de 2017 (sur ressources nationales et celles du SACEM), après deux aménagements de budget en cours d'exercice et réajustements sur les ressources prévisibles, se sont élevées à 19.134.735.243,23 MGA. Elles sont financées à hauteur de 14.448.855.009 MGA par des ressources provenant de l'Etat malagasy et de 4.685.880.234,23 MGA (représentant l'équivalent de 1.556.770,84 USD, au taux de 1 USD = 3010 MGA) par des ressources attendues du projet SACEM. Ces projections de dépenses se répartissent comme suit, au sein des trois programmes du budget de la CENI, par activité ou opération et grande nature de dépenses :

Tableau 6 : PREVISIONS BUDGETAIRES DE 2017

Nature des dépenses		Montant estimatif en MGA	
		Montant initial	Montant modifié
a	Investissement: équipements et construction de bâtiment	2 779 683 980,00	2 779 686 869,60
b.1	Fonctionnement courant du Siège CENI	5 910 761 313,33	5 910 761 313,33
b.2	Fonctionnement courant des démembrements CENI	2 180 983 513,00	2 180 983 513,00
c	Révisions annuelles de la liste électorale 2016-2017 et 2017-2018	6 504 872 880,40	6 106 116 477,30
d	Activités pré-électorales 2017	1 697 459 460,20	1 083 419 400,00
e	Gestion du SACEM et Assistance technique	872 900 000,00	872 900 000,00
f	Règlement des impayés de 2016	200 867 670,00	200 867 670,00
		20 147 528 816,93	19 134 735 243,23

a- Investissements :

En 2017, dans la perspective du prochain cycle électoral, les investissements répondent aux nécessités de renouvellement et de renforcement des capacités matérielles de la CENI par des acquisitions d'équipements (matériel roulant, matériel informatique et mobiliers de bureau) et la construction d'un local de conservation des archives et de la documentation.

Les dépenses d'investissement sont prises en charge en partie sur les crédits du budget général de l'Etat et, en partie, sur les contributions du projet SACEM.

b- Fonctionnement courant du Siège de la CENI et de ses démembrements territoriaux :

Les prévisions comprennent les charges de personnel (salaires et accessoires, indemnités, charges sociales) du Siège de la CENI et des agents permanents de ses démembrements territoriaux. Elles comportent également des dépenses courantes d'achat de biens et de services pour le fonctionnement de la structure centrale comme des commissions électorales locales (CEP, CER et CED).

Au titre des démembrements territoriaux de la CENI, il sied de signaler en particulier la prise en compte dans ces prévisions des charges du personnel permanent conséquentes à la mise en place, en 2017, des Commissions électorales régionales (CER), en l'occurrence, les indemnités des 22 secrétaires permanents régionaux, et à la désignation des 119 chefs d'Antenne au niveau des Commissions électorales de District (CED).

c- Dépenses liées aux révisions annuelles de la liste électorale :

Elles comprennent les frais payés en 2017 relatifs à la révision annuelle de la liste électorale 2016-2017 (notamment le règlement des indemnités du personnel sessionnaire et des autres intervenants en appui de la CENI) et à la révision annuelle de la liste électorale de 2017-2018 (fournitures, imprimés et frais de mission et de transport), y compris les besoins concernant la mise à

jour systématique des informations sur les électeurs entre ces deux RALEs, les dépenses du guichet unique de délivrance de jugement supplétif d'acte de naissance, de carte nationale d'identité et d'enregistrement dans la liste électorale.

Il sied de noter, en particulier, que dans la perspective de l'impression des listes électorales provisoires en 2018, l'acquisition des papiers listing et rubans pour imprimantes y a également été prévue.

d- Dépenses relatives aux autres activités pré-électorales :

En plus de la RALE, en 2017, les activités pré-électorales ci-après ont été programmées :

- la réforme du cadre légal : mise à disposition d'un expert/consultant, appui au fonctionnement de la Commission consultative de révision du cadre légal
- la sensibilisation et la communication : appui au fonctionnement des OSC et animation à la base, production et diffusion de supports de sensibilisation et de communication (y compris l'organisation de la cérémonie de lancement de la RALE 2017-2018)
- la formation et le renforcement de capacité du personnel électoral

e- Frais de gestion du SACEM et Assistance technique :

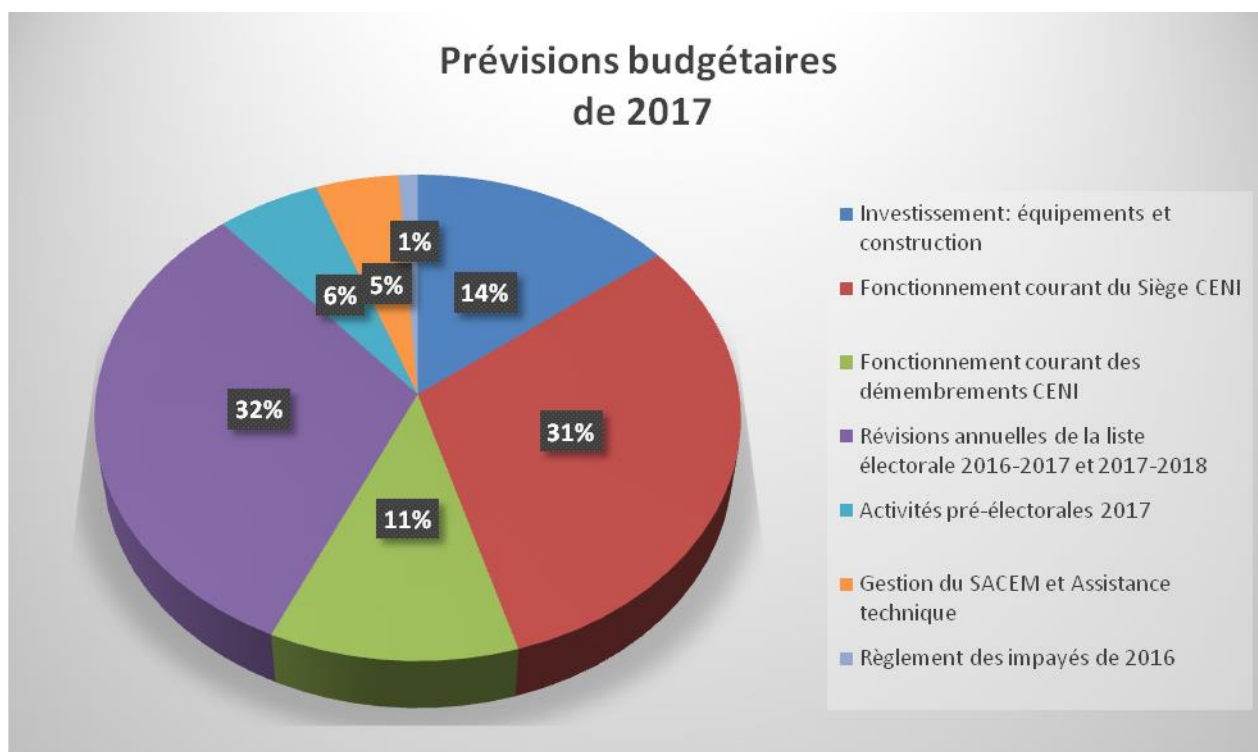
Cette rubrique correspond aux charges liées à l'appui fourni par le projet SACEM pour le renforcement des capacités de la CENI, par la mise à disposition de divers experts et au titre des activités de coordination et de gestion du programme.

f- Impayés de 2016 :

Il s'agit des dépenses répertoriées comme impayées dans la passation de service avec l'ex-CENI-T mais qui, en absence de pièce justificative régulière et de certification de la réalité des services faits, n'ont pu être apurées jusqu'à ce jour.

Le graphique ci-après illustre la ventilation des charges prévisionnelles de 2017 par nature de dépenses :

Graphique 4 : PREVISIONS BUDGETAIRES 2017



3.1.1.2. Financement des activités de la CENI :

Pour son fonctionnement et la prise en charge de ses activités, en 2017, la CENI a disposé des ressources provenant du Gouvernement, de l'appui du projet SACEM et de la contribution d'autres partenaires.

a- Financement du Gouvernement :

Les ressources nationales mis à la disposition de la CENI en 2017 ont été constituées par le solde du compte de dépôt de la CENI à fin 2016 et des inscriptions de crédits au nom de la CENI dans le Budget Général de l'Etat (Lois de Finances initiale et rectificative pour 2017). Ces dernières consistaient en crédits d'investissement au titre du Projet d'investissement public (PIP) intitulé « Construction-réhabilitation bâtiments et équipement de la CENI » pour un montant de 2.205.683.000 MGA et de crédits de fonctionnement de 12.243.172.009 MGA répartis par rubrique et par programme, comme suit :

Tableau 7 : FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT EN 2017

RUBRIQUES	Prévision de financement Initial	Prévision de financement modifié	Modalité de financement	
			compte de dépôt	LFR 2017
Programme 060: Administration et coordination				
Indemnités	6 580 333 440	5 470 943 440	601 333 440	4 869 610 000
Biens et Services	2 324 569 056	2 524 669 056	671 354 056	1 853 315 000
Transferts	250 000 000	297 000 000	0	297 000 000
Financement Interne(PIP)	2 648 000 000	2 205 683 000	0	2 205 683 000
s/total programme 060	11 802 902 496	10 498 295 496	1 272 687 496	9 225 608 000
Programme 126 : Mise en œuvre du processus électoral				
Indemnités	1 964 758 000	2 038 800 000	300 000	2 038 500 000
Biens et Services	390 401 513	1 886 759 513	1 612 074 513	274 685 000
Transferts	0	0	0	0
s/total programme 126	2 355 159 513	3 925 559 513	1 612 374 513	2 313 185 000
Programme 825 : Education civique électorale et communication				
Indemnités	0	0	0	0
Biens et Services	25 000 000	25 000 000		25 000 000
Transferts	0	0	0	0
s/total programme 825	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL	14 183 062 009	14 448 855 009	2 885 062 009	11 563 793 000

En 2017, ces ressources étaient destinées principalement à la prise en charge des dépenses d'investissements décrits plus haut, du fonctionnement de la CENI et de ses démembrements ainsi qu'à l'organisation de la révision annuelle de la liste électorale, comprenant en particulier les actions de supervision sur le terrain pour l'opérationnalisation des Commissions locales, l'encadrement et le suivi de leurs activités par le Siège mais également les activités de communication et de sensibilisation à travers, notamment, la mise en place de cadres de concertation avec toutes les parties prenantes au processus électoral aussi bien au niveau central que dans les districts, la mise à jour systématique des informations sur les électeurs et le guichet unique de délivrance de jugement supplétif d'acte de naissance, de carte nationale d'identité et d'enregistrement dans la liste électorale.

b- Appui du projet SACEM :

Mis en œuvre en partenariat avec le PNUD, le document du Projet « Soutien au cycle électoral à Madagascar » (SACEM) a été signé en début 2017.

Couvrant la période 2017-2019, le projet vise :

- à la fiabilisation de la liste électorale
- au renforcement de la gouvernance électorale par la réforme du cadre légal
- à la sensibilisation de la population sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du processus électoral, des procédures de vote ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale
- à l'opérationnalisation de la CENI et à la gestion efficace et effective des opérations préélectorales, électorales et postélectorales.

Le projet est financé par un mécanisme de basket fund dont la gestion relève du PNUD, sous la houlette d'un Comité de pilotage co-présidé par le Président de la CENI et par le Représentant du Système des Nations Unies à Madagascar. Le Comité de pilotage est constitué par l'ensemble des partenaires techniques et financiers lesquels contribuent, par ailleurs, à ce panier commun.

Le budget estimatif du SACEM pour la période 2017-2019 est évalué à 12.834.865 USD, y compris les contingences (3%) et les frais de gestion du PNUD.

Suivant les composantes du projet, ce budget se ventile comme suit :

Tableau 8 : PREVISION BUDGETAIRE DU SACEM DE 2017-2019

Composantes		Coût en USD
1	Appui à la fiabilisation et à l'inclusivité de la liste électorale	2 471 478
2	Cadre légal	805 000
3	Communication, éducation civique et électorale	1 122 493
4	Appui aux opérations électorales	5 964 500
5	Assistance technique	1 343 614
TOTAL ...		11 707 085
Contingence de 3% ...		351 213
Frais de gestion du PNUD ...		776 567
GRAND TOTAL ...		12 834 865

Financement du SACEM:

Les financements mobilisés pour le SACEM, arrêtés au mois de décembre 2017, sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 9 : SACEM - ETAT DES CONTRIBUTIONS AU 12 12 2017

SOURCE	Contributions en USD	Statut	Observations
Suisse	71 090	En cours - Accord de contribution signé	Au taux de 1€ = 0,844 \$
Norvège	237 000	Reçu	
France	355 450	Reçu	Au taux de 1€ = 0,844 \$
USAID	1 200 000	En cours - Accord de contribution signé	
Union Européenne	1 777 251	En cours	Au taux de 1€ = 0,844 \$
PNUD	2 000 000	Reçu	
TOTAL ...	5 640 791		

Ainsi, par rapport au budget prévisionnel, un Gap de financement de 7.194.074 USD demeure.

Le Plan de travail de 2017 du SACEM :

Pour 2017, le PTA du SACEM a été budgétisé à 1.556.771 USD se répartissant par produit attendu comme suit :

Tableau 10 : PREVISION BUDGETAIRE ET PTA DU SACEM DE 2017

Produits attendus		Prévision budgétaire (en USD)		Financement	
		Initial	Modifié	Disponible	A mobiliser
1	Le fichier électoral est mis à jour et fiabilisé	1 089 307	856 831	445 536	411 295
2	La gouvernance électorale est renforcée à l'issue de la réforme du cadre légal	120 000	40 000	40 000	-
3	Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du processus électoral, les procédures de vote ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale	293 940	269 940	45 399	224 541
4	La CENI est opérationnelle et gère de manière efficace et effective les opérations préélectorales, électorales et postélectorales	100 000	100 000	100 000	-
5	La Gestion du programme d'assistance technique électorale est effective	290 000	290 000	290 000	-
TOTAL ...		1 893 247	1 556 771	920 935	635 836
Soit, en MGA		5 698 673 984	4 685 880 220	2 772 014 792	1 913 865 428

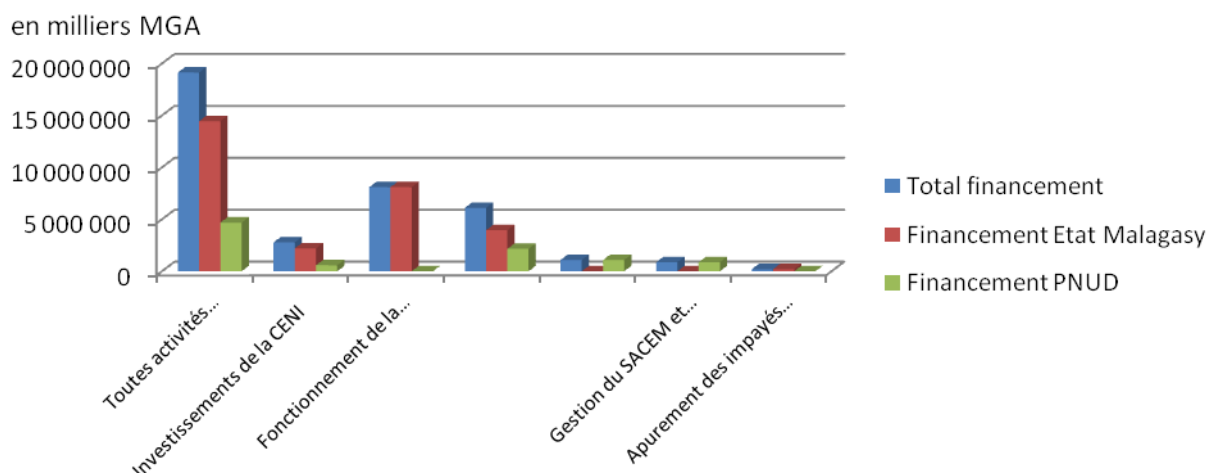
c- Autres contributions :

D'autres contributions sont constituées par les prises en charge directe des activités. Il en est ainsi du financement des missions extérieures et voyages d'échanges, de formation et d'observation des élections pris en charge par les organismes partenaires internationaux (OIF, UA, RECEF, ...). L'audit du fichier électoral malagasy par une mission de l'OIF, en octobre 2017, en est également une illustration concrète. En termes de coût, les montants de ces appuis des partenaires ne sont pas malheureusement communiqués.

d- Financement par nature de dépenses et par origine :

Au total, le financement disponible et/ou attendu en 2017 s'est élevé à 19 134 735 243,23 MGA y compris les fonds du PNUD sus évoqués.

Ventilée par activité/opération et par origine, l'affectation de ce financement est illustrée en histogramme comme suit :

Graphique 5 : FINANCEMENT DES ACTIVITES DE 2017**FINANCEMENT DES ACTIVITES DE 2017****3.1.1.3. Niveau des dépenses :**

Le cumul des dépenses effectuées au titre des activités de la CENI de 2017, sans les dépenses prises en charge par le SACEM/PNUD, ni des autres partenaires, pour lesquelles les informations ne sont pas encore disponibles, s'est élevé au total à 12.381.681.451 MGA se résumant comme suit par activité/opération :

Tableau 11 : PREVISION ET EXECUTION DES DEPENSES EN 2017

N°	Activités/Opérations	Prévisions en MGA	Exécution des dépenses (*) en MGA	
			Sur ressources internes (Etat malagasy)	Sur ressources PTF

Programme 060 : Administration et coordination

1	Investissement	2.779.686.870	2.196.557.514	Indisponible
2	Fonctionnement Siège CENI	5.910.761.313	5.597.553.028	0
3	Fonctionnement démembrements CENI	2.180.983.513	2.045.690.234	0
4	Règlement des impayés de 2016	200.867.670	0	0
5	Autres contributions des PTF	Non évaluées	0	Non évaluées
6	Gestion du SACEM et assistance technique	872.900.000	0	Indisponible
<i>S/total programme 060</i>		<i>11.945.199.366</i>	<i>9.839.800.776</i>	<i>Indisponible</i>

Programme 126 : Mise en œuvre du processus électoral

7	Révision annuelle de la liste électorale	6.081.116.477	2.516.884.305	Indisponible
8	Règlement des impayés de 2016	0	0	0

9	Appui aux activités pré-électorales	421.400.000	0	Indisponible
<i>S/total programme 126</i>		<i>6.502.516.477</i>	<i>2.516.884.305</i>	Indisponible

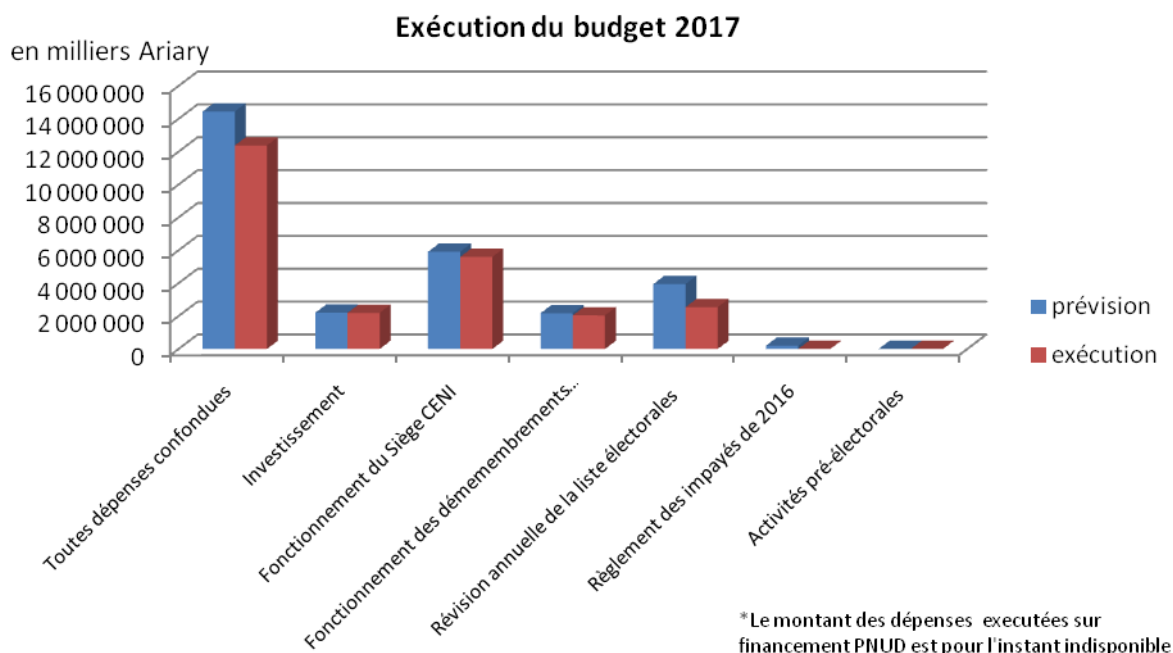
Programme 825 : Education civique électorale et communication

10	Révision annuelle de la liste électorale	25.000.000	24.996.370	Indisponible
11	Appui aux activités pré-électorales	662.019.400	0	Indisponible
<i>S/total programme 825</i>		<i>687.019.400</i>	<i>24.996.370</i>	
Total tous programmes		19.134.735.243	12.381.681.451	Indisponible

(*) base engagements

La répartition des dépenses par catégorie est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 6 : PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2017 PAR ACTIVITE/OPERATION



Le graphique montre un certain équilibre entre la prévision et l'exécution des dépenses pour les dépenses d'investissement et les frais de fonctionnement du Siège de la CENI et de ses démembrements territoriaux. Sur ces rubriques, le taux d'exécution global du budget par rapport aux prévisions est de l'ordre de 97%.

En revanche, pour les dépenses liées à la révision annuelle de la liste électorale, le niveau d'exécution s'explique d'une part par la difficulté au niveau des démembrements de la CENI à mobiliser les acteurs (c'est le cas des commissions locales de recensement des électeurs au niveau des fokontany), entraînant une réduction des dépenses du personnel non permanent, ainsi que par le retard du déclenchement en 2017 de l'activité « Guichet unique ». Par ailleurs, certaines charges de la révision annuelle (sensibilisation, confection d'imprimés, ...) ont été finalement payées par le PNUD.

3.1.2. Gestion du personnel et mise en place de la CENI et de ses démembrements :

Au niveau central, les membres du bureau permanent de la CENI ainsi que des cabinets qui leur sont rattachés ont été mis en place depuis 2016. Quant au personnel du Secrétariat Exécutif National, il

a été progressivement complété conformément à l'organigramme lequel a par ailleurs évolué selon les besoins de fonctionnalité ressentis. De même, pour assurer et la sécurité de son Siège et celle des Commissaires électoraux nationaux, le détachement d'agents issus des Forces de l'ordre a été renforcé en 2017. A ce jour, le personnel électoral au niveau du Siège compte 272 personnes.

A titre de rappel, les membres de la formation permanente ont été désignés à l'issue d'élections réalisées au niveau de leur entité source respective et constaté par décret du Président de la République. Le personnel du Secrétariat exécutif a été sélectionné à la suite d'un processus de recrutement comprenant un appel ouvert à candidature, et/ou l'examen de dossiers et un entretien individuel selon le poste concerné.

Au niveau territorial, la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 prévoient 5 niveaux de démembrement territorial de la CENI : province, région, district, commune et fokontany.

Les membres et le personnel des démembrements de la CENI ont également fait l'objet de sélection sur dossier. Si, en 2016, les membres des Commissions électorales provinciales et des 119 Commissions électorales de District, composées chacune de trois membres, ont été désignés par le Siège, suivant un profil défini par la loi, pour une raison d'ordre budgétaire, les membres des 22 Commissions électorales régionales n'ont été sélectionnés et nommés qu'en 2017. A ce propos, par souci d'économie, la CENI a décidé de faire cumuler les fonctions de président de CEP et de président de CER dans chaque chef-lieu de Province.

La délibération n°001/CENI/D/2015 du 29 octobre 2015 portant Règlement Intérieur de la CENI fixe quant à elle les effectifs de chaque secrétariat permanent chargé d'appuyer chacune des Commissions électorales locales. Prévu par la loi 2015-020 et limité en effectif par le Règlement Intérieur,

- le Secrétariat Permanent Provincial est dirigé par un fonctionnaire du cadre A de la Fonction publique assisté d'un personnel technique qui comprend au maximum 5 agents
- le Secrétariat Permanent Régional est dirigé également par un fonctionnaire du cadre A de la Fonction publique et peut comprendre, en outre, au maximum 3 agents techniques
- enfin, l'Antenne de District qui est dirigée par un fonctionnaire du cadre A ou B de la Fonction publique ne peut contenir que 4 agents au titre du personnel technique.

En 2017, les secrétariats permanents à tous les niveaux ont été mis en place mais avec un effectif réduit, toujours par mesure d'austérité budgétaire. Il convient de noter que les fonctionnaires nommés secrétaires permanents sont, selon le Règlement Intérieur, désignés sur une liste d'agents proposés par le Ministère chargé de l'Intérieur ou par le Ministère chargé de la Fonction Publique.

A fin 2017, la situation des effectifs réalisés des membres et du personnel de la CENI se présente comme suit :

**Tableau 12 : REPARTITION DES EFFECTIFS DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DE LA CENI
AU NIVEAU DU SIEGE ET DES DEMEMBREMENTS**

CATEGORIE	Effectifs théoriques	Effectifs réalisés		
		2015	2016	2017
SIEGE CENI				
BUREAU PERMANENT	9	8	9	9
CABINET	40	9	32	39
SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL	264		208	224
S/TOTAL SIEGE ...	313	17	249	272
DEMEMBREMENTS TERRITORIAUX DE LA CENI				
COMMISSION ELECTORALE PROVINCIALE	60	30	29	30
dont: - Membres	24	24	24	24
- Secrétariat Permanent Provincial	36	6	5	6

COMMISSION ELECTORALE REGIONALE	154	-	-	82
<i>dont: - Membres</i>	<i>66</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>60</i>
<i>- Secrétariat Permanent Régional</i>	<i>88</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>22</i>
COMMISSION ELECTORALE DE DISTRICT	952	119	565	591
<i>dont: - Membres</i>	<i>357</i>	<i>-</i>	<i>357</i>	<i>357</i>
<i>- Antenne de District</i>	<i>595</i>	<i>119</i>	<i>208</i>	<i>234</i>
COMMISSION ELECTORALE COMMUNALE	5 085	-	1 695	1 695
AGENTS ELECTORAUX (*)	18 474	18 474	18 474	18 474

S/TOTAL DEMEMBREMENT ... 24 725 18 623 20 763 20 872

TOTAL GENERAL ... 25 038 18 640 21 012 21 144

(*) nombre variable en fonction du nombre de fokontany créés par le MID

3.1.3. Gestion du patrimoine et acquisitions de 2017 :

En termes de gestion de patrimoine et d'investissement, les principales réalisations de 2017 consistent au rétablissement des comptes « matières » de la CENI, l'achat de nouveaux équipements et la construction d'un local destiné à la conservation des archives et de la documentation.

a- Mise en place de la comptabilité « matières » :

Afin de pouvoir rendre compte de leur utilisation et pour la protection des biens publics, la comptabilité des matières du Siège de la CENI a été rétablie. Ainsi, quitus des comptes des années 2015 et 2016 pour le Siège de la CENI ont été délivrés par la Direction du patrimoine de l'Etat du Ministère des Finances et du Budget en 2017. Cette régularisation a permis l'acquisition de nouveaux équipements en 2017.

Concernant, les démembrements de la CENI le rattrapage comptable a été ordonné en 2017 et l'effectivité de la prise en charge de leur matériel est en cours de vérification.

b- Renforcement des équipements de la CENI :

Tel qu'évoqué plus haut, dans le cadre des dépenses d'investissement opérées par la CENI en 2017, de l'appui du PNUD et du projet SACEM un certain nombre d'acquisitions ont été effectué en 2017. Par source de financement, ces nouvelles acquisitions sont retracées dans les tableaux de l'Annexe 3.

e- Construction d'un local de conservation des archives et de la documentation

Dans le cadre du PIP 2017 de la CENI, pour la conservation des archives et de la documentation, et dans une certaine mesure pour désengorger les locaux de bureau trop saturés, la construction d'un local pouvant servir à ces usages multiples a été réalisée dans l'enceinte de la CENI à Alarobia.

3.2. Analyse des ressources et des moyens mis en œuvre :

L'analyse des ressources et des moyens mis en œuvre pour la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs de la CENI est effectuée sur les deux points suivants :

- au mode fonctionnement de la CENI lié à son statut et à la réglementation à laquelle elle est soumise
- au niveau de financement et aux moyens matériels et infrastructurels mis à sa disposition

3.2.1. Problèmes liés aux modalités de fonctionnement de la CENI :

3.2.1.1. Statut de la CENI et gestion budgétaire et financière :

Dans l'attente de l'évolution des dispositions légales la régissant, les problèmes évoqués depuis 2016 demeurent. En effet, suivant les dispositions de l'article 5 de la Constitution, la CENI est une

structure indépendante dont les modalités de fonctionnement sont organisées par une loi. Le statut de la structure indépendante prête pourtant à confusion. Elle ne figure ni parmi les Institutions de la République objet de l'article 40 de la Constitution, encore moins parmi les départements ministériels et leurs organismes rattachés, et elle n'est pas non plus catégorisée comme un établissement public. L'application des règles et des principes de la comptabilité publique dans son fonctionnement implique des interprétations et des assimilations qui ne pas toujours compatibles avec son statut d'organe autonome et indépendant.

Les dispositions de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015 la définissent comme étant une structure dotée d'une personnalité juridique jouissant d'une autonomie administrative et financière. Son statut sui generis consacrée par la loi sus-citée fait de la CENI un organisme unique en son genre. En matière de gestion financière, de par son autonomie et sa personnalité juridique, il devrait être mis en place un système d'exécution budgétaire et financière qui lui soit propre et qui corresponde à son statut afin que l'esprit du législateur lors de la définition des dispositions qui lui sont applicables soient respectées.

L'issue de la proposition de la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique processus électoral malgache préconisant le renforcement des garanties d'indépendance financière de la CENI dans le cadre d'une nouvelle législation visant ses ressources, son autonomie de gestion budgétaire, ses règles de gestion financières qui seraient cohérentes avec sa qualité de structure indépendante, ...est attendue.

3.2.1.2. Inscription d'une ligne budgétaire propre à la CENI dans la loi des finances :

L'application de la disposition de l'article 106 de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015 a été effective en 2017 par l'inscription dans le Budget général de l'Etat de lignes de crédits au nom de la CENI pour l'ensemble de ses dépenses.

Cette situation a l'avantage de donner la visibilité tant demandée, indispensable pour une meilleure gestion des ressources et pour le pilotage des activités de la CENI mais elle soulève plusieurs contraintes, déjà vécues en 2016 et corollaires du problème évoqué au point 3.2.1.1. supra et qui se résument par la confusion de la CENI à une Institution de l'Etat, voire à un département ministériel du Gouvernement dans son fonctionnement.

3.2.1.3. Contribution financière de partenaire à la CENI et inscription dans le Budget général de l'Etat :

Un problème conséquent à la mise en œuvre d'une lettre d'accord signée en novembre 2017, pour la mise à disposition d'un fonds destiné au financement des activités de sensibilisation de la RALE 2017-2018 illustre également la contradiction entre les principes de gestion financière et budgétaire applicable à la CENI et sa définition comme structure indépendante. En effet, si la loi 2015-020, en son article 109, autorise la CENI à « ..bénéficier d'aides et de subventions provenant d'autres sources de financement.. » (autres que l'Etat malagasy), le Ministère des Finances et du Budget a émis une objection à l'ouverture d'un compte bancaire pour ce financement du SACEM en invoquant la nécessité de verser le montant au Trésor public et l'obligation d'inscrire le budget correspondant dans la Loi des finances.

Outre la lourdeur procédurière liée à l'application de la mesure demandée (nécessité de prise d'un décret d'avance en Conseil de Gouvernement), alors que l'opération revêtait un caractère d'urgence particulière parce que les activités devaient démarrer au 1^{er} décembre, une telle disposition remettrait en cause le principe même d'autonomie et d'indépendance de la CENI car imposer à inscrire dans le Budget de l'Etat un financement de source étrangère s'assimilerait à considérer la CENI comme un organe de l'Etat malagasy.

3.2.2. Problèmes liés au niveau des moyens disponibles :

3.2.2.1. Ressources financières :

**Programmation et adaptation des moyens aux missions:*

En 2017, le processus de négociation budgétaire a franchi un grand pas à travers la mise en place d'un cadre des dépenses à moyen terme pour le Budget de l'Etat et de la démarche de programmation pluriannuelle. Cela permet d'avoir une plus grande visibilité concernant l'intention de financement du Gouvernement. Néanmoins, la démarche et surtout le processus de décision et de détermination doivent être plus concertés car, malgré tout, les moyens budgétaires envisagés ne sont pas encore adaptés aux missions de la CENI.

**Insuffisance des moyens alloués :*

La dotation de moyens budgétaires par l'inscription de crédits au titre de la CENI dans la Loi de finances depuis 2016 telle que prévue par la loi répondait au souci évoqué auparavant de visibilité de la conduite des opérations par la CENI. Les ressources allouées ne suffisaient cependant pas, à ce jour, à lui assurer une autonomie et une réelle indépendance.

En effet, la CENI et surtout ses démembrements demeurent fortement dépendants des Services publics à qui ils doivent demander appui dans de nombreux domaines. C'est la conséquence logique d'une insuffisance de moyens qui leur sont alloués et pour lesquels des efforts considérables doivent encore être déployés.

** Problématique du financement du projet SACEM :*

Le SACEM fonctionne sur financement versé dans un basket fund et provenant de divers contributeurs. A ce jour, les contributions reçues tant en valeur (montant) qu'en terme d'affectation du financement ne répondent pas encore aux besoins du Projet. En effet, le niveau de financement (accords signés et annonces) est encore bien en dessous des prévisions du budget et les accords signés sont par ailleurs dédiés à des rubriques, certes indispensables mais ne répondant pas parfois à une priorité absolue.

La décision de révision à la baisse du budget du PTA 2017 du SACEM est une conséquence de l'insuffisance au moment voulu du financement mobilisé.

3.2.2.2. Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI:

**Personnel des secrétariats permanents et des CEC: manque de personnel de l'Etat*

Les secrétaires permanents provinciaux, les secrétaires permanents régionaux et les chefs d'Antenne de District sont, selon les termes de la loi, des fonctionnaires du cadre A ou B de la Fonction publique. De même, au niveau communal, à l'instar des versions antérieures de l'organe de gestion des élections malagasy, le Chef d'Arrondissement Administratif (CAA) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, est le membre de la CEC par excellence en tant que technicien de l'Administration territoriale à la base.

Cependant, les difficultés rencontrées dans ce domaine sont au moins de deux ordres : le manque d'agent sur place pour intégrer les structures territoriales de la CENI et surtout l'indisponibilité du personnel proposé et désigné. En effet, l'agent qui exerce également des charges au niveau des Services déconcentrés de l'Etat, notamment du Ministère chargé de l'Intérieur, a des difficultés pour assumer pleinement les fonctions de l'administration électorale.

**Non permanence des démembrements territoriaux de la CENI et réalisation des activités:*

L'article 54 de la loi 2015-025 dispose que « Les démembrements territoriaux de la CENI sont des structures non permanentes ». Les membres des CEP, CER et CED seraient donc des « sessionnaires » appelés en fonction des activités. En 2017, année pré-électorale, il s'est pourtant avéré que pour l'efficacité des actions de ces démembrements et les responsabilités qu'ils assument pour le fonctionnement de la Commission locale, en particulier pour la gestion des crédits budgétaires dont ils

sont l'ordonnateur, le GAC et/ou la PRMP, ces responsables territoriaux sont sollicités pratiquement de manière permanente; ce qui soulève un problème d'indemnisation et donc de budget (insuffisance) pouvant être néfaste à l'atteinte des objectifs de l'ensemble de la CENI.

3.2.2.3. Problèmes d'infrastructures de la CENI et de ses démembrements territoriaux :

La CENI qui a toujours son Siège au sein de l'enceinte de l'ININFRA à Alarobia et en partie dans les locaux du Ministère de la Communication à Nanisana vit au quotidien l'insuffisance, l'exiguïté et l'inadaptation des bureaux qui lui ont été accordés sur ces sites. En effet, les dispositions et les aménagements des locaux ne répondent pas vraiment aux besoins d'un organe en charge d'une aussi importante et vaste organisation que celle des élections.

Concernant les démembrements territoriaux de la CENI, la situation vécue en 2016 ne s'est pas améliorée. Les CEP, les CED et les CER nouvellement mis en place occupent des locaux qui leur sont attribués par l'Administration locale. Dans de nombreux cas, ils sont insuffisants en nombre de pièce, souvent exigus et les bureaux en mauvais état. A cela s'ajoutent le manque, voire l'absence de mobiliers, l'inexistence de local/magasin de stockage ainsi que l'insécurité des lieux. Enfin, en 2017, ces démembrements qui ont bénéficié d'une allocation modique de crédit pour entreprendre de menues réparations de leurs bureaux se sont heurtés à l'impossibilité d'entamer ces travaux. En effet, l'irrégularité des situations juridiques des bâtiments publics et parfois la réticence des responsables locaux de l'Administration à délivrer une décision officielle de mise à disposition des bureaux n'ont pas permis la délivrance de quitus de recensement desdits bâtiments condition impérative à l'engagement de dépense à leur réparation.

De ce qui précède, dans ce domaine, les conclusions de 2016 sont plus que jamais d'actualité. La CENI et ses démembrements, structures pérennes en charge de l'organisation des élections, devrait marquer également son indépendance à travers la propriété de locaux et infrastructures qui leurs sont propres et répondant à leurs besoins.

3.3. Perspectives budgétaires de 2018:

Outre les charges annuelles de fonctionnement marquées par la montée progressive des effectifs du personnel électoral en prévision de l'organisation des élections à partir de 2018, les crédits inscrits, sous la rubrique des investissements, au Budget général de l'Etat au titre de la CENI pour cette année comprennent une enveloppe de 40 milliards MGA sur ressources propres internes et près de 1,4 milliards issus des Fonds de contrevalet japonais (FCV) pour l'organisation des élections.

En matière de programmation, cette allocation doit répondre aux dépenses impératives d'élections pour l'acquisition des matériels, fournitures et imprimés, pour le transport et la logistique électorale en général (déploiement de matériels et fournitures, collecte et traitement de résultats), pour la formation et l'indemnisation des intervenants à tous les niveaux, pour les actions de sensibilisation ainsi que pour les frais de communication et de connexion indispensables aux opérations. Ce montant se destine également au renforcement des capacités matérielles en termes de moyens roulants (véhicules et motos) car l'organisation d'élections se constitue principalement de travaux de terrain, d'outillages techniques et informatiques et dans une mesure assez limitée à l'aménagement des locaux de travail de l'ensemble des Commissions électorales.

Les réelles difficultés dans cet exercice se situent à deux niveaux : le premier est lié à la disponibilité du financement du SACEM, le second se rapporte aux scénarii possibles de déroulement des scrutins de 2018.

Tel qu'évoqué supra, le financement du SACEM souffre encore d'un gap de plus de 7 millions USD. Par ailleurs, certaines rubriques impératives prévues dans le budget du Projet ne sont pas encore couvertes par le financement disponible jusqu'à présent alors que ces dépenses n'étaient plus inscrites au Budget provenant de l'Etat en 2018. Cette éventuelle carence de l'apport des partenaires doit dans

tous les cas être suppléée par les ressources nationales afin que les consultations puissent avoir lieu suivant les normes requises.

Enfin, devant les interprétations divergentes des dispositions légales et constitutionnelles existantes une incertitude demeure quant aux scrutins à tenir en 2018.

De ce qui précède, l'éventualité d'une reconsidération de l'affectation des crédits (nature des dépenses) et/ou du montant même du budget est fort probable.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A plus d'un titre, l'exercice 2017 était une année déterminante pour ce qui est de la mise en œuvre du processus électoral. Si l'année 2016 était considérée comme celle du début des préparatifs des échéances électorales, à la veille de l'organisation des élections de 2018, les éléments clés de la réussite ont été traduits en action. C'est ainsi que la CENI a déployé des efforts considérables pour la mise en œuvre des stratégies et des dispositifs opérationnels mis en place, compte tenu des enjeux desdites élections.

Consciente des enjeux de ces élections, la CENI s'est focalisée en 2017 à des activités tendant à assurer l'atteinte de son objectif principal, qui consiste à organiser des élections justes, démocratiques, transparentes et acceptées par tous dans un climat d'apaisement. Des résultats très significatifs ont été enregistrés dans tous les grands chantiers où la CENI a opéré. Les principales réalisations ont touché essentiellement la finalisation des propositions pour l'amélioration de l'encadrement juridique des élections ; la fiabilisation de la liste électorale qui s'est manifestée par l'augmentation significative de l'inscription sur la liste électorale ; le développement de la démarche transparente et inclusive dans le processus électoral en mettant en œuvre les cadres de concertations avec les acteurs tant au niveau national qu'au niveau de chaque district ; l'opérationnalisation des démembrements par la finalisation de la mise en place de toutes les structures et en les ayant soutenu par le renforcement de leurs capacités ; le renforcement de la sensibilisation et l'éducation électorale ainsi que la communication dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies élaborées en 2016 et le développement du partenariat avec les OSC, les professionnels des médias et les départements ministériels chargés de l'éducation, de la jeunesse et de la communication. En outre, l'année 2017 a vu le démarrage de la mise en œuvre du Projet SACEM. De ces faits, le taux de réalisation des activités de la CENI en 2017 est estimé à **82%**.

Par ailleurs, il faut cependant noter que, certaines activités prévues dans le PTA 2017 n'ont pu être réalisées. Elles proviennent en général de l'insuffisance des ressources disponibles ou de leur interdépendance avec la mise en vigueur et la publication des nouveaux textes législatifs et réglementaires régissant les élections.

Les réalisations au titre de l'année 2017 ont conduit la CENI à orienter davantage ses perspectives d'amélioration vers des activités plus pragmatiques et opérationnelles pour mieux assurer l'organisation des élections de 2018. Restant dans cette ligne directrice avec une posture offensive, tout en essayant de maintenir les acquis positifs des deux années de travail, la CENI projette d'intensifier ses actions de proximité et de partenariat face aux enjeux à la fois politiques mais surtout techniques en logique avec les résultats de 2017. Il s'agit entre autres de :

- la nécessité pour la CENI de réussir à établir une liste électorale fiable tout en veillant sur l'exhaustivité et l'exactitude avant la tenue des élections ;
- l'imminence de la tenue des élections et la nécessité de maintenir la confiance de tous les acteurs pour plus d'inclusivité et de prise de responsabilité ;
- la préservation d'un environnement politique serein et la prévention des conflits politiques avant- pendant et après les élections ;
- la question relative à la problématique du désintéressement de la population sur les choses politiques en général et les élections en particulier, afin de renverser la donne de manière à toucher le maximum de citoyens et de les convaincre à s'inscrire et à voter le moment venu ;
- la réponse à l'attente de la population et des acteurs pour une organisation des élections libres, transparentes de façon à ce que les résultats soient acceptés par tous.

De ce qui précède, les actions de la CENI au titre de 2018 seraient de poursuivre et d'accentuer les mesures en vue de perfectionner davantage la liste électorale, rappelant que l'atteinte du cap de 10 000 000 d'électeurs reste inchangée. De même, le développement de la sensibilisation des électeurs et des citoyens en âge de voter sur l'importance de l'inscription sur la liste électorale et la participation aux scrutins, en partenariat avec les PTF et les acteurs nationaux sera un des grands axes des activités de 2018. La production des supports plus innovants, le développement du NTIC et la multiplication des

partenariats avec les associations et ONG membres de la société civile ainsi que les départements ministériels chargés de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la population, et de la communication, sont autant d'actions à mener. Le volet sur l'amélioration du cadre juridique des élections, un processus en cours, est encore un grand chantier à entreprendre, ne serait-ce qu'au niveau de la vulgarisation et de la publication des nouveaux textes législatifs et réglementaires, avant que les scrutins ne commencent.

Enfin, non des moindres, le renforcement des négociations auprès des partenaires tant gouvernementaux qu'internationaux constituera un volet important afin de s'assurer que les moyens nécessaires tant financiers, que matériels et humains pour l'organisation des élections soient disponibles suite à la mise en place de l'ensemble des structures de la CENI allant du siège jusqu'au Fokontany. Il faut en effet, rappeler que la CENI reste fidèle à ses valeurs et principes dont l'indépendance, la transparence, l'inclusivité et la performance, pour maintenir sa confiance et atteindre ses objectifs. C'est dans ce sens que sur le plan international, la CENI, bien qu'étant un des plus jeunes parmi les organes de gestion des élections (OGE) a été choisie par ses paires francophones pour accueillir la prochaine Assemblée Générale du Réseau de Compétences Francophones ou RECEF en mars 2018.

Pour toutes ces réalisations et pour les actions imminentes à entreprendre et qui ne sont pas de nature facile et aisée, la CENI invite les différentes instances, les partenaires ainsi que les acteurs des sociétés politiques et civiles à se joindre à elle pour relever ces défis. Bâtir un développement durable nécessite un fondement démocratique solide et une paix sociale et politique. L'année 2018 est un tournant dans l'histoire de Madagascar, car les Malgaches doivent faire un choix : soit « la paix et le développement » soit « les conflits et la pauvreté ».

Ainsi, chaque citoyen doit y mettre du sien en prenant ses responsabilités. Les partis politiques et la société civile ont un grand rôle à jouer pour relayer les messages clés partagés lors des différents cadres de concertation et activités diverses afin de convaincre leurs partisans et conscientiser la population sur l'importance de leurs droits.

De même, du côté de nos partenaires techniques et financiers, la Communauté internationale a toujours été d'un soutien important à la CENI dans sa quête de bonne gouvernance électorale, toutefois face aux enjeux énormes de 2018 et au contexte actuel montrant une certaine fragilité, il est crucial que des appuis particuliers soient apportés via le canal bilatéral ou par le biais de la coopération multilatérale sans quoi les objectifs fixés risquent d'être compromis.

Enfin, la CENI souhaiterait vivement, pour le bien de tous, que les questionnements relatifs à la poursuite du processus de validation des projets de texte sur les élections et à la publication de la date des élections trouvent des réponses adéquates.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: LES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT DE LA CENI.....	9
Figure 2: LES PREMIERS RESPONSABLES AU NIVEAU DU SECRETARIAT EXECUTIF	10
Figure 3: EQUIPE TECHNIQUE DU SECRETARIAT EXECUTIF LORS DE L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017	12
Figure 4: LES MEMBRES DES CER AVEC LEUR SECRETARIAT PERMANENT LORS DE LA FORMATION EN LEADERSHIP ET EN COORDINATION DE LA RALE (Novembre 2017)	18
Figure 5: FORMATION DES RESPONSABLES DES DEMEMBREMENTS DANS LA PROVINCE DE TOAMASINA.....	20
Figure 6: CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS	23
Figure 7: REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET SACEM	24
Figure 8: REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE REFLEXION ET DE PROPOSITION SUR L'AMELIORATION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL.....	30
Figure 9: CEREMONIE DE PRESENTATION OFFICIELLE DES RESULTATS DE L'AUDIT EXTERNE.....	32
Figure 10: CEREMONIE OFFICIELLE LORS DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CENI ET LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	56
Figure 11: CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA RALE A MAHAJANGA. 1er Décembre 2017	57
Graphique 1: EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DES ELECTEURS A MADAGASCAR	36
Graphique 2: EVOLUTION DU TAUX D'AUGMENTATION ANNUELLE DES ELECTEURS A MADAGASCAR	37
Graphique 3: EVOLUTION ANNUELLE DES NOMBRES DE FEMMES ET DE JEUNES INSCRITS	37
Graphique 4: PREVISIONS BUDGETAIRES 2017	Error! Bookmark not defined.
Graphique 5: FINANCEMENT DES ACTIVITES DE 2017	Error! Bookmark not defined.
Graphique 6: PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2017 PAR ACTIVITE/OPERATION.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 1: EVOLUTION DES POURCENTAGES DES JEUNES ET DES FEMMES DANS LA LISTE ELECTORALE ENTRE LA RALE 2014/2015 ET 2016/2017	37
Tableau 2: TAUX D'AUGMENTATION DES ELECTEURS POUR LES CINQ PREMIERS DISTRICTS.....	38
Tableau 3: RESULTATS DE LA COLLECTE PERIODIQUE DE 2017	41
Tableau 4: MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA RALE 2016 - 2017	45
Tableau 5: SITUATION DES DEMANDES DE CREATION OU D'ECLATEMENT	49
Tableau 13: DOMAINE 1. CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS.....	80
Tableau 14: DOMAINE 2. MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL.....	81
Tableau 15: DOMAINE 1. REGLES DE JEU CLAIRES, JUSTES ET IMPERSONNELLES CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DU CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS	83
Tableau 16: DOMAINE 2. AMELIORATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL	84
Tableau 17: DOMAINE 3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA CENI AVEC SES DEMEMBREMENTS, ET DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS ELECTORAL.....	85
Tableau 18: DOMAINE 1. COMMUNICATION, EDUCATION ET SENSIBILISATION ELECTORALES	86
Tableau 19: OBJECTIF 1 : METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE COHERENT ET ADEQUAT	88
Tableau 20: OBJECTIF 2 : ASSURER LA FIABILITE DE LA LISTE ELECTORALE	90
Tableau 21: OBJECTIF 3 : FACILITER L'ACCES AUX DROITS ELECTORAUX	93
Tableau 22: OBJECTIF 4 : ELABORER ET METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE D'EDUCATION ELECTORALE ET UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION MULTICANALE.....	96
Tableau 23: OBJECTIF 5 : ASSURER L'INDEPENDANCE, L'OPERATIONNALITE ET LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI ET RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS.....	101
Tableau 24: ACQUISITIONS SUR FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT MALAGASY (PIP 2017)	109

Tableau 25: LES ACQUISITIONS SUR FINANCEMENT du PROJET SACEM	110
Tableau 26: LES DONS du PNUD	110
Tableau 27: PROVINCES, REGIONS ET DISTRICTS D'INTERVENTION DU KMF CNOE	111
Tableau 28: PROVINCES, REGIONS, ET DISTRICTS D'INTERVENTION DE L'OSC AVOTRA	112
Tableau 29: PROVINCES, REGIONS ET DISTRICTS D'INTEREVNTION DE L'OSC DIBRA	112

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRESIDENT	3
S O M M A I R E	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	5
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I. CONTEXTE	9
PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION ET COORDINATION	11
2.1. MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE	11
2.2.1. Prévisions et réalisations en 2017	14
2.2.2. Analyse des réalisations	14
2.4. COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS	21
2.4.1. Prévisions et réalisations en 2017	21
2.4.2. Analyse des réalisations	22
2.5.1. Prévisions et réalisations en 2017	24
2.5.2. Analyse des réalisations	26
PROGRAMME 2 : MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL	28
2.6. AMELIORATION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS	28
2.6.1. Prévisions et réalisations en 2017	28
2.6.2. Analyse des réalisations	29
2.7.1. Prévisions et réalisations	31
2.7.2. Analyse des réalisations	31
2.8.1. La fiabilisation de la liste électorale	35
<i>2.8.1.1. La finalisation de la RALE de la session 2016 – 2017</i>	35
<i>2.8.1.2. L'audit du fichier électoral</i>	39
<i>2.8.1.3. Collecte périodique des informations en vue de la RALE 2017 – 2018</i>	39
<i>2.8.1.4. La systématisation de l'enregistrement des nouvelles CNI faisant corps à l'opération Jugement supplétif d'acte de naissance dans le cadre de l'opération "carte nationale d'identité"</i>	42
<i>2.8.1.5. La mise en œuvre de la RALE 2017 – 2018</i>	44
2.8.2. Etudes sur les Bureaux de vote	48
2.8.3. Amélioration de la logistique électorale	50
2.8.4. Conclusion partielle, recommandations et perspectives pour les activités relatives aux opérations électorales	52
2.9.1. Prévisions et réalisations en 2017	54
2.9.2. Analyse des réalisations	54

PROGRAMME 3 : EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET COMMUNICATION	55
2.10. COMMUNICATION, EDUCATION ET SENSIBILISATION ELECTORALES.....	55
2.10.1. Prévisions et réalisations en 2017	55
2.10.2. Analyse des réalisations	58
CHAPITRE III. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER	60
3.1. Gestion financière, budgétaire et administrative :	60
3.1.1. Gestion financière et budgétaire	60
3.1.1.1. Prévisions budgétaires :	60
3.1.1.2. Financement des activités de la CENI :	62
3.1.1.3. Niveau des dépenses :	65
3.1.2. Gestion du personnel et mise en place de la CENI et de ses démembrements :	66
3.2.1. Problèmes liés aux modalités de fonctionnement de la CENI :	68
3.2.1.1. Statut de la CENI et gestion budgétaire et financière :	68
3.2.1.2. Inscription d'une ligne budgétaire propre à la CENI dans la loi des finances :	69
3.2.1.3. Contribution financière de partenaire à la CENI et inscription dans le Budget général de l'Etat :	69
3.2.2. Problèmes liés au niveau des moyens disponibles :	70
3.2.2.1. Ressources financières :	70
3.2.2.2. Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI:	70
3.2.2.3. Problèmes d'infrastructures de la CENI et de ses démembrements territoriaux :	71
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	73
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	75
ANNEXES.....	79
ANNEXE 1 : PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL ACTUALISE DE LA CENI	79
ANNEXE 2 : RECAPITULATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2017 DE LA CENI	88
ANNEXE 3 : LES DIFFERENTES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2017	109

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL ACTUALISE DE LA CENI



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

SECRETARIAT EXECUTIF ADJOINT

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DU SUIVI EVALUATION ET DE LA FORMATION

-----00000-----

PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL ACTUALISE DE LA CENI : 2016 – 2021

En Avril 2016, la CENI a élaboré un Plan de Travail Pluriannuel (PTP) en phase avec sa vision "**Gouvernance crédible et démocratique**" et couvrant la période de son mandat : **2016 – 2021**. Ce PTP s'articule autour de trois Axes stratégiques avec leurs Domaines respectifs ci-après :

- ***Axe stratégique 1 : Consolidation des acquis démocratiques***
 - ❖ Domaine 1 : Cadre juridique des élections
 - ❖ Domaine 2 : Mise en œuvre du processus électoral
- ***Axe stratégique 2 : Amélioration de la gouvernance électorale***
 - ❖ Domaine 1 : Règles de jeu claires, justes et impersonnelles contribuant à l'amélioration du cadre juridique des élections
 - ❖ Domaine 2 : Amélioration de la mise en œuvre du processus électoral
 - ❖ Domaine 3 : Renforcement des capacités de la CENI avec ses démembrements, et des parties prenantes au processus électoral
- ***Axe stratégique 3 : Education électorale et communication***

Chaque domaine, par axe, est constitué de : un objectif général, des objectifs spécifiques précisés par les résultats attendus, et les activités à réaliser pour atteindre chaque objectif. En vue de sa mise en œuvre, le PTP est décliné en Plans de Travail Annuels (PTA).

Le PTA 2016 a été déjà réalisé et a fait l'objet d'un Rapport présenté en public en début du mois de Février 2017. Quant au PTA 2017, les réalisations relatives aux activités dans ce plan sont exposées dans le présent rapport.

AXE STRATEGIQUE 1: CONSOLIDATION DES ACQUIS DEMOCRATIQUES

Tableau 6: DOMAINE 1. CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS

DOMAINE 1: CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS			
OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
OG1: Mettre en place un cadre juridique cohérent et adéquat	OS1 : Mettre en cohérence toutes les dispositions légales et réglementaires	A1 : Eclaircissement de tous les textes liés à la tenue régulière des élections	Les cadres juridiques sont cohérents et adéquats
		A2 : Organisation de réunions de validation entre tous les acteurs	
	OS 2 : Sécuriser le système d'information de la CENI	A1 : Acquisition du droit de propriété intellectuelle sur les logiciels du CNTDI	Les applications deviennent les propriétés intellectuelles de la CENI
		A2 : Officialisation des applications par le copyright et le droit de propriété intellectuelle Implémentation de copyright dans les codes sources	
		A3 : Normalisation du système d'exploitation par l'achat d'une licence	Système d'exploitation robuste sous licence
	OS 3 : Assurer un encadrement juridique efficace et pertinent pour les prochaines élections (Présidentielles et législatives)	Formulation de recommandation en vue de modification ou de complément des dispositions législatives et réglementaires afin de réattribuer à la CENI son pouvoir de contribution à l'élaboration du cadre juridique relatif au processus électoral	Textes législatifs et réglementaires relatifs aux prochaines élections promulgués et adoptés dans un délai imparti et perçus par toutes les parties prenantes aux élections
	Respect des délais impartis pour l'adoption des textes	Organisation d'un pourparler avec le Ministère concerné dans le but de résoudre le problème de retard sur l'adoption des textes réglementaires	
	OS 4 : Assurer une lecture commune des dispositions légales et réglementaires	Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections aux différentes parties prenantes aux élections	

	OS5: Promouvoir des mécanismes d'observation électorale inclusive et professionnelle	A1: Proposition d'un texte de loi sur l'OSC	Un cadre juridique spécifique mis en place
		A2: Identification des besoins en formation et Plaidoyer pour le renforcement de capacités des OSC	Toutes les OSC intervenant dans le domaine de l'éducation électorale et de l'observation des élections sont formées
	OS6: Amélioration de la capacité d'intervention des observateurs nationaux et internationaux	A1: Plaidoyer pour le zonage des interventions	90% des BV sont touchés par les observateurs

Tableau 7: DOMAINE 2. MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL

DOMAINE 2 : MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL			
OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
OG1: Assurer la fiabilité de la liste électorale	OS1: Améliorer le taux d'exhaustivité de la liste électorale sur l'ensemble du territoire	A1: Refonte de la liste électorale accompagnée "d'opérations simultanées de jugement supplétif et de CIN"	92% des citoyens en âge de voter sont enrôlés
		A2: Réforme du système de gestion de l'état civil	
		A3: Renforcement de la synergie des actions de tous les acteurs	
		A4: Mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'éducation électorale appropriée et efficace	
		A5: Maîtrise du système d'identification des citoyens en âge de voter	
	OS2: Maximiser le taux d'exactitude des inscriptions sur la liste électorale	A1: Optimisation du système de gestion de la base de données informatique	97% des inscriptions sur la liste électorale sont authentiques et exactes
		A2: Facilitation des procédures de vérification	
		A3: Plaidoyer pour des interventions à toutes les phases du processus électoral	Implications des observateurs aux processus

	OS 3 : Améliorer la performance du système de gestion des bases de données actuelles	A1 : Mise en œuvre d'un serveur de base de données Mise en place d'un nouveau Système de Gestion de Bases de Données	Les données sont centralisées dans un Serveur
		A2 : Mise en place d'une connexion sécurisée et permanente entre la CENI et les 119 CID	Par les connexions permanentes, les communications inter service sont assurées et permanentes
		A3 : Projet d'Installation de fibre optique à la CENI,	
		A4 : Elaboration un contrat de connexion avec les opérateurs pour les Centres Informatique de 119 Districts	
		A5 : Mise en place d'un système de suivi et de contrôle des activités de toutes les parties prenantes de la CENI	Les activités de toutes les parties prenantes de la CENI sont réglementées
		A6 : Mise en place d'une application ERP (Planification des Ressources Entreprise)	
		A7 : Mise en place d'un logiciel de cartographie électorale	Les zones électorales sont bien situées avec leur spécificité et sous contrôle au niveau central
	OS 4 : Liste électorale consultable et vérifiable sur site	A1 : Mise en place d'un serveur web autonome et hébergé à la CENI	Coordonnée de l'électeur accessible au site web
		A2 : Avoir des applications normalisées Mise en place des cahiers de charge	Applications à la pointe de la technologie
		A3 : Mise en place d'un système de sécurisation des données informatiques	Données sécurisées et stables

AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ELECTORALE

Tableau 8: DOMAINE 1. REGLES DE JEU CLAIRES, JUSTES ET IMPERSONNELLES CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DU CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS

DOMAINE 1 : REGLES DE JEU CLAIRES, JUSTES ET IMPERSONNELLES CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DU CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS			
OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
OG: Faciliter l'accès aux droits électoraux	OS1: Mettre en place un cadre légal de simplification de l'accès aux droits civils et politiques	A.1: Application effective de la loi sur la protection des données à caractère personnel	Sources de vérifications de données nécessaires au recensement électoral exploitées par l'OGE
			Tous les malgaches qui atteindront l'âge de 18 ans révolus le 31 Décembre 2018 sont recensés par l'OGE
		A2: Mise en place d'un mécanisme d'inscription de réserve	
	OS2: Faciliter les conditions d'exercice du droit des électeurs	A1: Intégration des NTIC dans les moyens de vérification de la liste électorale	*Elections inclusives
		A2: Redéfinition des critères de création et d'emplacement des bureaux de vote	
		A3: Allègement du circuit de vote et aménagement de bureaux de vote accessibles à tous	
		A4: Amélioration des modalités de distribution des cartes d'électeur	
	OS3: Mettre en place un cadre légal de facilitation des démarches et normes liées à l'éligibilité et à la candidature aux élections	A1: Promulgation des lois sur la dématérialisation des démarches administratives et la signature électronique	*Les démarches administratives relatives aux conditions d'éligibilité sont facilitées
	OS4: Promouvoir l'accès à l'information électorale et la participation citoyenne	A1: Développement d'une stratégie de communication multicanale	*Appropriation électorale créée et participation active des malgaches

		A2: Promotion de la mise en place de cadres de concertation et de participation citoyenne à tous les niveaux	
		A1: révision des dispositions légales avant les périodes électorales	*cadres juridiques relatives aux élections améliorés
	OS5: Faciliter l'accès à la procédure contentieuse en matière électorale	A1 : Conclusion d'un protocole d'accord avec le Ministère de la Justice	*procédure contentieuse plus allégée et accessible à tous
	OS6 : Vulgariser les nouveaux textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections	A1:Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections aux différentes parties prenantes aux élections	*Textes diffusés et compris par les parties prenantes aux élections

Tableau 9: DOMAINE 2. AMELIORATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL

DOMAINE 2 : AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL			
<i>OBJECTIFS GENERAUX</i>	<i>OBJECTIFS SPECIFIQUES</i>	<i>ACTIVITES</i>	<i>RESULTATS ATTENDUS</i>
OG : Faciliter l'accès aux droits	OS1: Faciliter les conditions d'exercice du droit des électeurs	A1 -Favorisation de l'utilisation de la TIC	Participation effective de la population au processus électoral
		A2 -Vérification de la liste électorale	
		A3 : Redéfinition des critères de création et d'emplacement des bureaux de vote	
		A4: Allègement du circuit de vote et aménagement de bureaux de vote accessibles à tous	
		A5: Amélioration des modalités de distribution des cartes d'électeur	
	OS2: Faciliter les démarches et normes liées à l'éligibilité et à la candidature	A1 -Mener à terme le processus de dématérialisation des démarches administratives et la signature électronique	Les démarches administratives relatives aux conditions d'éligibilité sont facilitées

Tableau 10: DOMAINE 3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA CENI AVEC SES DEMEMBREMENTS, ET DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS ELECTORAL

DOMAINE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA CENI AVEC SES DEMEMBREMENTS, ET DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS ELECTORAL			
OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
Assurer l'indépendance, l'opérationnalité et le professionnalisme de la CENI	OS1: Améliorer les capacités d'intervention de la CENI et de ses démembrements	A1: Levée de tout obstacle d'ordre organisationnel, matériel et technique au bon déroulement des élections	Elections organisées d'une manière inclusive et professionnelle
		A2: Etablissement et mise en œuvre d'un plan de Renforcement de capacités de la CENI et ses démembrements	
	OS2: Assurer la sécurisation du système d'information de la CENI	A1 : Acquérir le droit de propriété intellectuelle sur les logiciels du CNTDI	
		A2: Mettre en place les paramètres informatiques et technologiques de sécurité	
	OS3: Renforcer le cadre de partenariat entre les différents acteurs	A1: Mise en place d'un cadre conventionnel de pilotage et de coordination	Opérations électorales coordonnées
		A2: Redéfinition et renforcement du protocole d'accord sur la sécurisation maximale des élections	
	OS4: Définir et pérenniser les mécanismes de financement des élections	A1: Mise en place d'un cadre juridique approprié	Stabilité du cadre de financement
		A2: Mise en place d'un cadre conventionnel de stabilisation du financement des élections	
	OS5: Adopter un cadre juridique sur les valeurs et principes démocratiques	A1: Concertation nationale sur un avant projet de loi relatif au code de conduite	Elections acceptées par tous
		A2: Adoption d'un texte de loi portant code de conduite en matière d'élections	
	OS 6: Assurer la sécurisation des élections	A1: Contribution à l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurisation des élections	Elections réalisées sans conflits ni violences
		A2: Mise en place de mécanismes de prévention et d'alerte	
		A3 : Renforces les dispositifs de prévention de violences postélectorales	

AXE STRATEGIQUE 3 : EDUCATION ELECTORALE ET COMMUNICATION

Tableau 11: DOMAINE 1. COMMUNICATION, EDUCATION ET SENSIBILISATION ELECTORALES

DOMAINE 1 : COMMUNICATION, EDUCATION ET SENSIBILISATION ELECTORALES			
OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
OG.1- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'éducation électorale et une stratégie de communication	OS 1 :- Assurer une émergence d'une conscience politique citoyenne en vue d'un taux élevé de participation	A1- organisations d'ateliers d'échange avec les parties prenantes aux élections	Renforcement de la crédibilité de la CENI
		A 2 -Organiser des activités de veille sur l'importance et les conséquences de leur participation au processus électoral	Citoyens motivés à participer au processus électoral
		A 3 -Déploiement des moyens et des outils adéquats permettant aux responsables des démembrements de proximité de cibler les zones éloignées et enclavées, ainsi que les personnes handicapées	Participation inclusive assurée
		A4- Utiliser les médias, les réseaux sociaux et les opérateurs téléphoniques	Augmentation du taux de participation citoyenne
		A5- Faire connaître aux citoyens leurs rôles à chaque étape du cycle électoral	
		A6 : Elaboration d'un schéma directeur de la campagne nationale de sensibilisation et d'éducation citoyenne de proximité permanente et pérenne de la population en âge de voter	
		A7 : Elaboration d'une nouvelle approche plus cohérente et plus durable.	
		A8 :Mise en place de dispositifs répondant aux exigences des PSH	Renforcement de la participation des PSH et groupe marginalisé/désavantagé au processus électoral.

	OS 2- Renforcer la crédibilité et redevabilité de la CENI	A1 - Mettre en place un système de communication interne	Résultats provisoires des élections acceptés par tous, Apaisement
		A3 Renforcement des mécanismes de mise en œuvre de la transparence électorale	
		A4: Identification de mesures de vérification	Confiance réciproque entre OGE, partenaires, et population
		A5- Production de supports de communication sur le fonctionnement et les attributions de la CENI	Bonne visibilité de la CENI
	OS 3 -Promouvoir la participation féminine dans le processus électoral	A1 : Organisation d'ateliers d'éducation et de sensibilisation ciblée (classification par genre).	95% des femmes en âges de voter s'impliquent pleinement au processus électoral.
		A2 : Production des supports de sensibilisation spécifique.	
	OS 4 -Promouvoir l'accès à l'information électorale	A3 : Sensibilisation et éducation électorale itinérantes.	Couverture nationale de l'information relative à l'éducation électorale
	Susciter l'engagement citoyen des jeunes et des intellectuels	A1 : Production des supports d'éducation et de sensibilisation électorale spécifique.	*90% des jeunes s'impliquent activement dans le processus électoral
		Ateliers d'éducation et de sensibilisation ciblée.	

ANNEXE 2 : RECAPITULATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2017 DE LA CENI



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
SECRETARIAT EXECUTIF
SECRETARIAT EXECUTIF ADJOINT
DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DU SUIVI EVALUATION ET DE LA FORMATION
 -----00000-----

RECAPITULATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2017 DE LA CENI

OBJECTIF 1 : METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE COHERENT ET ADEQUAT

RESULTATS ATTENDUS : 1°) Dispositions légales et règlementaires disponibles, cohérents et appropriées par tous les acteurs 2°) Codes d'éthique et de bonne conduite des parties prenantes pendant les élections disponibles 3°) Projet des textes revus, améliorés et proposés au niveau du Gouvernement et des Parlements

INDICATEURS : 1°) Pourcentage (%) de réalisation de toutes les activités prévues en matière de révision du cadre légal des élections 2°) Réalisation des ateliers de validation et de signature des codes d'éthique et de bonne conduite par les parties prenantes 3°) Rapports de la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache.

Tableau 12: OBJECTIF 1 : METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE COHERENT ET ADEQUAT

Activités / Sous activités / Tâches	Calendrier				RESPONSABLES
	T1	T2	T3	T4	
A11 : Publication et large diffusion des résultats des ateliers de concertation relatifs à la révision du cadre légal					DEPSEF
SA111 : Transmission des rapports aux autorités compétentes et à tout destinataire désigné, et diffusion des résultats aux cadres de concertation	X				
<i>T1111 : Duplication des rapports</i>	*				
<i>T1112 : Diffusion des rapports aux cadres de concertation</i>	*				

A12 : Suivi de la procédure d'élaboration et d'adoption des avants projets de textes se rapportant aux élections					DEPSEF
SA121 : Mise en place d'une Commission de réflexion et de proposition pour la révision du cadre légal	X	X	X		
<i>T1211 : Organisation des diverses réunions de travail de la commission</i>	*				
<i>T1212 : Organisation d'un atelier de présentation du rapport de fin de mission de la Commission</i>	*	*	*		
A13: Organisation d'ateliers de concertation pour l'élaboration des codes d'éthique et de bonne conduite					DEPSEF
SA131 : Organisation d'ateliers de concertation pour le code de conduite des OSC		X	X	X	
<i>T1311 : Organisation de séances de travail préalables pour l'élaboration du code de conduite</i>		*	*		
<i>T1312 : Organisation d'atelier de validation du code de conduite</i>				*	
SA132 : Organisation d'ateliers de concertation pour le code de conduite des partis politiques		X	X	X	
<i>T1321 : Organisation de séances de travail préalables pour l'élaboration du code de conduite</i>		*	*		
<i>T1322 : Organisation d'atelier de validation du code de conduite</i>				*	
SA133 : Organisation d'ateliers de concertation pour le code de conduite de l'Administration		X	X	X	
<i>T1331 : Organisation de séances de travail préalables pour l'élaboration du code de conduite</i>		*	*		
<i>T1332 : Organisation d'atelier de validation du code de conduite</i>				*	
SA134 : Organisation d'ateliers de concertation pour le code de conduite des médias		X	X	X	
<i>T1341 : Organisation de séances de travail préalables pour l'élaboration du code de conduite</i>		*	*		
<i>T1342 : Organisation d'atelier de validation du code de conduite</i>				*	
SA135 : Edition et duplication des codes de bonnes conduites par parties prenantes aux élections				X	
<i>T1351 : Conception des maquettes par code de conduite</i>				*	
<i>T1352 : Multiplication et large diffusion de 350 exemplaires des quatre codes de conduite</i>				*	
A14 : Mise à disposition des textes nouvellement adopté sous forme de recueil					DEPSEF
SA141 : Conception de la maquette du recueil des textes			X		
SA142 : Multiplication et large diffusion de 1800 recueils				X	
A15 : Mise à disposition d'un Expert/Consultant par le PNUD					DEPSEF
SA151 : Recrutement de l'Expert/Consultant					
A16 : Officialisation des applications par le copyright et le droit de propriété intellectuelle, Implémentation de copyright dans les codes sources					DSI
SA161 : Acquisition de licence des systèmes d'exploitation				X	
<i>T1611: Achat des licences des SE</i>				*	
<i>T1612 : Installation des licences</i>				*	

OBJECTIF 2 : ASSURER LA FIABILITE DE LA LISTE ELECTORALE

RESULTATS ATTENDUS : 1°) Atteindre le nombre maximum des citoyens en âge de voter et jouissant des droits civils et politiques inscrits sur la liste électorale
2°) Le taux d'exactitude des inscriptions sur la liste électorale est authentique et maximisé.

INDICATEURS : 1°) Taux d'inscription sur la liste électorale = 50%, 2°) Taux d'exhaustivité de la liste électorale = 90%, 3°) Taux d'exactitude de la liste électorale = 97%

Tableau 13: OBJECTIF 2 : ASSURER LA FIABILITE DE LA LISTE ELECTORALE

Activités / Sous activités / Tâches	Calendrier				RESPONSABLES
	T1	T2	T3	T4	
A21 : Finalisation de la révision annuelle de la liste électorale au titre de l'année 2016-2017					DOE/DSI/DAAF
SA211: Collecte et ramassage des carnets de recensement	X	X			
SA212 : Saisie des additions et retranchements (Carburant et OS)					
SA213 : Développement d'une application pour l'impression de la liste électorale	X	X			
SA214 : Suivi et mise à jour du logiciel SIGLE, déjà en service sous Oracle	X	X			
SA215 : Traitement des doublons et Impression de la liste des additions et retranchements	X	X			
<i>T2151 : Impression des rajouts et retranchements des électeurs</i>	*	*			
<i>T2152 : Acheminement des listes électorales par district</i>	*	*			
SA216 : Prise en compte des contestations, réclamations et corrections	X	X			
SA217 : Arrêtage définitif de la L.E	X	X			
<i>T2161: Communication d'Instructions sur les travaux d'arrêtage aux PCED, CCID</i>	*				
<i>T2162 : Centralisation des cahiers de recensement</i>	*				
<i>T2163 : Saisie des données après contestations et réclamations</i>	*				
<i>T2164 : Acheminement de papier listing vers les CIR</i>	*	*			
<i>T2164 : Impression des données consolidées au niveau des CIR</i>	*	*			
<i>T2165 : Acheminement des listes vers les districts</i>	*	*			
<i>T2166 : Arrêtage des listes</i>	*	*			
<i>T2167 : Acheminement des listes électorales vers Fokontany</i>	*	*			
<i>T2168 : Communiqué de presse</i>	*	*			
SA218 : Prise en charge des indemnités des intervenants locaux	*				
SA219 : Organisation de cérémonie de récompense pour les Démembrements méritants lors de la réalisation de la RALE 2016-2017		*			
A22 : Mise à jour des informations pour la révision de la liste électorale					
SA221 : Mise à jour périodique des informations					
<i>T2211: Acquisition des carnets d'enregistrement des électeurs</i>		X	X	X	
<i>T2213 : Indemnités des Agents opérationnels</i>					

SA222 : Préinscription sur la liste électorale dans les guichets uniques de JS/CNI		X	X	X	
<i>T2211 : Formation des agents opérationnels</i>					
<i>T2222 : Acquisition et acheminement des imprimés et fournitures</i>					
<i>T2223 : Frais de déplacement des intervenants</i>					
<i>T2224 : Suivi - évaluation</i>					
<i>T2225 : Activités de sensibilisation</i>					
A23 : Contribution à la réforme du système de gestion de l'état civil et renforcement du système d'identification des citoyens en âge de voter					DOE/DEPSEF
SA231 : Plaidoyer pour l'appui à la réalisation effective du programme de réforme		X	X		
<i>T2311 : Organisation de séances de travail avec les entités concernées et les PTF</i>		*	*		
SA232 : Amélioration de la gestion du fichier central CIN et continuation de la communication des données CNI aux CEC		X	X	X	
<i>T2321 : Organisation de séances de travail avec le Gouvernement (MID)</i>		*			
<i>T2322 : Organisation de séances de travail avec les entités concernées et les PTF</i>			*		
<i>T2323 : Regroupement par Région des responsables territoriaux et des démembrements CENI</i>				*	
<i>T2324 : Etudes sur l'inter-opérationnalité des données informatisées liées à l'identification des personnes</i>		*	*	*	
SA233 : Continuation de la redynamisation du système de contrôle administratif des mouvements de la population	X	X			
<i>T2331 : Organisation de réunion technique pour la redynamisation du système de recensement de la population par les Fokontany</i>	*				
<i>T2332 : Organisation de séances de travail avec les PTF pour l'appui à la mise à jour périodique du recensement de la population.</i>		*			
<i>T2333 : Organisation de réunion technique pour la systématisation de la transcription des données aux Agents électoraux</i>		*			
A24: Renforcement du système de contrôle des conditions requises pour être électeur					DOE
SA241: Redynamisation des mécanismes de communication de données		X	X	X	
<i>T2411 : Organisation de réunions techniques pour la systématisation de la communication de la liste des personnes décédées aux Agents électoraux</i>		*	*		
<i>T2412 : Réunions techniques avec MID sur l'automatisation de la transmission des documents sur les nouveaux électeurs</i>		*	*		
<i>T2413 : Organisation de réunions techniques pour la systématisation de la communication des casiers électoraux aux CED</i>		*	*		
<i>T2414 : Regroupement des responsables territoriaux, des Chefs de juridiction, et démembrements au niveau des Régions</i>				*	
<i>T2415 : Fournitures de bureau et logistique pour les réunions techniques</i>					
SA242: Mise en place d'un système de suivi - évaluation	X	X	X		
<i>T2421 : Conception d'outils de suivi - évaluation</i>		*	*		

<i>T2422: Continuation de la désignation des responsables par District</i>	*	*			
<i>T2423: Continuation distribution des outils de suivi - évaluation</i>	*	*			
A25 : Mise à jour du nouveau Système de Gestion de Bases de Données Electorales					DSI
SA251 : Amélioration de la Base de Données de la Liste Electorale	X	X	X	X	
SA252: Amélioration de la Base de Données des Grands Electeurs		X	X	X	
A26 : Connexion avec les opérateurs pour les Centres Informatique des 119 Districts					DSI
SA261 : Dotation de crédit pour les 4G dans les 119 CED et 22CER					
SA262 : Exploitation et contrôle d'utilisation des Serveurs de Fichier, Serveurs mail, Serveurs web, Serveurs de données	X	X	X	X	
A27 : Renforcement des outils et équipements techniques du CNTDI et des CID					DOE/DSI
SA271 : Maintenance des matériels informatiques existants (Achats de pièces détachées et composants)	X	X	X	X	
SA272 : Achats des matériels informatiques (Nouvelles acquisitions)		X	X		
A28: Audit de la liste électorale					
SA281: Frais de consultance					
SA282: Revues de l'enregistrement des électeurs (5 domaines)					
SA283: Analyse statistiques et informatiques du fichier électoral					
SA284 : Production des rapports d'audit					
A29 : Révision Annuelle pour la session 2017-2018 (RALE 2017 - 2018)					TOUS DIR
SA291: Opérations de mise en confiance et d'encadrement au niveau des Districts			X	X	
<i>T2911: Mission d'encadrement et de coaching des CED par la CENI</i>			*	*	
<i>T2912: Regroupement des membres de CED et CEC</i>			*	*	
SA292 : Lancement des travaux de la RALE 2017 - 2018				X	
SA293 : Etablissement et mise en œuvre des plans d'activités opérationnels sur les travaux de recensement, la sensibilisation et l'éducation électorale			X		
SA294: Mise en œuvre des procédures de révision			X	X	
<i>T2941 : Elaboration et diffusion de guides et instructions à tous les responsables des démembrements</i>				*	
<i>T2942 : Acquisition de fournitures et outils de recensement</i>			*	*	
<i>T2943: Acheminement des fournitures et outils de recensement vers les districts</i>				*	
<i>T2944: Acheminement des fournitures et outils de recensement vers les Fokontany</i>				*	
<i>T2945 : Travaux de recensement par contingentement des objectifs (Prise en charge par budget 2018)</i>				*	
<i>T2946 : Collecte des carnets de recensement</i>				*	
<i>T2947 : Suivi des travaux de recensement</i>				*	

OBJECTIF 3 : FACILITER L'ACCES AUX DROITS ELECTORAUX

RESULTATS ATTENDUS : 1°) Toutes les sources de données nécessaires sont exploitées par la CENI. 2°) Les démarches et procédures liées aux droits électoraux sont facilitées. 3°) Un manuel de procédure allant dans le sens de la facilitation de la procédure en matière de contentieux électoral est mis en place.

INDICATEURS : 1°) Taux d'inscription sur la liste électorale (50%), 2°) Taux d'augmentation du nombre de citoyens inscrits par rapport à la RALE 2015 - 2016 (6%) 3°) Manuel de procédure en matière contentieux disponible.

Tableau 14: OBJECTIF 3 : FACILITER L'ACCES AUX DROITS ELECTORAUX

Activités / Sous activités / Tâches	Calendrier				RESPONSABLES
	T1	T2	T3	T4	
A31: Faciliter l'accès aux sources de données liées aux élections					DOE/DEPSEF
SA311: Etudes de faisabilité de l'exploitation des données numériques enregistrées dans des bases gérées par des organismes privés et publics	X	X			
<i>T3111: Organisation de séances de travail sur l'applicabilité de la loi sur la protection des données à caractère personnel dans le domaine des élections</i>		*			
<i>T3112: Organisation de séances de travail sur la collecte et le croisement des données numériques centralisées</i>		*			
<i>T3113: Conception d'un projet de protocole d'accord entre la CENI et les organismes détenteurs de données numériques en rapport avec les élections</i>	*				
<i>T3114: Fournitures de bureau et logistique pour les séances de travail</i>					
A32 : Facilitation de la modalité de vérification de la liste électorale					DOE/DSI/DEPSEF
SA321 : Promotion de l'utilisation des TIC		X	X		
<i>T3211: Organisation de séances de travail avec les entités et acteurs concernés</i>		*			
<i>T3212: Etudes de faisabilité de l'intégration des TIC aux procédures de vérification de la liste électorale</i>		*			
<i>T3213: Fournitures de bureau et logistique</i>					
SA322 : Etudes sur les bonnes pratiques à tous les niveaux	X	X	X	X	
<i>T3221: Analyse des bonnes pratiques au niveau des Fokontany</i>	*	*			
<i>T3222: Etudes sur les bonnes pratiques dans les Pays d'Afrique et autres Pays sous-développés</i>			*	*	
<i>T3223: Analyse comparative des dispositifs malgaches avec les bonnes pratiques des pays démocratiquement développés</i>			*	*	
<i>T3224: Organisation de séances de concertation avec les OSC, Partis politiques et démembrements</i>			*	*	
<i>T3225: Etudes sur l'insertion des bonnes pratiques dans le droit positif malagasy</i>			*	*	

<i>T3226: Fournitures de bureau et logistique</i>					
A33 : Redéfinition des critères de création et d'emplacement des bureaux de vote					DOE/DSI
SA331 : Analyse de l'existant, diagnostic, état des lieux de la CENI en matière de SIG		X	X	X	
SA332 : Expertise et liaison méthodologique sur la Constitution de la base de données géographiques des bureaux de vote et élaboration de la cartographie électorale		X	X	X	
SA333 : Constitution de la base de données géographiques des bureaux de vote et élaboration de la cartographie électorale					
A34 : Amélioration du système d'administration des bureaux de vote					DOE/DSI
SA341 : Identification des dispositifs d'amélioration		X	X	X	
<i>T3411: Organisation de séances de concertation sur les modalités pratiques d'aménagement des BV</i>			*		
<i>T3412: Consolidation des résolutions issues des concertations</i>				*	
<i>T3413: Plaidoyer auprès des PTF pour l'application des résolutions</i>		*			
<i>T3414: Fournitures de bureau et logistique</i>					
SA342: Identification des centres de vote cibles		X		X	
<i>T3421: Recensement des zones à forte présence de PSH</i>		*			
<i>T3422: Identification des infrastructures adéquates</i>				*	
<i>T3523: Séances d'information des responsables concernés</i>				*	
<i>T3524: Fournitures de bureau et logistique</i>					
A36 : Proposition d'amélioration des modalités de distribution des cartes d'électeur					DOE/DEPSEF
SA361 : Etudes sur des modalités simplifiées et adéquates		X	X		
<i>T3611: Identification préalable des problèmes liés à la carte d'électeur</i>		*			
<i>T3612: Organisation de séances de concertation sur les modalités pratiques de distribution des cartes d'électeur</i>			*		
<i>T3613: Fournitures de bureau et logistique</i>					
A37 : Identification des matières pour l'application de la loi sur la dématérialisation des démarches administratives et la loi sur la signature électronique au processus électoral					DOE/DEPSEF
SA371 : Organisation de réunion technique sur les modalités de mise en application de ces textes		X	X	X	
<i>T3711: Organisation de réunions de plaidoyer avec le Gouvernement (MINJUS, MFB, MID)</i>		*	*	*	
<i>T3712: Fournitures de bureau et logistique</i>					
SA372: Organisation de visites d'échange avec la Direction Générale des Douanes		X	X	X	
<i>T3721: Organisation de réunions de plaidoyer avec le Gouvernement (MFB)</i>		*	*	*	

A38 : Organisation de séances de travail pour la revue de la procédure contentieuse en matière électorale					DOE/DEPSEF
SA381 : Mise en place du comité chargé de la revue de la procédure contentieuse en matière électorale		X			
SA382 : Consolidation des résultats des ateliers de concertation sur la révision du cadre légal en matière de procédure contentieuse			X		
SA383 : Organisation de séances de travail pour la revue de la procédure contentieuse			X		
A39 : Edition du manuel de procédure contentieuse en matière électorale					DOE/DEPSEF
SA391 : Elaboration du manuel de procédure		X			
SA392 : Organisation d'Atelier de validation du manuel de procédure				X	
SA393 : Multiplication et large diffusion du manuel de procédure				X	
<i>T3931 : Duplication du manuel de procédure 150</i>				*	
<i>T3932 : Dispatching et large diffusion du manuel de procédure</i>				*	

OBJECTIF 4 : ELABORER ET METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE D'EDUCATION ELECTORALE ET UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION MULTICANALE

RESULTATS ATTENDUS : 1°) Les activités citées dans le document de stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation mises en œuvre, 2°) Couverture nationale des informations relatives au processus électoral.

INDICATEURS : 1°) Pourcentages de réalisation des activités prévues dans les stratégie, 2°) Taux d'accès du public aux informations liées au processus électoral, 3°) Pourcentage des citoyens en âge de voter connaissant les informations liées au processus électoral, 4°) Nombre d'articles, de reportages, de dossiers et d'interventions sur la CENI dans les médias écrits et audio visuels 5°) Nombre de visiteurs du site web et des réseaux sociaux.

Tableau 15: OBJECTIF 4 : ELABORER ET METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE D'EDUCATION ELECTORALE ET UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION MULTICANALE

Activités / Sous activités / Tâches	Calendrier				RESPONSABLES
	T1	T2	T3	T4	
A41 : Mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation					SEA/DIREELCOM
SA411 : Organisation de 6 Ateliers provinciaux pour la présentation et restitution de la stratégie nationale d'éducation civique électorale .	X	X	X	X	
<i>T4111:Organisation de réunions de préparation au niveau central</i>	*				
<i>T4112 : Réalisation des ateliers provinciaux</i>		*	*	*	
SA412 : Mise en place des chargés d'éducation au niveau des 119 CED	X	X	X		
<i>T4121: Désignation des chargés d'éducation civique électorale et de sensibilisation</i>	*				
<i>T4122:Formation des chargés d'éducation et de sensibilisation.</i>		*	*		
SA413:Mise en place des plateformes techniques de supervision et de suivi au niveau des 119 districts	X	X	X		
<i>T4131:Identification et désignation des membres des plateformes techniques</i>	*				
<i>T4132:formation des membres des plateformes</i>		*	*		
SA414:Mise en place des centres de coordination régionale (CCR)	X	X	X	X	
<i>T4141:Identification et désignation des membres des CCR</i>	*				
<i>T4142:formation des membres des CCR</i>		*	*	*	
SA415: Fonds d'appui au fonctionnement des OSC	X	X	X	X	
<i>T4151: Mise en place de pool d'éducateurs pairs</i>	*	*			
<i>T4152: Appui aux activités des OSC</i>			*	*	
SA416:Production et déploiement de supports d'éducation civiques électorales et de sensibilisation (affiches, flyers, autocollants, banderoles)			X	X	
<i>T4161:Recrutement d'agence de production</i>			*		
<i>T4162:Déploiement des supports d'éducation civiques électorales et de sensibilisation</i>			*	*	
SA417:Production et pose d'affiches géantes		X	X	X	
<i>T4171:Recrutement d'agence de communication pour la production et pose des affiches géantes</i>		*	*	*	
SA418:Production de spots d'éducation civique électorale et de sensibilisation					
<i>T4181:Recrutement d'une agence de communication</i>					

SA419:Production de feuillets radiophoniques			X	X	
<i>T41.19:Recrutement d'un prestataire pour la production de feuillets radiophoniques</i>			*	*	
SA41.10:Production de film d'éducation civique électorale et de sensibilisation avec des acteurs célèbres malagasy (ex : Groupe Tsiky tsidika /Malok'ila....)		X	X	X	
<i>T41.10.1: Recrutement d'une agence spécialisée</i>		*	*	*	
SA41.11:Diffusion de supports d'éducation civique électorale et de sensibilisation pendant des émissions spéciales des radios et télévisions privées	X	X	X	X	
<i>T41.12.1:Identification des émissions spéciales des radios et télévisions</i>	*				
<i>T41.12.2:Achat de tranches d'horaires</i>	*	*	*	*	
SA41.13:Valorisation des manifestations culturelles et sportives	X	X	X	X	
<i>T41.13.1:Organisation de manifestations culturelles et sportives pour les jeunes</i>			*	*	
<i>T41.13.2:Diffusion et pose de supports d'éducation civique électorale et de sensibilisation pendant des manifestations culturelles et sportives</i>	*	*	*		
SA41.14:Organisation de journées de lancement officiel RALE 2017-2018 (au niveau des 119 districts)			X	X	
<i>T41.14.1:Recrutement d'agences événementielles</i>			*		
<i>T41.14.2:Organisation proprement dite</i>				*	
SA41.15:Organisation de caravanes d'éducation civique électorale et de sensibilisation au niveau des 119 districts					
<i>T41.15.1:Recrutement d'agences événementielles</i>					
SA41.16:Organisation de grands spectacles au niveau des 119 districts		X			
<i>T41.16.1:Recrutement d'agences événementielles</i>		*			
SA41.17:Organisation de spectacles traditionnels (vakodrazana) au niveau des communes ciblées/des 119 districts			X		
<i>T41.17.1:Recrutement d'agences événementielles</i>			*		
SA41.18:Campagne d'éducation et de sensibilisation spécifique aux groupes marginalisés					
<i>T41.18.1:Organisation de concours slam pour les jeunes</i>					
SA41.19:Renforcement de capacités des acteurs et des parties prenantes		X	X	X	
<i>T41.19.1:Formation de formateurs en matière de sensibilisation et d'éducation électorale</i>		*			
<i>T41.19.2: Echange de bonne pratique avec d'autres OGE en matière de communication, d'éducation civique électorale et de sensibilisation</i>		*	*	*	
<i>T41.19.3:Ateliers de renforcement de capacité des délégués en matière de d'éducation civique électorale et de sensibilisation et de supervision et de suivi</i>					
<i>T41.19.4:Ateliers de renforcement de capacité des groupes de jeunes, de femmes, des OSC et des médias en matière de sensibilisation et éducation électorales</i>					

<i>T41.19.5:Ateliers de renforcement de capacité en matière de sensibilisation et éducation électorales des autorités religieuses et coutumières</i>					
SA41.20:Développement de partenariats avec les ministères chargés de l'éducation en vue de l'insertion du volet éducation électorale dans les programmes scolaires					
<i>T41.20.1:Signature de conventions de partenariat</i>					
SA41.21:Organisation de conférences débats		X	X	X	
<i>T41.21.1:Organisation de conférences débats au niveau des campus universitaires</i>		*	*	*	
<i>T41.21.2:Organisation de conférences débats en partenariat avec les radios et télévisions publiques et privées</i>		*	*	*	
SA41.22:Utilisation des médias, des réseaux sociaux et des opérateurs téléphoniques	X	X	X	X	
<i>T41.22.1:Rédaction des messages d'éducation civique électorale et de sensibilisation.</i>	*	*	*	*	
<i>T41.22.2:Recrutement d'un opérateur de téléphonie mobile pour le sms broadcasting.</i>		*		*	
SA41.23:Développement de partenariats avec les coopératives de transport en commun pour la diffusion des supports d'éducation civique électorale et de sensibilisation.					
<i>T41.23.1:identification des coopératives de transports</i>					
<i>T41.23.2:Signature de protocoles d'accord avec les groupes de transporteurs</i>					
<i>T41.23.3:Pose de support d'éducation et de sensibilisation dans les transports en commun.</i>					
SA41.24:Production et déploiement de bulletins d'information électorale trimestriels (info citoyens)	X	X	X	X	
<i>T41.24.1:Mise en place d'une équipe de rédaction</i>					
<i>T41.24.2:Conception maquette du bulletin info citoyen</i>					
<i>T41.24.3:Multiplication des bulletins info citoyens</i>					
<i>T41.24.4:Déploiement des bulletins info citoyens.</i>					
SA41.25:Missions de supervision et de suivi des réalisations des activités relatives à la campagne d'éducation civique électorale et de sensibilisation		X	X	X	
A42: Mise en œuvre de la stratégie de communication institutionnelle de la CENI					SEA/DIREELCOM
SA421:Mise en œuvre du plan de communication interne	X	X	X	X	
<i>T4211:Organisation de séances d'appropriation du plan de communication interne au niveau central</i>	*				
<i>T4212:Organisation de séances d'appropriation du plan de communication interne au niveau démembrés</i>	*				
<i>T4213:Mise en œuvre proprement dite du plan de communication interne</i>	*				
<i>T4214:Organisation de team building périodique</i>	*		*		

<i>T4215:Organisation de sorties récréatives</i>		*		*	
<i>T4216:Organisation d'un flash mob pour l'appropriation de la chanson</i>		*			
<i>T4217:Envoi, du central vers les démembrements, des différentes notes de service, délibérations, instructions et des communiqués de presse, etc.....</i>	*	*	*	*	
<i>T4218:Envoi journalier de la revue de presse par e-mail.</i>	*	*	*	*	
<i>T4219:Mise en place d'une bulle d'infos</i>	*				
<i>T421.10:Mise en place d'adresses intranet et adresses électroniques professionnelles pour la CENI et ses démembrements</i>	*				
<i>T421.11 :Aménagement et équipement d'un studio avec des portes acoustiques ou iso phoniques (capitonnage)</i>	*	*			
<i>T421.12:Mise en place d'une unité de monitoring</i>	*	*			
<i>ST421.12.1Mise en place de l'équipe de média monitoring</i>					
<i>ST421.12.2:Opérationnalisation de l'unité de monitoring</i>					
<i>ST421.12.3:Acquisition de postes téléviseurs</i>					
<i>ST421.12.4:Acquisition de 02 postes de radios</i>					
<i>ST421.12.5 :Abonnement journaux nationaux</i>	X	X	X	X	
<i>ST421.12.6:Abonnement en ligne de journaux internationaux</i>					
<i>ST421.12.7 :Abonnement télé câble</i>					
<i>T421.13 :Renforcement de capacités de l'équipe de la CENI en matière de communication</i>		*	*	*	
<i>ST421.13.1 :Communication institutionnelle</i>					
<i>ST421.14.2 :Communication de masse</i>					
<i>ST421.14.3 :Communication et marketing</i>					
<i>ST421.14.4 :Communication organisationnelle</i>					
<i>ST421.14.5 :Langues étrangères</i>					
<i>T421.14:Mise en place d'une unité de réponse rapide</i>					
<i>SA422:Mise en œuvre du plan de communication externe</i>	X	X	X	X	
<i>T422.1:Acquisition de micros professionnels</i>		*			
<i>T422.2 : Acquisition de 2 ordinateurs de montage (Core i7 avec onduleurs)</i>		*			
<i>T422.3 :Acquisition de 03 disques durs externes 1000 Go</i>		*			
<i>T422.4:Acquisition de clés USB 8 Go</i>		*			
<i>T422.5:Acquisition d'imprimantes</i>		*			
<i>T422.6:Acquisition de 02 subwoofers</i>		*			

T422.7:Acquisition de caméras haute définition		*			
T422.8:Acquisition d'appareils photo numériques haute définition		*			
T422.9 Acquisition objectifs pour appareils photo numériques haute définition					
T422.10:Acquisition de 03 casques professionnels		*			
T422.11 : Acquisition de mobiliers de bureau pour l'unité de monitoring	*	*			
T422.12: Acquisition, de DVD et de Cd de marque imation	*	*			
T422.13: Acquisition 3 Ordinateurs de bureau avec onduleur pour centre monitoring		*			
T422.13:Mise en place d'une unité de réponse rapide	*				
T422.14 :Production de l'émission « Olom-pirenena aho »	*	*	*	*	
ST422.14.1 :Tournage (A Tana et délocalisés)					
ST422.14.2 :Montage					
T422.15 :Placement médias pour la diffusion de chansons électorales, des spots, des émissions, des feuillets radiophonique, du film d'éducation civique électorale et de sensibilisation	*	*	*	*	
T422.16:Production et diffusion de kits de visibilité de la CENI (Casquettes, tee-shirt, stylos, X banner, brochure, etc.).	*	*	*	*	
T422.17:Couverture systématique de tous les événements relatifs aux élections.	*	*	*	*	
T422.18:Envoi de communiqués de presse.	*	*	*	*	
T422.19:Collaboration avec les presses écrites pour des insertions publicitaires et la publication de dossiers pour la promotion de l'indépendance, la crédibilité et l'image de la CENI	*	*	*	*	
ST422.19.1:Identification des organes de presse					
ST422.19.2:Accords de partenariat					
ST422.19.3:Rédaction et publication					
T422.20:Utilisation de NTIC	*	*	*	*	
ST422.20.1:Mise à jour systématique et dynamisation du site web					
ST422.20.2:Valorisation des réseaux sociaux: facebook et You tube					
ST422.20.3Crédits téléphoniques pour des appels extérieurs à la CENI					
T422.21 :Cadre de concertation avec les parties prenantes	*	*	*	*	
T422.22:Renforcement de capacité des journalistes		*	*	*	
T422.23:Mise en place d'une ligne téléphonique et d'une adresse électronique spéciales médias	*				
T422.24:Interventions dans les émissions phares audio visuelles (Rivotra, Dondresaka, Tairotairo, Alalino, Salangalanga, Tranogasy, Face , etc.,)	*	*	*	*	
SA423 : Mise à disposition d'un Chargé de reporting et d'archivage (VNU) dans le Projet SACEM					
T423.1 : Recrutement d'un Chargé de reporting et d'archivage					

OBJECTIF 5 : ASSURER L'INDEPENDANCE, L'OPERATIONNALITE ET LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI ET RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS

RESULTATS ATTENDUS : 1°) Capacités d'intervention de la CENI avec ses démembrements et les parties prenantes améliorées, 2°) Préparatifs aux élections organisées d'une manière professionnelle 3°) Adéquation : STATUT-MISSION-REGLES-MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, 4°) Sécurité du processus électoral et des locaux de la CENI renforcée.

INDICATEURS : 1°) Actes réglementaires de mise en place des démembrements (nomination, prise de service, prestation de serment) ; 2°) Rapports d'activités ; 3°) *Opérationnalité des cadres de concertation avec les parties prenantes (Nombre de réunions, Taux de participation des parties prenantes, Effectivité des concertations) 4°) Opérationnalité de la Cellule chargée de la sécurité au niveau de la CENI.

Tableau 16: OBJECTIF 5 : ASSURER L'INDEPENDANCE, L'OPERATIONNALITE ET LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI ET RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS

Activités / Sous activités / Tâches	Calendrier				RESPONSABLES
	T1	T2	T3	T4	
A51 : Mise en œuvre du système de pilotage et de suivi-évaluation des activités de la CENI					DEPSEF/DAAF
SA511 : Mise en œuvre des documents de planification stratégique de la CENI	X	X	X	X	
<i>T5111 : Elaboration et validation du Plan de Travail Annuel (PTA) de la CENI pour l'année 2017</i>	*				
<i>T5112 : Elaboration et validation des fiches de suivi et d'évaluation (tableau de bord) des activités</i>	*	*			
<i>T5113 : Elaboration des rapports d'activités périodiques de chaque direction par rapport au PTA (Reporting)</i>	*	*	*	*	
<i>T5114 : Présentation des rapports d'activités périodiques aux membres du Bureau Permanent en vue des mesures à prendre en cas de problèmes dans la réalisation</i>	*	*	*	*	
<i>T5115 : Réactualisation du PTP et du PTA relativement aux avancements des réalisations</i>	*	*	*	*	
<i>T5116 : Organisation de team building périodique (trimestriel, quadrimestriel ?)</i>	*	*	*	*	
<i>T5117 : Consolidation des rapports d'activités périodiques</i>				*	
<i>T5118 : Elaboration, duplication et diffusion du rapport d'activités annuel par rapport au PTA</i>				*	
<i>T5119 : Conception et validation du PTA 2018</i>				*	
SA512 : Mise en œuvre du mécanisme d'évaluation du personnel de la CENI	X	X			
<i>T5121 : Elaboration de fiches d'évaluation par poste du personnel du SE</i>	*	*			
<i>T5122 : Elaboration d'un Plan de formation du personnel du SE</i>	*	*			
SA513 : Exécution du Budget de Programme relatif au Plan de Travail Pluriannuel (PTP) et au Plan de Travail Annuel 2017 de la CENI	X	X	X	X	
<i>T5131 : Négociation auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour l'appui au financement des activités de la CENI et de ses démembrements dans le PTP et les PTA</i>	*	*	*	*	
<i>T5132 : Exécution et suivi du budget de programme 2017</i>	*	*	*	*	
<i>T5133 : Elaboration des rapports financiers et des rapports de performance</i>	*	*	*	*	
<i>T5134 : Informatisation de la gestion des ressources de la CENI</i>	*	*	*	*	

<i>T5135 : Elaboration de programme "Cadre de Dépenses à Moyen Terme" (CDMT)</i>	*	*			
A52 : Mise en œuvre d'un plan de Renforcement de capacités et d'opérationnalisation de la CENI et de ses démembrements					DEPSEF/DAAF
SA521 : Mise en place des démembrements de la CENI	X	X	X	X	
<i>T5211 : Identification et nomination des membres des CER et mise en place de ses structures techniques d'appui</i>	*	*			
<i>T5212 : Identification et nomination des CA et mise en place des structures techniques d'appui des CEP et des CED</i>	*	*			
<i>T5213 : Elaboration et mise en œuvre de fiches de suivi-évaluation de l'effectivité de la mise en place et de la réalisation des activités au niveau des démembrements</i>	*	*			
<i>T5214 : Elaboration d'un projet de règlement du personnel des démembrements</i>	*	*			
<i>T5215 : Validation et mise en œuvre des fiches d'enquête et du règlement</i>		*	*	*	
<i>T5216 : Fournitures de bureau et logistique</i>					
SA522 : Mise en œuvre d'un programme de formation des démembrements en matière de connaissances du processus électoral	X	X			
<i>T5221 : Elaboration d'instructions permanentes destinées aux responsables des CEP/CER/CED concernant les règles de gestion des fonds transférés, de gestion du personnel et de gestion du matériel.</i>	*				
<i>T5222 : Conception des modules et des outils de formation</i>	*				
<i>T5223 : Organisation de sessions de formation dans les six provinces pour le personnel électoral (1ère étape)</i>		*			
<i>T5224 : Organisation de sessions de formation dans les six provinces en matière de leadership et organisationnel pour le personnel technique</i>		*	*	*	
SA523 : Mise en œuvre d'un Plan de formation pour le personnel de la CENI					
<i>T5231 : Organisation d'ateliers de formation en matière de gestion financière et budgétaire et en planification stratégique à l'intention du personnel de la CENI (Elaboration d'un plan opérationnel relatif aux diverses opérations électorales, Chronogramme et budgétisation des activités, Utilisation des divers outils de pilotage, Mise en œuvre des diverses stratégies, Circulaire budgétaire 2017)</i>		*			
<i>T5232 : Organisation d'ateliers de formation (consultance) en matière de gestion des archives et des documentations au profit du personnel du service de la formation et de la documentation</i>		*	*	*	
<i>T5233 : Formation du personnel de la CENI en bureautique (Word, Excel, PowerPoint, MS Project, Internet)</i>		*	*	*	
<i>T5234 : Organisation d'ateliers de formation en matière de règles et de pratiques protocolaires (consultance)</i>		*	*	*	
<i>T5235 : Formation de deux (02) cadres de la CENI à l'institut FORHOM La Rochelle France (en planification et en préparation, programmation et exécution de budget-programme)</i>		*	*	*	
<i>T5236 : Formation du personnel en communication</i>		*	*	*	
<i>T5237 : Formation en sensibilisation et éducation électorale</i>		*	*	*	
<i>T5238 : Formation en langues étrangères (Français, Anglais et Chinois) pour les agents de la CENI</i>		*	*	*	
<i>T5239 : Organisation d'ateliers de leçons apprises sur la RALE</i>		*			

SA524 : Prise en charge du personnel de la CENI et de ses démembrements (salaires, indemnités et charges sociales)	X	X	X	X	
<i>T5241 : Tenue (constitution et mise à jour) de dossier individuel du personnel de la CENI (fiche individuelle, nomination, abrogation, congé, permission, ...)</i>	*	*	*	*	
<i>T5242 : Instruction aux Services concernant les droits et les obligations du personnel en termes d'assiduité, de congé, de permission, ...etc.</i>	*				
<i>T5243 : Tenue et suivi du tableau des effectifs/emplois du personnel de la CENI</i>	*	*	*	*	
<i>T5244 : Paiement régulier des salaires et indemnités du personnel permanent:</i> -Siège de la CENI - Démembrements	*	*	*	*	
<i>T5245 : Paiement régulier des cotisations CNaPS du personnel contractuel:</i> -Siège de la CENI - Démembrements	*	*	*	*	
<i>T5246 : Paiement des frais médicaux du personnel</i>	*	*	*	*	
<i>T5247 : Paiement régulier de l'IRSA du personnel permanent:</i> -Siège de la CENI - Démembrements	*	*	*	*	
SA525 : Prise en charge de la logistique et du fonctionnement de la CENI et de ses démembrements	X	X	X	X	
<i>T5251 : Etat des lieux en matière de locaux de travail, MMB, Matériels informatiques au niveau des CED/AD, des CER/SPR, CEP/SPP et des CEC (Elaboration, envoi et collecte de FPE)</i>	*	*			
<i>T5252 : Identification des besoins et passation des marchés</i>		*	*	*	
<i>T5253 : Acquisition des biens non fongibles pour les Services:</i> - Matériel roulant - Matériels et mobiliers - Matériel informatique		*			
<i>T5254 : Acquisition des biens fongibles pour le fonctionnement des Services: fournitures, imprimés, consommables divers, ...</i>	*	*	*	*	
<i>T5255 : Acquisition des services nécessaires au fonctionnement des Services: entretien des véhicules, des mobiliers et des bâtiments, ...</i>	*	*	*	*	
<i>T5256: Règlement des charges fixes de fonctionnement des Services</i>	*	*	*	*	
<i>T5257: Prise en charge des frais de mission: indemnités et frais de transport</i>	*	*	*	*	
<i>T5258 : Prise en charge des dépenses de fonctionnement des démembrements: transfert de crédit</i>	*				
<i>T5259 : Suivi et contrôle du transfert de crédit des démembrements de la CENI (utilisation/ traçabilité)</i>	*	*	*	*	
SA526 : Aménagement et/ou construction d'un local pour archives et documentation	X	X			
<i>T5261 : Choix de l'option, établissement de plan/devis ou schéma des aménagements à réaliser</i>	*				
<i>T5262 : Passation de marché</i>	*				
<i>T5263 : Lancement des travaux</i>	*				
<i>T5264 : Réception et paiement des travaux</i>		*			

SA527 : Aménagement des bureaux du bâtiment A et cloisonnement des bureaux par Service	X	X			
<i>T5271 : Passation de marché</i>	*				
<i>T5272 : Lancement des travaux</i>	*				
<i>T5273 : Réception et paiement des travaux</i>		*			
SA528 : Opérationnalisation du Centre de documentation de la CENI					
<i>T5281 : Duplication de tous les documents officiels de la CENI</i>	*	*	*	*	
<i>T5282 : Acquisition de manuels, J.O., livres, etc....</i>	*	*	*	*	
<i>T5283 : Mise à la disposition des documents</i>	*	*	*	*	
<i>T5284: Transfert des données pour l'approvisionnement du site de la CENI</i>	*	*	*	*	
SA529 : Gestion du programme d'assistance technique électorale dans le Projet SACEM					
<i>T5291 : Renforcement des capacités de la CENI</i>	*	*	*	*	
<i>T5292 : Coordination du Programme</i>	*	*	*	*	
<i>T5293 : Gestion du Programme</i>	*	*	*	*	
A53 : Développement du partenariat avec les cadres de concertations					SEA/DIREELCOM
SA531 : Organisation de réunions périodiques avec les cadres de concertation	X	X	X	X	
SA532 : Formalisation et suivi de la mise en œuvre de la collaboration entre la CENI, le MID et le MINJUS pour la mise en place d'un guichet unique en vue de mettre en cohérence : l'obtention d'Acte de naissance par jugement supplétif et la CIN ainsi que l'inscription dans la LE	X				
<i>T5321 : Elaboration de l'avant projet de protocole d'accord</i>	*				
<i>T5322 : Suivi de la procédure de signature et de la mise en œuvre du protocole d'accord</i>	*				
A533 : Formalisation et suivi de la mise en œuvre de la collaboration entre la CENI, le BIANCO et la SAMIFIN	X				
<i>T5331 : Elaboration de l'avant projet de protocole d'accord</i>	*				
<i>T5332 : Suivi de la procédure de signature et de la mise en œuvre du protocole d'accord</i>	*				
A534 : Formalisation et suivi de la mise en œuvre de la collaboration entre la CENI le et le MFB	X				
<i>T5341 : Elaboration de l'avant projet de protocole d'accord</i>	*				
<i>T5342 : Suivi de la procédure de signature et de la mise en œuvre du protocole d'accord</i>	*				
A535 : Formalisation et suivi de la mise en œuvre de la collaboration entre la CENI le et d'autres éventuels partenaires publics potentiels : INSTAT, etc.	X				
<i>T5351 : Elaboration de l'avant projet de protocole d'accord</i>	*				
<i>T5352 : Suivi de la procédure de signature et de la mise en œuvre du protocole d'accord</i>	*				
A536 : Formalisation et suivi de la mise en œuvre de la collaboration entre la CENI le et d'autres éventuels partenaires issus des OSC	X	X	X	X	
<i>T5361 : Elaboration de l'avant projet de protocole d'accord</i>		*	*	*	
<i>T5362 : Suivi de la procédure de signature et de la mise en œuvre du protocole d'accord</i>		*	*	*	

A54 : : Actualisation et renforcement du protocole d'accord sur la sécurisation maximale des élections (s'il y a élections)					DS/DOE
SA541 : Plaidoyer pour l'appui à la réalisation effective de ce programme				X	
<i>T5411: Conception d'un avant projet de modification du protocole d'accord CENI/MID</i>				*	
<i>T5412: Conception d'un avant projet de protocole d'accord Primature/CENI</i>				*	
<i>T 5413 : Organisation d'une réunion de concertation entre toutes les entités concernées par la sécurisation des élections (Central et démembrements)</i>				*	
A55 : Amélioration de l'administration des élections					DSI/DOE
SA551 : Conception de logiciel pour enregistrer les Candidats aux élections (OVEC)			X	X	
<i>T5511 : Développement des applications nécessaires à chaque type d'élections</i>			*	*	
SA552 : Conception de logiciel pour la confection des bulletins uniques			X	X	
<i>T5521 : Développement des applications nécessaires à chaque type d'élections</i>			*	*	
SA553 : Migration sous Oracle - Développement des applications pour le traitement des résultats			X	X	
<i>T5531 : Développement d'applications pour chaque type d'élections</i>			*	*	
SA554 : Préparation des serveurs de données pour les résultats par type d'élections			X	X	
<i>T5541 : Configuration des serveurs de données pour les résultats par type d'élections</i>			*	*	
SA555 : Mise en place du Réseau d'interconnexion OPEN VPN entre CID et le CNTDI : (i) pour le besoin des communications de services entre CID et CENI durant une période électorale bien déterminée, et (ii) pour le besoin des résultats des élections.			X	X	
<i>T5551 : Elaboration de contrat</i>			*	*	
<i>T5552 : Configuration du Réseau d'interconnexion OPEN VPN entre CID et le CNTDI</i>			*	*	
SA556 : Amélioration du traitement des données électorales	X	X	X	X	
<i>T5561 : Formation du Personnel en charge de la mise à jour du site web de la CENI</i>	*	*			
<i>T5562 : Formation sur la conception et la réalisation des maquettes des bulletins uniques</i>			*	*	
<i>T5563 : Formation du personnel sur l'utilisation du logiciel de traitement des résultats électoraux</i>			*	*	
<i>T5564 : Formation succincte sur l'administration en général et sur le circuit de traitement des résultats électoraux</i>			*	*	
<i>T5565 : Formation des CID et CIR sur l'installation et l'utilisation du réseau OPEN VPN</i>			*	*	
<i>T5566 : Appui à l'amélioration du système de transmission des résultats</i>			*	*	
SA557 : Acquisition des moyens adéquats pour le traitement des données électorales	X	X	X	X	
<i>T5571 : Acquisition de matériels, accessoires et pièces détachées</i>	*	*			
A56 : Amélioration de la gestion de la logistique électorale					DOE

SA561 : Etablissement de plans d'activités logistiques opérationnels pour les différents types de scrutin	X	X	X	X	
<i>T5611 : Mise à jour périodique de la comptabilité des matières liées à la logistique électorale</i>	*	*	*	*	
<i>T5612 : Analyses des problèmes liés à la logistique électorale</i>		*	*	*	
<i>T5613 : Identification des besoins pour les différents types de scrutin</i>	*	*	*	*	
<i>T5614 : Etudes spécifiques pour les Communes présentant des particularités de localisation géographique</i>		*			
<i>T5615 : Conception de plans opérationnels spécifiques pour les scrutins à SUD et pour les scrutins à SUI.</i>		*	*		
<i>T5616: Planification organisationnelle de préparation de l'impression de la liste électorale et établissement des plan opérationnel avec les termes de références pour le transport.</i>			*	*	
<i>T5617 : Acheminement de la liste des retranchements et additions</i>					
<i>T5618: Acheminement de la liste électorale vers les régions</i>					
<i>T5619 : Planification organisationnelle, préparation des élections provinciales et régionales</i>		*	*	*	
<i>T561.10 : Acheminement des imprimés électoraux vers les régions et les provinces</i>				*	
<i>T561.11 : Etablissement des plans logistiques opérationnels de déploiement et des terme des références de transport.</i>			*	*	
<i>T561.12 : Recrutement des agents de manutentions et des militaires pour la sécurisation du processus électoral.</i>				*	
<i>T561.13: Condamnation des imprimés électoraux en stock utilisés en 2010,2013,2015 sans aucune utilisation.</i>	*	*			
<i>T561.14 : Acquisition de matériels et outillages</i>		*	*	*	
<i>T561.15: Préparation organisationnelle de la RALE 2017-2018</i>			*	*	
<i>T561.16: Envoi des fournitures, imprimés et outils de recensement RALE</i>				*	
SA562 : Mise à disposition des moyens logistiques standards et de moyens spécifiques à chaque type d'opérations	X	X	X	X	
<i>T5621 : Etablissement de fiches de besoins suivant les standards internationaux</i>		*	*		
<i>T5622 : Stockage et sécurisation des matériels existants</i>	*	*	*	*	
<i>T5623 : Préparation des plans d'acquisition des besoins identifiés</i>		*	*		
SA563 : Conception de nouveaux imprimés faciles à maîtriser			X		
<i>T5631 : Conception de modèle de P.V et de tous les autres imprimés des opérations électorales avec de nouveaux format et texture</i>			*		
<i>T5632 : Présentation à l'AG pour validation</i>			*		
A57 : Renforcement des capacités des parties prenantes au processus électoral					SEA/DOE/DEPSEF
SA571 : Identification des besoins en formation	X				
<i>T5711: Organisation de séances de travail avec les représentants des parties prenantes</i>	*				

<i>T5712 : Collecte et consolidation des besoins</i>	*				
SA572 : Elaboration d'outils de formation	X	X			
<i>T5721: Constitution d'équipes de formateurs</i>	*	*			
<i>T5722: Organisation de séances de travail thématique pour la conception des outils de formation</i>	*	*			
SA573 : Organisation d'ateliers de formation		X	X	X	
<i>T5731: Etablissement du plan de formation</i>		*	*		
<i>T5732: Lancement et tenue de la série de formation dans les Régions pilotes</i>		*	*	*	
SA574 : Relancement des ateliers de formation des OSC dans les 3 Provinces restantes (Antananarivo, Mahajanga, Antsiranana)		X	X		
<i>T5741: Préparation des ateliers en collaboration avec le PTF</i>		*			
<i>T5742: Lancement et tenue de la série de formation dans les Provinces d'Antananarivo, Mahajanga et Antsiranana</i>			*		
SA574 : Plaidoyer pour le zonage des interventions des OSC		X	X	X	
<i>T5741: Conception d'un document de plaidoyer</i>		*			
<i>T5742: Identification des OSC cibles</i>		*			
<i>T5743: Lancement des démarches de plaidoyer</i>			*	*	
<i>T5744 : Organisation de réunions de concertation en vue du zonage des interventions</i>			*	*	
A58 : Renforcement de la sécurité au niveau de la CENI					DS
SA581 : Réorganiser la structure de sécurité au niveau de la CENI	X	X	X	X	
<i>T5811 : Détachement de personnel qualifié pour assurer la sécurité</i>	*				
<i>T5812 : Adaptation pour la surveillance des sites, des bureaux et de tous les points sensibles de la CENI , et recyclage du personnel de sécurité</i>	*				
<i>T5813 : Former le personnel de sécurité sur le processus électoral</i>	*	*			
<i>T5814 : Acquisition de fournitures et matériels</i>	*	*	*	*	
SA582 : Formation des cadres et du personnel de sécurité pour la sécurisation des élections		X	X	X	
<i>T5821 : Reconnaissance des chefs lieux des 22 régions</i>		*			
<i>T5822 : Formation des cadres et des éléments des forces armées pour la sécurisation électorale</i>			*	*	
A59 : Développement des relations internationales					SEA/DAAF/DEPSEF
SA591: Participation de la CENI aux activités du réseau RECEF	X				
<i>T5911: Paiement cotisation annuelle</i>	*				
<i>T5912 : Participation aux séminaires organisés par le RECEF au niveau régional</i>					
SA592: Participation de la CENI aux activités du réseau EFC/SADC					

<i>T5921 : Paiement cotisation annuelle</i>					
<i>T5922 : Participation aux séminaires organisés par EFC/SADC au niveau régional</i>					
SA593: Participation de la CENI aux activités d'observations internationales					
<i>Manifestation d'intérêt</i>					
<i>T5932: Demande d'appui financière</i>					
<i>T5933 : Participation aux missions d'observations</i>					
SA594 : Participation de la CENI aux forums, séminaires ou rencontres internationales		X	X	X	
<i>T5941: Etudes et prospection</i>					
<i>T5942: Manifestations d'intérêt</i>					
<i>T5943: Participation aux séminaire, forum ou rencontres internationales</i>					
SA595: Participation à des formations extérieures de renforcement de capacités		X	X	X	
<i>T5951: Etudes et prospection</i>					
<i>T5952: Manifestations d'intérêt</i>					
<i>T5953: Formulation des dossiers de demande de financement</i>					
<i>T5954: Participation aux séminaires de formation</i>					

ANNEXE 3 : LES DIFFERENTES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2017

1. ACQUISITIONS SUR FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT MALAGASY (PIP 2017) :

a) – Matériels roulants :

Tableau 17: ACQUISITIONS SUR FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT MALAGASY (PIP 2017)

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
- Véhicule 4X4 MITSUBISHI PAJERO - Véhicule MAZDA 6	09 01	Véhicules de mission et de représentation des Membres du bureau permanent de la Commission Electorale Nationale Indépendante

b) – Matériels et mobiliers de bureau :

Matériels et mobiliers pour bureau - Table de bureau type direction - Table type secrétaire - Table de bureau - Table de réunion pour 4 pers. - Table pour ordinateur - Fauteuil type direction - Fauteuil visiteur - Fauteuil salle de réunion - Chaise pour table de réunion - Caisson mobile à trois tiroirs - Armoire métallique à deux portes - Ventilateur à pied - Ensemble fauteuils de bureau (3+2+1) - Armoire vitrée de bureau à 4 portes - Table basse - Tapis Mobiliers pour salle de réunion - Table de réunion modulable - Fauteuil salle de réunion - Chaise pliante avec housse	02 02 05 02 02 08 16 30 04 02 09 02 02 01 02 02 10 30 100	Remplacement des mobiliers usagés et nouvelles dotations aux Services du Siège de la CENI et de ses démembrements Remplacement des mobiliers usagés de la salle de réunion de la CENI
---	---	---

c) - Matériels informatiques, téléphoniques et de communication :

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
- Ordinateur portable DELL de core i-5 - Ordinateur de bureau PROLINK de core i-3 - Ordinateur de montage PROLINK de core 1-7 - Imprimante à jet d'encre CANON PIXMA MX924 - Imprimante laser HP LASERJET PRO M12a - Imprimante multifonction CANON 2204n - Onduleur 650VA Powertec - Disque dur externe MAXTOR 620Go - Postes téléphoniques mobiles - Appareil photo numérique CANON EOS 7D LARK II - Objectif APN (APN 18-135mm) - Flash CANON 270 EX11	07 21 01 03 08 01 11 08 319 01 01 01	Renouvellement partiel du parc informatique existant, renforcement des équipements existants au niveau du Service en charge de la communication et nouvelles dotations de matériels aux Services du Siège de la CENI et de ses démembrements

2. LES ACQUISITIONS SUR FINANCEMENT du PROJET SACEM :

a) – Matériels informatiques et consommables :

Tableau 18: LES ACQUISITIONS SUR FINANCEMENT du PROJET SACEM

Matériels informatiques : - Disque dur externe de marque TOSHIBA, 1To, interface USB - Disque dur externe de marque THUNDERBOLT, 2To, interface USB - Ordinateur de bureau de marque HP de core i7-7700K complet (écran LCD 19", unité centrale, clavier, souris) - Prise multiple de 50 mètres de 4 ports - Imprimante matricielle de marque TALLY GENICOM modèle 6820	02 12 49 05 03	Renouvellement ou renforcement du parc existant au niveau du CNTDI et des centres informatiques régionaux ou de District
Consommables informatiques: - Boite de 50 DVD - Ruban TALLY Genicom 6800/6600 réf.255661-101 - Ruban TALLY Genicom 6800/6600 réf.255670-401 - Ruban pour imprimante Tally Genicom 6218 - Liasse de papier listing 2+0 - Liasse de papier listing 5+0	20 840 900 445 1 200 000 1 200 000	Pour l'impression de la liste électorale provisoire en 2018

b) Matériels techniques et informatiques pour la communication

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
- Subwoofer de marque DOSS Touch - Micro pour camera - Objectif appareil photo Canon EF 24mm f/1.4L - Appareil photo Canon EOS 7D - Casque de montage audio de marque JBL Everest 300 sans fil - Ordinateur de montage de marque HP de Core i7-4C complet (écran, unité centrale, clavier, souris) - Ordinateur de bureau de marque HP de core i5-4C complet (écran, unité centrale, clavier, souris)	01 01 01 01 02 01 03	Remplacement du matériel usagé et renforcement des équipements existants au niveau du Service en charge de la communication

3. LES DONES du PNUD :

a) – Matériel roulant :

Tableau 19: LES DONES du PNUD

- Véhicule 4x4 TOYOTA LAND CRUISER	02	Véhicules de mission du Secrétariat Exécutif National
--	----	---

ANNEXE 4 : TABLEAUX RECAPITULANT LES ZONES D'INTERVENTION DES OSC DANS LE CADRE DE L'OPERATION JSAN

Tableau 20: PROVINCES, REGIONS ET DISTRICTS D'INTERVENTION DU KMF CNOE

PROVINCES	REGIONS	DISTRICTS
ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO I
		ANTANANARIVO III
		ANTANANARIVO IV
		ANTANANARIVO V
		ANTANANARIVO VI
		ANJOZOROBE
	VAKINANKARATRA	ANTSIRABE I
		MANDOTO
MAHAJANGA	BOENY	MAHAJANGA I
		AMBATO BOENY
		MAROVOAY
	BETSIBOKA	MAEVATANANA
	MELAKY	MAINTIRANO
		AMBATOMAINTY
		BESALAMPY
	SOFIA	ANTSOHIHY
		ANALALAVA
		BEALANANA
		BEFANDRIANA NORD
		MANDRITSARA
		MAMPIKONY
		PORT BERGER
ANTSIRANANA	DIANA	ANTSIRANANA I
		ANTSIRANANA II
		AMBANJA
		AMBILOBE
		NOSY BE
	SAVA	SAMBAVA
		ANTALAHA
		ANDAPA
		VOHEMAR
TOAMASINA	SAINTE MARIE	SAINTE MARIE
	ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE AN'ALA
FIANARANTSOA	AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA
	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA I
		AMBOHIMAHASOA
		IKALAMAVONY
		VOHIBATO
	IHOROMBE	IHOSY

		IAKORA
		IVOHIBE
	VATOVAVY FITOVINANY	MANAKARA

FIANARANTSOA (suite)	VATOVAVY FITOVINANY	MANANJARY
		NOSY VARIKA
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY I
	ANDROY	TSIHOMBE
	ANOSY	BETROKA
	MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA

Tableau 21: PROVINCES, REGIONS, ET DISTRICTS D'INTERVENTION DE L'OSC AVOTRA

PROVINCE	REGIONS	DISTRICTS
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA II
		AMPANIHY OUEST
		ANKAZOABO
		BENENITRA
		BEROROHA
		BETIOKY SUD
		SAKARAH
	ANDROY	AMBOVOMBEANDROY
		BEKILY
		BELOHA
	ANOSY	TAOLAGNARO
		AMBOASARY
	MENABE	MORONDAVA
		MAHABO
		MANJA
		MIANDRIVAZO
MAHAJANGA	MELAKY	SOALALA
		ANTSALOVA
TOAMASINA	ANALANJIROFO	MAROANTSETRA
	ALAOTRA MANGORO	MAROLAMBO
FIANARANTSOA	ATSIMO ATSIANANA	VONDROZO
		MIDONGY
		BEFOTAKA

Tableau 22: PROVINCES, REGIONS ET DISTRICTS D'INTERVENTION DE L'OSC DIBRA

PROVINCE	REGIONS	DISTRICTS
ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO II
		ATSIMONDRANO
		AVARADRANO
		ANDRAMASINA

		MANJAKANDRIANA
		AMBOHIDRATRIMO
		ANKAZOBE
	VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II
		AMBATOLAMPY
		ANTANIFOTSY
		BETAFO

ANTANANARIVO (suite)	VAKINANKARATRA (suite)	FARATSIHO
	ITASY	MIARINARIVO
		SOAVINANDRIANA
		ARIVONIMAMO
	BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY
		FENOARIVO BE
MAHAJANGA	BOENY	MAHAJANGA II
		MITSINJO
	BETSIBOKA	KANDREHO
		TSARATANANA
	MELAKY	MORAFENOBE
TOAMASINA	ATSINANANA	TOAMASINA I
		TOAMASINA II
		ANTANAMBAO MANAMPOTSY
		BRICKAVILLE
		VATOMANDRY
		MAHANORO
		FENERIVE EST
	ANALANJIROFO	MANANARA NORD
		SOANERANA IVONGO
		VAVATENINA
		AMBATONDRAZAKA
	ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA
		ANDILAMENA
		MORAMANGA
		AMBOSITRA
		FANDRIANA
FIANARANTSOA	AMORON'I MANIA	MANANDRIANA
		FARAFANGANA
		VANGAINDRANO
	ATSIMO ATSIANANA	AMBALAVAO
		ISANDRA
		LALANGINA
	HAUTE MATSIATRA	IFANADIANA
		IKONGO
		VOHIPENO